



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

**DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION
DU PROJET SPORTIF
TERRITORIAL DE MAYOTTE**

2023 - 2027



SOMMAIRE

GLOSSAIRE 4

I- PRÉAMBULE 5

1. Contexte 5
 - 1.1 Contexte réglementaire 5
 - 1.2 Contexte institutionnel 7
 - 1.3 Contexte local 8
2. Objectifs 11
3. Méthodologie 11

II- ANALYSE DES DONNÉES LOCALES 12

1. Données sociales et géographiques 12
2. Données économiques 13
3. Données sportives 14

III- LES STRUCTURES 15

1. Clubs sportifs 15
2. Structures sociales et sportives 16
 - 2.1 MJC, MPT et AJP 16
 - 2.2 OMS, OIS et ODS 17
3. Les établissements scolaires 19
 - 3.1 Le dispositif "2h de sport en plus au collège" 19
 - 3.2 Prévention des noyades et aisance aquatique 20
 - 3.3 L'UNSS 21
 - 3.4 L'USEP 22
4. Les entreprises privées en milieu nautique davantage représentée et des activités commerciales hétérogènes 25
5. Synthèse des structures 26

IV- LES FORMES DE PRATIQUE 27

1. Pratiques encadrées ou fédérales 27
 - 1.2 Focus natation 34
2. Pratiques libres 35
3. Pratiques traditionnelles 36
4. Synthèse des pratiques 37

V- THÉMATIQUES SPORTIVES 38

1. Les équipements sportifs 38
 - 1.1 Recensement quantitatif des équipements 38
 - 1.2 Comparatif aux DROM 49

- 1.3 Recensement de l'état des équipements 57
- 1.4 Synthèse pour les équipements sportifs 60

2. Sport pour Tous et Toutes 61

- 2.1 Sport santé 2.1
- 2.2. Sport Adapté et Handisport : le sport partagé comme solution ? 63
- 2.3 Les femmes dans le sport 67

3. Sport de performance et de Haut-Niveau 68

- 3.1 Le nombre de sportifs de haut-niveau en nette progression 68
- 3.2 Les structures de haut-niveau 69
- 3.3 Synthèse du Sport de performance et de haut-niveau 70

4. Sports de pleine nature 71

- 4.1 Les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) 73
- 4.2 Comité consultatif ou CMESI 74
- 4.3 Définition des sports de nature, rôle de la CDESI, du PDESI et contexte juridique 75
- 4.4 Synthèse pour les Sports de nature 76

VI- LES ÉVÉNEMENTS 77

- 1. Événements nationaux et internationaux 78
- 2. Événements régionaux 79
- 3. Événements intercommunaux et locaux 80
- 4. Synthèse des événements 82

VII - LA FORMATION, L'EMPLOI ET LE BÉNÉVOLAT 83

- 1. Formations 83
 - 1.2 Les organismes et leurs formations 83
 - 1.2 Les cartes professionnelles 86
 - 1.3 Les diplômés 87
- 2. Emplois 91
- 3. Bénévoles 94
- 4. Synthèse de la formation, de l'emploi et du bénévolat 95

VIII - PERSPECTIVES ET CONCLUSION 96

- 1. Les structures 96
- 2. Les thématiques sportives 97
 - 2.1 Les équipements 97
 - 2.2 Sport de performance et de haut-niveau 97
 - 2.3 Sport de nature 97
 - 2.4 Sport pour tous 97
- 3. Les événements 97
- 4. La formation, l'emploi et le bénévolat 97



GLOSSAIRE

1. AJP : Association des Jeunes de Pamandzi | **2. APPN** : Activité Physique de Pleine Nature | **3. APS** : Activité Physique et Sportive | **4. CDESI** : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires | **5. CFDS** : Conférence Des Financeurs du Sport | **6. CPS** : Centre de Perfectionnement Sportif | **7. CRDS** : Conférence Régionale du Sport | **8. DRAJES** : Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, Anciennement DJSCS : Direction à la Jeunesse, aux Sports et à la Cohésion Sociale | **9. ESI** : Espaces, Sites et Itinéraires | **10. FFME** : Fédération Française de Montagne et d'Escalade | **11. FFVL** : Fédération Française de Vol Libre | **12. IPES** : Indice de Programmation des Équipements Sportifs | **13. MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture | **14. MPT** : Maison Pour Tous | **15. ODS** : Office Départementale des Sports | **16. OIS** : Office Intercommunal des Sports | **17. OMS** : Office Municipal des Sports | **18. PIB** : Produit Intérieur Brut | **19. PSDT** : Projet Sportif de Territoire (utilisé lors des assises du sport) | **20. PSL** : Profession Sport Loisir | **21. PST** : Projet Sportif Territorial | **22. SES** : Section d'Excellence Sportive | **23. SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile | **24. SHN** : Sportif de Haut-Niveau | **25. SOP** : Semaine Olympique et Paralympique | **26. SSS** : Section sportive scolaire

I PRÉAMBULE

1. CONTEXTE

1.1 CONTEXTE

RÉGLEMENTAIRE

La loi n° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'environnement et le développement durable du territoire instaure un dispositif de planification territoriale définissant 8 schémas de services collectifs : sport, enseignement supérieur, culture, santé, information et communication, transports de marchandises, transport de personnes, énergie, espaces naturels et ruraux. Grâce au décret n° 2002-560 du 18 avril 2002, le sport est reconnu comme un élément structurant du territoire. Promulguée le 7 août 2015, la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a pour objectif de confier de nouvelles compétences aux régions et de redéfinir les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. À travers ses articles 28 et 103, le sport est pour la première fois, sur le plan législatif, considéré comme une compétence partagée par l'État et les différents niveaux de collectivités : les communes, les intercommunalités, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. C'est le cas également pour la culture, le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire. L'ambition nationale de l'Etat est d'œuvrer vers une nouvelle gouvernance du sport, pour

donner la possibilité au territoire concerné de réinventer une nouvelle vision du sport.. Elle se traduit par plusieurs mesures dont l'une d'entre elles émise par la loi du 1er août 2019 est de mettre en place une Conférence régionale du sport (CRdS).

Le but de cette conférence est de permettre aux acteurs du sport mais également aux acteurs du secteur économique et social, des collectivités, de l'Etat... du territoire de dialoguer, de se concerter et de se fixer une feuille de route dans ce domaine.

Dans cette dynamique de faire évoluer le sport, chaque région doit rédiger un Projet Sportif Territorial tenant compte des spécificités territoriales pour une durée minimale de 5 ans. Le PST doit, au travers d'un diagnostic territorial, se reposer sur un état des lieux global afin d'identifier les points forts et les carences du territoire en termes de sport et de politique sportive.

Les carences identifiées pourront faire partie des priorités à pallier par le PST grâce à un programme d'actions liées directement aux objectifs fixés.



Art. L. 100-1-Le développement du sport pour tous et le soutien aux sportifs de haut niveau et aux équipes de France dans les compétitions internationales sont d'intérêt général.

“Elle constitue une dimension nécessaire des politiques publiques ayant notamment pour but l'égalité des chances, la préservation et la restauration de la santé et du bien-être moral et physique des individus et, plus généralement, l'épanouissement de la personne et le progrès collectif.”



“La pratique des activités physiques et sportives participe à la réalisation des objectifs de développement durable inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies.”

art 28

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les voies d'accès aux parcours sportifs de haut niveau en outre-mer, avec pour objectif d'éviter le déracinement précoce des jeunes talents. Ce rapport envisage le renforcement des moyens des centres de ressources d'expertise et de performance sportive et des structures territoriales dédiées au sport, de l'Institut martiniquais du sport en Martinique et de l'Institut de formation et d'accès aux sports en Guyane et leur intégration à une réelle dynamique de performance au sein du réseau Grand Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

LegiFrance - LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France (1)



1.2 CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE SPORT

COMMUNES ET EPCI

- Construction et fonctionnement des équipements sportifs de proximité (piscine, gymnase, camping, etc.).
- Les EPCI peuvent contribuer au développement et à l'aménagement sportif de l'espace communautaire par la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- Subventions aux clubs, associations, etc. Sécurité des installations sportives.
- Possibilité de mettre à disposition les équipements sportifs auprès des collèges et des lycées, soit gratuitement soit au moyen d'un prix fixé par voie conventionnelle.
- Possibilité de créer un office municipal des sports.

DÉPARTEMENT

- Construction et entretien d'équipements sportifs dans les collèges.
- Participation financière versée aux communes mettant à disposition des équipements sportifs communaux pour les collégiens (conventions).
- Subventions aux clubs, associations, etc. Responsabilité de l'entretien et de la mise aux normes des équipements sportifs des collèges.
- **Sports de nature :**
Gestion des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires, placées auprès des présidents de conseils généraux et chargées de proposer les plans départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

RÉGION

- Construction et entretien d'équipements sportifs dans les lycées.
- Participation financière versée aux communes mettant à disposition des équipements sportifs communaux pour les lycéens. Rénovation d'équipements communaux.
- Subventions aux clubs, associations, ligues et comités. Aide au sport de Haute Performance Actions de formation professionnelle continue relevant de la compétence des régions : conventions entre les services de l'État et les régions.
- Responsabilité de l'entretien et la mise aux normes des équipements sportifs des lycées.
- Transfert de la propriété des CREPS appartenant à l'Etat à compter du 1er janvier 2016 : investissement et fonctionnement des CREPS à titre de compétence obligatoire.
- Compétence facultative : assurer l'accueil et l'accompagnement des sportifs régionaux, promouvoir des actions en faveur du sport au service de la santé et du sport pour tous, développer des activités en faveur de la jeunesse, mettre en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation.

ÉTAT

- Agences Nationale du Sport (ANS) : dans chaque région, une Commission Régionale du Sport (CRdS) et une Conférence Régionale des Financeurs élaborent un PST et structurent les plans de financements.
- Responsabilité de l'État pour la sécurité et la protection des usagers et des sportifs.
- Prerogatives en matière de développement des sports de haut niveau transférées en 2020 vers les CREPS avec la mise en place de la Maison Régionale de la Performance.
- Respect de l'égalité d'accès des citoyens à la pratique sportive. Contrôle des formations, définition des diplômes et développement de l'emploi dans ce domaine.
- Tutelle sur les fédérations sportives.
- Délégation de l'État, à une seule fédération sportive, dans chaque discipline et pour une période déterminée, du pouvoir d'organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux et de procéder aux sélections correspondantes.

DÉFINITIONS : Sport : Toute forme d'activité physique qui à partir d'une participation occasionnelle ou organisée vise à développer la santé physique et le bien-être mental, à établir des relations sociales ou obtenir des résultats dans des compétitions de différents niveaux. (article 2 de la charte européenne du sport) | **Activité Physique et sportive :** Ces termes regroupent toutes les pratiques, qu'elles soient sportives, compétitives, de loisirs, extrêmes, libres, au cours desquelles le corps est utilisé, mis en jeu et ceci quelle que soit la valeur (physiologique, psychologique, sociologique) que le pratiquant lui prête.

1.3 CONTEXTE

LOCAL

Le 10 mars 2022, Mayotte est le premier département d'Outre-Mer à installer sa Conférence Régionale du Sport.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : **Madi vita**

Vice Président : **Mohamadi Ali Bacar et Djoumoy Djoumoi**

La composition des commissions a fait l'objet d'un appel à candidature dont 4 sont dégagées:

- Commission des équipements sportifs
- Commission des sports de nature
- Commission du sport de performance et haut niveau
- Commission du développement du sport pour toutes et tous

Par la suite, les compositions finales des commissions ont été installées, le 17 Juin 2022.

LA COMMISSION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Pour le Collège des représentants de l'État :
 - M. **Thierry SUQUET**, préfet de Mayotte ou son représentant
 - M. **Jacques MIKULOVIC**, recteur de Mayotte ou son représentant M. **Jean BONDU**, directeur de l'immobilier et de la logistique.
- Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales :
 - Mme **Sohirat EL HADAD**, représentante désignés par le conseil départemental M. **Mohamadi ALI BACAR**, représentants des communes, désignés par l'Association des maires de Mayotte en accord avec l'ANDES
- Pour le Collège des représentants du mouvement sportif :
 - M. **Hairoudine ANZIZI**, Président de la ligue de Handball
 - M. **Mohamed BOINARIZIKI**, Président de la ligue de Football – excusé

- Pour Le collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique :
 - M. **Bourahima Ali OUSSENI** représenté par **Maoulida HOUZALI**, représentant désigné par la Confédération des petites et moyennes entreprises
 - M. **Fahar MADI**, représentant désigné par l'Union des entreprises de proximité

Président de la commission : M. **Bourahima Ali OUSSENI** représenté par **Maoulida HOUZALI**, représentant désigné par la Confédération des petites et moyennes entreprises

Suppléant : M. **Fahar MADI**, représentant désigné par l'Union des entreprises de proximité



LA COMMISSION DES SPORTS DE NATURE

● Pour le Collège des représentants de l'État :
- Mme **Madeleine DELAPERRIÈRE**, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou son représentant
- M. **Michel Henri MATTERA**, directeur de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités ou son représentant **Franckie EUGÈNE NORBERT**, chargé de coordination des dispositifs d'insertion et du partenariat

● Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales :
- Mme **Laini ABDALLAH BOINA**, représentante désignée par le conseil départemental
- M. **Arbabiddini CHANFI**, représentants des communes, désignés par l'Association des maires de Mayotte en accord avec l'ANDES

● Pour le Collège des représentants du mouvement sportif :
- M. **Mohamed Tostao AHMADA**, Vice-président du CROS
- M. **Fahdedine MADI ALI**, sportif de haut niveau désigné par la commission des athlètes de haut niveau du Comité national olympique et sportif français

● Pour Le collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du

sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique :

- M. **Daniel SUBIRA**, représentant désigné par la Chambre de commerce et d'industrie

Présidente de la commission : Mme **Laini ABDALLAH BOINA**, représentante désignée par le conseil départemental

LA COMMISSION DU SPORT DE PERFORMANCE ET HAUT NIVEAU

● Pour le Collège des représentants de l'État :
- M. **Jacques MIKULOVIC**, recteur de Mayotte ou son représentant, Mme **Bernadette VOISIN GIRARD**, IA-IPR Education physique et sportive
- Mme **Madeleine DELAPERRIÈRE**, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou son représentant

● Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales :
- M. **El Anrif HASSANI**, représentant désigné par le conseil départemental
- Mme **Laini ABDALLAH BOINA**, représentante désignée par le conseil départemental

● Pour le Collège des représentants du mouvement sportif :
- M. **Mohamed Tostao AHMADA**, Vice-président du CROS
- M. **Fahdedine MADI ALI**, sportif de haut niveau

désigné par la commission des athlètes de haut niveau du Comité national olympique et sportif français

● Pour Le collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique :
- M. **Houssaini TAFARA**, représentant désigné par le Mouvement des entreprises de France

Président de la commission : M. **El Anrif HASSANI**, représentant désigné par le conseil départemental

Suppléant : M. **Arbabiddini CHANFI**, représentants des communes, désignés par l'Association des maires de Mayotte en accord avec l'ANDES

LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT POUR TOUTES ET TOUS

● Pour le Collège des représentants de l'État :
- M. **Olivier BRAHIC**, directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, **Mme Laëticia LE COQ**
- M. **CHEIKH AHMED**, Directeur du CUFR ou son représentant **M. ROSE Jean-Louis**



● Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales :
- Mme **Zouhourya MOUAYAD BEN**, 4ème Vice-présidente chargée des sports, de la jeunesse et de la culture
- M. **Arbabiddini CHANFI**, représentants des communes, désignés par l'Association des maires de Mayotte en accord avec l'ANDES

● Pour le Collège des représentants du mouvement sportif :
- M. **Mohamed BOINARIZIKI**, Président de la ligue de Football
- M. **Philippe MENTEC**, Directeur régional UNSS

● Pour Le collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique :
- M. **Houssaini TAFARA**, représentant désigné par le Mouvement des entreprises de France

Présidente de la commission :
Mme **Zouhourya MOUAYAD BEN**, 4ème Vice-présidente chargée des sports, de la jeunesse et de la culture

COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE ET FINANCIER:

Président :
- M. **Madi VITA**, Président du CROS

Vice-présidents :
- M. **Mohamadi ALI BACAR**, Conseiller municipal Mtsamboro
- M. **Djoumoy DJOUMOI**, usager du sport

● Pour le Collège des représentants de l'État :
- La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports : Mme **Madeleine DELAPERRIÈRE**
- Le chargé de coordination des dispositifs d'insertion et du partenariat pour la direction de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités : M. **Franckie EUGENE NORBERT**

● Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales :
- Mme **Zouhourya MOUAYAD BEN**, 4ème Vice-présidente chargée des sports, de la jeunesse et de la culture
- M. **Arbabiddini CHANFI**, Adjoint au maire de Pamandzi

● Pour le Collège des représentants du mouvement sportif :
- M. **Mohamed Tostao AHMADA**, Vice-président du CROS
- M. **Hairoudine ANZIZI**, Président de la ligue de Handball

● Pour Le collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles

représentatives des acteurs du monde économique :
- M. **Houssaini TAFARA**, représentant désigné par le Mouvement des entreprises de France
- M. **Daniel SUBIRA**, représentant désigné par la Chambre de commerce et d'industrie



2. OBJECTIFS

1 - PARTAGER LES DONNÉES ET LES PREMIÈRES ANALYSES

avec les différents acteurs locaux afin d'enrichir les constats repérés sur place, dans le but d'orienter les politiques sportives à venir en fonction des spécificités territoriales.

2 - DONNER UN APERÇU DES PRATIQUES SPORTIVES

et des nouveaux comportements sportifs ainsi que des pratiques libres hors cadre associatif.

3 - DÉGAGER DES OBJECTIFS PRIORITAIRES ET UN PROGRAMME D'ACTIONS

qui composeront le PST.

3. MÉTHODOLOGIE

Dans le but de présenter un panorama du sport à Mayotte, les sources et données existantes ont été analysées et mises à jour lorsque cela était nécessaire et possible.

Les informations recueillies lors des commissions de la CRdS comprenant les acteurs locaux du sport et de l'économie du territoire ont permis d'enrichir les constats à partir des données existantes, notamment des précédentes études indiquées en bas de page.

L'étude des équipements a été faite avec la prise en compte de trois types de données pour Mayotte : le recensement 2020 fait par la DRAJES de Mayotte, le recensement 2021 des équipements sportifs par l'INSEE, le recensement de la population par l'INSEE de 2017 et celui mis à jour en 2023 pour des valeurs 2022. Toutefois, cette dernière valeur est purement indicative et ne peut pas être invoquée pour des statistiques officielles de niveau d'équipement. Pour cela, nous retiendrons la note de l'INSEE dédiée aux équipements produite en 2021.

II ANALYSE DES DONNÉES LOCALES

L'analyse des données locales a été réalisée avec les informations recueillies de l'INSEE. Néanmoins, il est important de préciser que ces données doivent être considérées avec mesure au vu de la difficulté à obtenir des données précises et réelles sur le territoire.

1. DONNÉES SOCIALES ET GÉOGRAPHIQUES

Population totale en 2022 : 310 022 habitants

Variation annuelle moyenne de la population entre 2017 et 2022 (en%) : 3,8%.

INSEE - DGCL - 2022

50% de la population a moins de 18 ans et 50% est de nationalité étrangère en 2017. Dont 26% des 15 ans ou + ont un diplôme qualifiant.

L'espérance de vie est de 74 ans pour les hommes et 77 ans pour les femmes. Elle se situe en dessous de la moyenne des départements de la métropole.

Le niveau de vie moyen de la population est de 3 400 euros, soit, 7 fois inférieur au niveau national (21860 euros). La pauvreté avec un taux de 77% relevé en 2018 et le chômage évalué à 34% en 2022 indiquent que le niveau des revenus de la population est très faible. 63100 résidences principales en 2017 ont été répertoriées dont 4 sur 10 sont construites en tôle et 3 sur 10 sans accès à l'eau courante ce qui induit une problématique à prendre en compte notamment dans l'accès et la gestion des équipements sportifs.

Selon l'enquête santé DOM, EHIS, **40% des hommes mahorais et plus de 50% des femmes mahoraises ne sont pas en pleine capacité physique.** Environ 20% de la population serait en mauvaise santé et environ 50% serait en obésité. Source : Drees-Irdes-Insee sur un échantillon de personnes âgées de 15 ans ou plus.

2. DONNÉES ÉCONOMIQUES

Mayotte a accédé depuis le 1er janvier 2014, au statut de région ultrapériphérique (RUP) de l'Union Européenne et elle peut donc bénéficier des fonds européens structurels et d'investissement en faveur de son développement socio-économique et environnemental.

Le secteur marchand est peu développé à Mayotte, notamment l'industrie et le secteur tertiaire marchand qui concentrent bien moins d'emplois qu'au niveau national. A contrario, le tertiaire non marchand concentre plus d'emplois qu'ailleurs en France, comme dans les autres DOM : 55 % des emplois, contre 31 % au niveau national. La part du **secteur de la construction** est également plus forte qu'au niveau national (9 % contre 7 %). En 2020 le PIB a été évalué à 9900 euros par habitant avec un taux de croissance en valeur de 4,1%. L'inflation s'élevait à -0,2% en 2019. On dénombrait 11400 entreprises au 31 décembre 2019. En 2021, 1800 nouvelles entreprises ont vu le jour soit une augmentation de 33% par rapport à 2020. 42 000 salariés ont été comptés dans les secteurs public et privé cette même année. Par ailleurs, une multiplication par 4 du nombre de cadres a été remarquée entre 1997 et 2017. 4800 cadres sont recensés en 2017. 79% des cadres natifs de l'île restent travailler dans leur région, ce qui place Mayotte en première position sur ce domaine, devant l'Île-de-France et la Réunion. Cet indicateur conforte l'idée que Mayotte continue grandement à se structurer.

Source - INSEE

L'absence de données statistiques dans le secteur des sports et des loisirs empêche d'estimer le poids et la création de valeur que représente cette filière à Mayotte. Toutefois, malgré la grande proportion d'entreprises informelles sur le territoire (70%), en 2020, 706 établissements (3,3%) sont référencés dans ce secteur parmi les 21 283 identifiés toutes filières confondues. Parmi ces 706 établissements, 474 établissements sont référencés dans les sports, 127 dans les activités récréatives et de loisirs et 105 sont non classés. Les activités non classées, répondant à la nomenclature de l'INSEE des « autres organismes fonctionnant par

adhésion volontaire » (code APE : 9499Z), sont en réalité, des activités « mal classées » puisqu'elles correspondent à des structures exerçant plusieurs activités en même temps. Elle concerne notamment les établissements d'éducation populaire, de l'action sociale, de la culture ou bien, de façon plus marginale, de l'animation de réseau. La majorité de ces établissements 582 (82,4%) sont enregistrés auprès de l'INSEE comme associations déclarées, 61 (8,6%) sont des entrepreneurs individuels et 58 sont des sociétés (8,2%) dont 51 SARL et 7 SAS et 5 autres formes juridiques. Ainsi, à Mayotte très peu d'établissements sont positionnés sur une activité marchande. Après retraitement des activités « non classées » par l'Observatoire de l'ESS de Mayotte, on constate que 551 établissements



sont identifiés comme activités liées au sport, dont 262 sont des établissements catégorisés comme « autres activités liées au sport », 201 des « activités de clubs de sports », 77 des « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire », 7 des « activités des centres de culture physiques » et enfin 4 des « gestions d'installations sportives ». Concernant les établissements classés dans autres activités récréatives et de loisirs, 126 sont des « autres activités de loisirs », 28 des « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » et 1 est un « parc d'attraction/parc à thème ».

Source : SRDS



3. DONNÉES SPORTIVES

Terre de football, elle est la 4e région footballistique de France. Sa jeunesse est sportive, il y a à Mayotte plus de 35 000 licences sportives.

Mayotte a le plus petit taux de licenciés par habitant, qui est de 10,9 licences pour 100 habitants. Avec un taux de licences féminines de 28,4 %, Mayotte se situe largement en dessous du taux national de 38,3 % (INJEP, p.3, 2020).

La pratique du sport encadré est la moins développée dans les DOM (de 11 licences délivrées pour 100 habitants à Mayotte à 17 à La Réunion, contre 22 en moyenne en France), ainsi qu'en Île de France (19 licences pour 100 habitants).

Le sport fédéral féminin est moins représenté (de 28 % de licences délivrées à des femmes à Mayotte à 36 % à La Réunion, contre 38 % pour l'ensemble de la France).

Malgré un potentiel considérable, le sport de nature est peu pratiqué à Mayotte. Néanmoins la pratique pédestre ne cesse d'évoluer. D'ailleurs, en 2019, parmi une liste de 16 sites patrimoniaux indiqués comme les plus visités, **le Mont Choungui, le lac Dziani et l'îlot de sable blanc se retrouvent être les trois premiers sites les plus visités entre 23 000 et 24 700 visiteurs** au cours des 12 derniers mois de cette étude, soit environ 15% des personnes résidentes à Mayotte, âgées de 15 ans ou plus.

<https://www.sportsdenature.gouv.fr/developper-les-sports-de-nature-en-territoire-atypique-exemple-a-mayotte#note-1>

Source : Enquête Pratiques culturelles à Mayotte en 2019, parue en 2022



III LES STRUCTURES

Il y a 512 associations sportives sur le territoire sur 4742 associations recensées selon le waldec soit environ 10.79% d'associations sportives.

1. CLUBS SPORTIFS

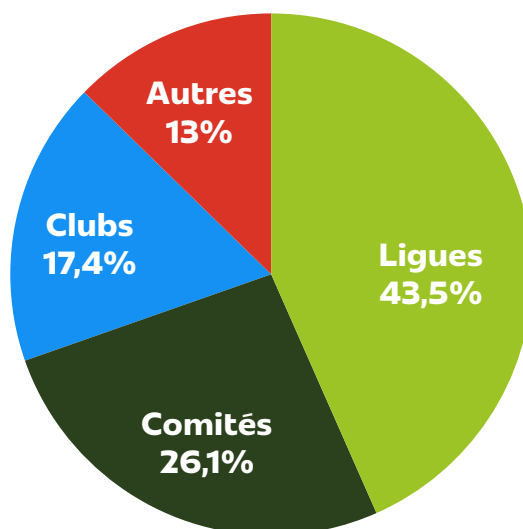
Il est constaté que plus de la moitié des structures sportives sont affiliées à des ligues ou des comités soit près de 70% d'entre elles. Ce chiffre démontre une certaine **volonté de structuration de l'offre sportive** avec un rattachement régional des activités sportives.

La catégorie "Autres" recense l'UFOLEP, l'UNSS et l'USEP.

La catégorie "Clubs" recense quant à elle, le handisport (groupement de clubs), la natation, l'escalade et la voile n'étant rattachées à aucune structure régionale.

Typologie de structure

23 structures



Les ressources financières des clubs sportifs viennent principalement des fonds publics, puis des ressources propres (licences, dons) et sponsoring (à la marge).

Plus de 65% des structures adhèrent au CROS. Ce pourcentage est élevé de part leur fonctionnement qui est rattaché majoritairement aux ligues ou comités.

2. STRUCTURES SOCIALES ET SPORTIVES

2.1 MJC, MPT et AJP

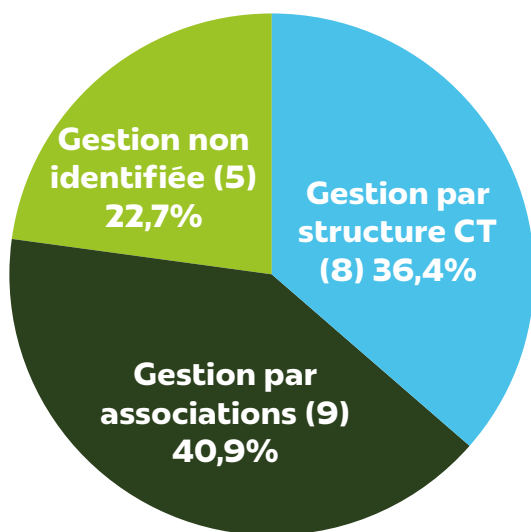
Les structures agissant au plus près de la population telles que les MJC, les MPT et l'AJP ont été intégrées au diagnostic. En effet, elles font partie des premières structures à pouvoir et vouloir **démocratiser la pratique sportive**.

22 structures ont été recensées selon le rapport IPES (2020).

Une gestion partagée entre les associations et les collectivités territoriales est effective pour ces structures. Néanmoins, certaines paraissent inactives dans le domaine du sport au sein des communes avec peu, voire aucune activité sportive mise en place. Voir totalement inactives pour certaines.

Structures MJC / MPT / AJP

sur 22 structures dont 18 MJC, 3 MPT, et 1 AJP

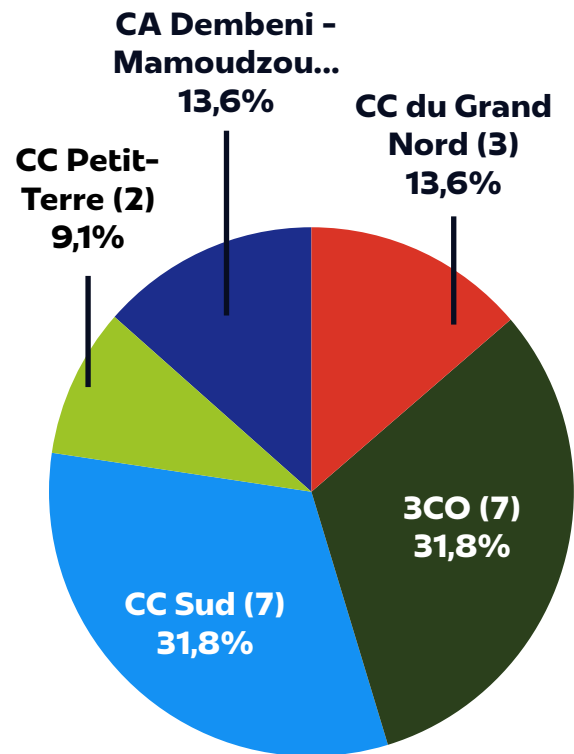


CT* Collectivités territoriales

En s'intéressant à la répartition de ces structures sociales par intercommunalité, il est constaté que la 3CO et la CC Sud disposent d'au moins deux fois plus de structures que les autres intercommunalités, ce qui indique que les MJC peuvent agir plus largement que celles des intercommunalités qui possèdent moins de ces structures.

Répartition des structures MJC / AJP / MPT par intercommunalité

sur 22 structures dont 18 MJC, 3 MPT, et 1 AJP



Répartition gestion de la population par les MJC / intercommunalité

Intercommunalité	Nb population	Nb Structure sociale	Nb personnes / structure	%personnes / structure
CA de Dembeni / Mamoudzou	89 090	3	29 696	33,3
CA du Grand Nord de Mayotte	60 372	3	20 124	33,3
CC de Petite-Terre	30 039	2	15 019	50
CC du Centre-Ouest	51 449	7	7349	14,3
CC du Sud	31 945	7	4563	14,3
TOTAL	262 895	22		

2.1 OMS, OIS et ODS

Trois catégories d'office des sports ont été identifiées :

- les Offices Municipaux des Sports (OMS)
- l'Office Intercommunal des Sports (OIS)
- l'Office Départemental des Sports (ODS)

OFFICES MUNICIPAUX DES SPORTS (OMS) :

13 OMS ont été recensées, cependant nous n'avons pu vérifier l'ensemble de leurs activités ainsi que leur structuration par manque de données exploitables.

- Petite terre
- Mamoudzou
- Tsingoni
- Bandrele
- Dembeni
- Pamandzi
- Bandraboua
- Ouangani
- Bouéni
- M'tsamoro
- Sada
- Acoua
- Kani-kéli

L'OMS Tsingoni est le seul pour lequel nous avons pu recueillir des informations. Il dispose de 5 salariés et de 8 clubs adhérents sur 15 présents dans la commune. Il exerce sur trois pôles :

- animation
- sport santé
- accompagnement des associations et événementiels

L'OMS est présente sur 3 sites cette année : Mroalé, Combani et Miréréni.



Les projets mis en place :

Animation :

- Une grande randonnée par mois
- Diverses activités sportives

Périscolaire :

- Pas de contrat avec les écoles
- Mercredi : pas assez de financement pour faire plus - ouvert à tous

Pendant les vacances scolaires :

- Séjour avec hébergement et sans hébergement (6-17 ans)
- Activités variées (terrestres; nautiques) selon les thèmes - (vacances juillet 2023 - thème : Jeux des îles)

Sport Santé :

- Cours de fitness
- Grande journée de sensibilisation "octobre rose"

Accompagnement des associations et événementiels :

- 2-3 événements par an : forum des associations sportives et vie associative ; le gala du sport (but : mise en valeur et récompense des associations) et une foire événementielle
- Une classe de formation est organisée avec l'organisme de formation ADJAN. La formation s'intitule : chargé de développement des clubs et dure 1 an.

8 personnes ont participé à la première édition de cette classe en 2022-23. Elle pouvait accueillir au maximum 10 personnes. Les formateurs sont issus de l'île et de la métropole.

L'OMS collabore avec l'OIS sur certains projets et avec les clubs sportifs lors des journées découvertes des clubs afin que les jeunes puissent y participer.

La difficulté majeure est financière.

la structure s'adapte chaque année.

Les subventions sont diverse :

- Publiques : CCEM ; ARS ; Préfecture ; DRAJES ; FNOM ;
- Privées : partenariats

OFFICES INTERCOMMUNAUX DES SPORTS (OIS) :

Dans la volonté de mutualiser les moyens et de créer une synergie de développement du sport à l'échelle intercommunale, la création d'offices intercommunaux des sports se voit comme l'une des solutions adéquates. Il en existe un seul actif sur l'île : l'**Office Intercommunale des Sports de la 3CO** axé sur le développement de l'ensemble des sports avec une spécificité sur les sports de nature au vue de la politique sportive de l'intercommunalité.

OFFICE DÉPARTEMENTAL DES SPORTS (ODS) :

L'Office Départemental des Sports (ODS) de Mayotte créé en 2021, résulte d'une volonté politique de faciliter l'accompagnement des acteurs sportifs et de simplifier les processus d'intervention par la création d'un organisme indépendant, avec pour missions de : de réhabiliter, entretenir et gérer les équipements sportifs départementaux; soutenir l'organisation de rencontres sportives à vocation départementale et régionale. Pour le budget, compte tenu des difficultés financières du moment, le 1er budget propre est prévu pour l'exercice 2024.

L'ODS agit actuellement pour :

- Organiser les échanges éducatifs et sportifs (sur le modèle réunionnais).
- Vivifier les Offices Municipaux des Sports (OMS), notamment par la création et l'accompagnement de 22 écoles multisport (dont 3 à Mamoudzou et 2 à Koungou).



3. LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

Divers dispositifs et services sont mis en place et en cours de réflexion.

3.1 LE DISPOSITIF "2H

DE SPORT EN PLUS AU

COLLÈGE"

Ce dispositif est basé sur du volontariat des établissements, des élèves et des structures ou personnes encadrant généralement les clubs sportifs ou les professeurs d'eps.

L'objectif du dispositif « Deux heures d'activité physique et sportive en plus par semaine au collège » est de favoriser l'activité physique régulière des jeunes afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé.

L'activité se déroule sur le temps périscolaire, dans le collège ou à proximité et est gratuite.

L'activité est proposée par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs (escalade, foot à 5...) de proximité. Elle est complémentaire de l'éducation physique et sportive et de l'offre des associations sportives scolaires.

L'offre s'adapte aux besoins des jeunes. Elle est ludique, sans rechercher la compétition.

Le dispositif s'adresse aux collégiens volontaires des établissements expérimentateurs.

Sont particulièrement concernés les élèves éloignés d'une pratique physique et sportive régulière, notamment les jeunes filles et les élèves pour qui l'activité physique peut être une réponse à leurs besoins et qui ne sont ni inscrits à l'association sportive scolaire ni dans un club sportif.

Le dispositif sera progressivement étendu à tous les collèges d'ici à 2026.

Il a été lancé comme une expérimentation sur l'année scolaire 2022-2023 mais reste, à date, en cours de déploiement au regard de la persistance de certaines contraintes du territoire, notamment celle des transports scolaires ou encore de la disponibilité des espaces de pratique, qu'elle soit temporelle

ou géographique.

Diverses contraintes restent présentes : - Trouver des transports scolaires utilisables (disponibilité des équipements (physique et temporel) .

- Trouver des structures pour encadrer les divers pratiques .

Le dispositif devrait relancer pour l'année scolaire 2023-24 au sein de 4 établissements:

- 2 collèges à Petite-Terre

le collège de Bandré

- le collège de Chiconi

Ce qui représente : 40 classes essentiellement de niveau 6ème et 3ème.

L'objectif du dispositif 2HSC pour 2023/2024 est d'atteindre le nombre de 700 collèges volontaires en France (Hexagone, Corse et DOM/TOM).

La DRAJES réalise, lors de la phase de finalisation de ce diagnostic, les sollicitations auprès des associations sportives et des enseignants dans le but de finaliser l'organisation pour l'année scolaire à venir. D'ailleurs, elle organise la stratégie de déploiement du dispositif pour la rentrée, en synergie avec les parties prenantes (collèges, associations sportives, rectorat).



3.2 PRÉVENTION DES NOYADES ET AISANCE AQUATIQUE

Pour rappel, aucune piscine publique n'est recensée sur le territoire. L'activité de la natation très peu développée représente donc un enjeu crucial pour les jeunes mahorais. Nous présenterons ultérieurement les objectifs ministériels du dispositif.

La DRAJES accompagne financièrement Profession Sport et Loisirs au titre de l'ANS sur la thématique de la prévention des noyade via deux dispositifs :

- Aisance aquatique 4-6 ans
- *J'apprends à nager* élèves de 6-12 ans

Ils sont tous les deux indépendants l'un de l'autre et axés et réalisés lors des vacances scolaires. 10 cycles sont réalisés sur l'année avec un potentiel d'accueil de 400 à 600 enfants.

Difficultés rencontrées :

- Manque de professionnels sur le territoire et de formateurs .
- Nombre d'élèves conséquent qu'il n'est pas possible d'intégrer au fur et à mesure des années.
- Peu de structures habilitées adéquates .
- Lagon chargé de croyances et pas de transmission familiale d'une culture de l'eau par les parents non-nageurs à leurs enfants. À l'inverse, ils peuvent transmettre leurs propres craintes.

Pour la période 2022-23, 200 enfants ont participé au dispositif *j'apprends à nager*, 300 bénéficiaires étaient visés et 60 enfants ont participé au dispositif aisance aquatique.

LA MISE EN PLACE ACTUELLE DU PLAN "SAVOIR NAGER" : CITÉ ÉDUCATIVE DE PETITE TERRE 2022-2023

Ce projet est porté par la municipalité de Dzaoudzi-Labattoir en partenariat avec le PRE (programme de réussite éducative) de la Communauté de Commune de Petite-Terre et l'association Aquatic Nage Mayotte.

Il a eu lieu à la Plage du Faré qui est dotée d'un poste de secours et de matériel pédagogique.

A l'issue des cycles d'apprentissage de 34 séances (les mercredis : 2 cycles de 17 séances pour 60 enfants) et de 120 séances (les vacances scolaires : 6 cycles de 20 séances pour 180 enfants), en août 2023, avec un effectif de 30 enfants par cycle divisé en 2 groupes de 15 nageurs, 240 enfants des QPV auront obtenu un certificat d'aisance aquatique.

LA MISE EN PLACE ACTUELLE DU PLAN "SAVOIR NAGER" EXEMPLE D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE :

Le plan *Savoir nager* mis en place pour l'intégralité des classes de 6ème.

NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS :

- 16 classes (26 élèves par classe) dont 2 classes de SEGPA (16 élèves) 400 élèves environ.
- Sur une classe, 6 élèves / 26 obtiennent l'attestation "Savoir nager" non sans mal soit environ 90 élèves / 400.

DÉROULÉ :

- Lieu : Tanaraki
- Période : 8 semaines, 4h/semaine

DIFFICULTÉS :

- Manque d'équipements : aucun vestiaire.
- Appréhension et craintes des élèves, pas de flotteurs installés pour leur permettre de se rassurer.
- Maximum 8 élèves par professeur.
- Pas d'immersion par saut dans le test.

Cet exemple concret met en exergue les difficultés présentes dans le cadre scolaire.



3.3 L'UNSS

Dans chaque établissement du second degré (collèges et lycées) une association de sport scolaire est présente. Chacune d'entre elles dispense des activités variées en dehors des temps scolaires.

Sur l'année scolaire 2022-2023, **8774 licenciés** (48,7% de filles, bien au-dessus de la moyenne nationale de 39,65%) ont été relevés. La grande majorité des licenciés sont en **catégorie Benjamins**, les juniors et seniors quant à eux reste un public difficile à atteindre dû à l'indisponibilité des élèves les mercredis après-midi dans les lycées.

Les activités sportives les plus plébiscitées sont les **sports collectifs avec 50% des licenciés** (taux supérieur à la métropole (39%)), puis s'en suit les activités de performance et les activités artistiques et d'expression notamment via le Hip Hop, activité en fort développement cette année.

Au sujet des **sports APPN**, 6% des licenciés y sont recensés. L'UNSS a la volonté de **développer ce type d'activité par des investissements** (vélo, carte de CO, etc).

La pratique **du golf et du raid** se sont développées. Les élèves de Doujani sont champions d'académie de golf et le territoire a organisé son premier raid sur deux jours. Ces deux faits indiquent que les deux disciplines sont sujettes à évoluer et attirent les élèves.

Les rencontres sportives reprennent le rythme et la fréquentation d'avant COVID avec près de **400 rencontres sportives**.

Mayotte et les championnats de France : Cross Country, Battle Hip Hop, "Jeux de l'UNSS", Handball, Golf, Athlétisme.

Classement et médailles académiques 2022-2023 :

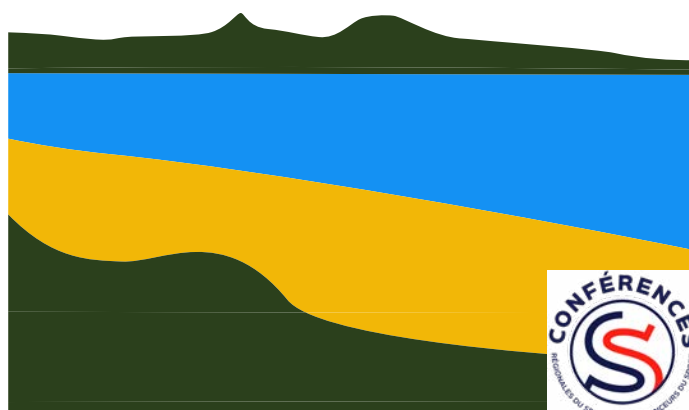
COLLÈGE	LYCÉE
16 Or	15 Or
11 Argent	6 Argent
10 Bronze	6 Bronze
37 médailles	27 médailles

Mayotte a remporté 64 médailles ce qui démontre sa représentativité lors de ses déplacements sportifs et le niveau sportif des élèves participants.

Des actions promotionnelles telles que le JNSS et activités sportives sont organisées tout au long de l'année avec la présence sur certains d'entre eux de sportifs de haut-niveau. Une formation autour du sport partagé et la mise en place d'un Raid Sport Partagé dans le cadre du projet d'inclusion sport et handicap "LE PROJET S'HANDIFFÉRENCE" ont été réalisées.

Participation et obtention des prix Ethic'action du collège de Kawéni 2 et de Passamainty sur les thèmes de la lutte contre les discriminations et le harcèlement ainsi que le sport partagé et l'inclusion.

L'UNSS agit également aux travers d'actions et de projets de sensibilisation et de citoyenneté.



Le bénévolat est aussi présent chez les jeunes avec les formations des jeunes officiels (1050 en 2022) ainsi que les formations de jeunes secouristes (190) et de jeunes reporters. A noter une certaine vigilance à avoir sur ces chiffres qui sous représentent le nombre réel de formés car les enseignants ne remplissent pas toujours le logiciel OPUSS (logiciel permettant la gestion administrative (affiliation, licence, diplôme, formation) des associations sportives).

La difficulté majeure qui est rencontrée est la passerelle entre le sport scolaire et le sport fédéral, qui s'explique par diverses causes :

- L'accessibilité aux infrastructures
- La disponibilité des créneaux notamment pour les séances féminines et sports moins populaires que le football
- La forte prégnance culturelle limitant la pratique féminine

3.4 L'USEP

L' **Union sportive de l'enseignement du premier degré** (USEP) est la fédération de sport scolaire de l' école primaire française. Évoluant au sein de la ligue de l'enseignement, elle est placée sous la tutelle du ministre de l'éducation nationale et des sports.

Cette fédération est très active et dispense plusieurs activités sportives. Ci-dessous les grands axes travaillés par la structure :

- la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS/JDSS)
- les USEPIADES : journée d'activités réservée aux filles
- Le CROSS départemental
- La journée départementale Multiactivités
- La journée départementale Intergénérationnelle (PARENTS et USEP)
- Le P'tit tour à vélo suite au SRAV
- La fête scolaire.

En lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques, l'association a un projet décliné intitulé «UNIVERS'USEP 2024» qui contient plusieurs axes: les 2024m (au sein des écoles et entre écoles de la même

commune), 2024km (entre les associations du département) et les quizz mis en place par l'USEP Nationale qui vont débiter dès la rentrée scolaire prochaine. Les actions phares de Génération 2024 sont aussi pratiquées depuis 2019 à savoir:

- La semaine olympique et paralympique
- La journée olympique et paralympique

Toutes ces activités USEP mettent en avant des actions transversales à savoir:

- la promotion de la santé: Mon association booste mon cerveau
- l'apprentissage du développement durable
- le vivre ensemble
- l'égalité filles/garçons
- l'éco-citoyenneté
- le fair-play etc.

Des valeurs humanistes à faire valoir dès le jeune âge. Un comité départemental USEP enfants responsables est mis en place chaque année et consiste à désigner au sein de chaque association 6 enfants responsables élus par leurs pairs qui représentent leur association pour faire partie de ce comité départemental. L'USEP Mayotte participe également aux projets de développement nationaux qui dynamisent le réseau USEP à travers le national et les outre-mer tels que «Mon Association booste mon cerveau». Elle dispose aussi de formations en direction des enseignants et des parents (animateurs) et aux enfants pour les préparer à prendre la parole, à s'exprimer et à prendre leur destin en mains.



Dans le cadre du projet "Horizon 2024" l'USEP Mayotte organisera " temps forts :

- La Journée Nationale du Sport Scolaire prolongée par la Journée Départementale du Sport Scolaire en hors temps scolaire (HTS),
- La Semaine Olympique et Paralympique finalisée par la Journée Départementale SOP (HTS),
- La Journée Olympique du 23 juin concrétisée par la Journée Départementale Olympique (HTS).



écoles labellisées dont le nombre initial est resté le même depuis 2019 soit 12 écoles. Aucune réunion du COPIL (Comité de Pilotage G 2024)

Evolution statistique depuis la création en avril 2017 L'évolution des effectifs est remarquable comme en témoignent les chiffres suivants :

- 2017-2018 : 0 associations et 0 licencié enfant et 9 licenciés adultes,
- 2018-2019 : 14 associations et 895 licenciés: 456 filles, 412 garçons et 27 adultes dont 6 femmes et 21 hommes *2019-2020 : 17 associations et 1 472 licenciés : 702 filles, 691 garçons et 79 adultes dont 16 femmes et 63 hommes
- 2020-2021: 36 associations et 3 818 licenciés : 1 846 filles, 1849 garçons et 123 adultes dont 39 femmes et 84 hommes
- 2021-2022 : 36 associations affiliées et 5 020 licenciés : 2 506 filles, 2 350 garçons et 164 adultes dont 52 femmes et 112 hommes.

Les effectifs obtenus en cette saison sportive scolaire :

- L'USEP a **mobilisé l'ensemble des écoles de Mayotte à intégrer le mouvement USEP** et a fini par **doubler ses associations de l'année précédente (36 en 2021-2022/18 en 2020-2021)** et ses effectifs (**2 181 en 2020-2021/5020 en 2021-2022**) malgré **l'absence de moyens humains** (pas de délégué enseignant mis à disposition ni un personnel enseignant mis à disposition pour développer l'émergence des actions dédiées à Génération 2024) pour la mobilisation des



BILAN DES ACTIONS 2022 :

L'USEP Mayotte est ancrée sur l'ensemble du territoire depuis la Petite-Terre jusqu'au Sud en longeant les 4 points cardinaux. Il s'agit d'affiliations d'associations d'école créées sous l'égide de l'USEP et dirigées par des acteurs locaux : enseignants, parents, ATSEM, etc. La répartition sectorielle tient compte des affiliations et donc de l'implantation. Toutes les zones bénéficient des mêmes prestations, quelle que soit leur importance.

Les zones ou secteurs USEP Mayotte renferment les communes concernées :

- **EST** : Pamandzi, Dzaoudzi-Labattoir, Mamoudzou et Koungou (1 919 licenciés)
- **NORD** : Bandraboua, Mtsamboro, Mtsangamouji et Acoua (724 licenciés)
- **CENTRE-OUEST** : Tsingoni, Chiconi, Sada, Ouangani et Démbéni (1 187 licenciés)
- **SUD** : Bandrélé, Chirongui, Bouéni et Kani-Kéli (1 026 licenciés)

Ce qui représente 36 associations d'écoles affiliées et 5 non affiliées soit 41 écoles concernées sur un total de 186 écoles primaires (maternelles et élémentaires).

En ce qui concerne les adultes, 164 enseignants et parents accompagnateurs ont été présents pour la réalisation de leurs actions soit un total de 5 020 licenciés au 31/12/2022.

L'USEP peut être un acteur déterminant dans le sport scolaire autant pour initier de nouveaux projets que pour en soutenir.

Des difficultés sont rencontrées dans le cadre scolaire et peuvent être des sources de la complexité de la passerelle entre le sport scolaire et fédéral :

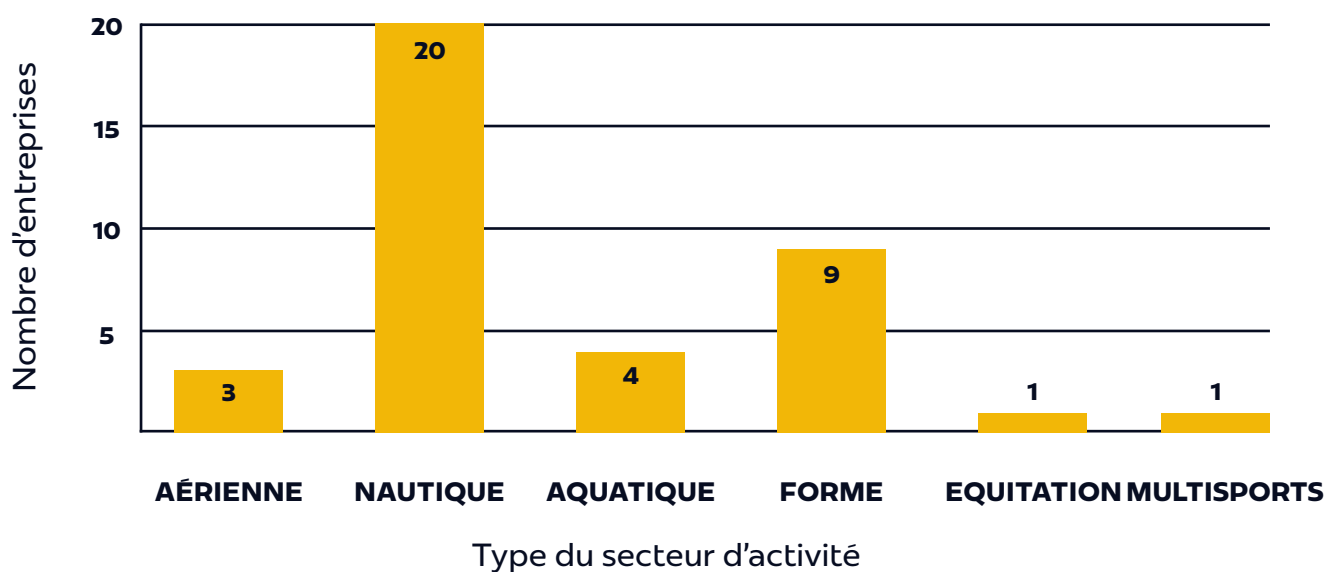
- Peu de clubs de natation à Mayotte et plus globalement faible développement des sports aquatiques comparativement aux sports terrestres
- Choix de sports moins diversifié sur l'île qu'en métropole
- Créneaux de pratiques (horaires et lieux) non favorable à la pratique féminine
- Équipements hors état d'usage (exemple : le cours de tennis koropa à Majicavo). Il y a une nécessité d'anticiper, de prévoir la maintenance et la rénovation des terrains notamment de grands jeux
- Pratique fédérale peu organisée versus pratique libre. Par exemple : il n'y a pas de site FFRP alors que beaucoup de sites sont explorés par la pratique libre mahoraise (la randonnée ou la marche active sont des activités plébiscitées par les acteurs sociaux. Elles agissent positivement sur le lien social, les liens intergénérationnels ou la lutte contre la sédentarité et l'obésité).

4. LES ENTREPRISES PRIVÉES EN MILIEU NAUTIQUE DAVANTAGE REPRÉSENTÉES ET DES ACTIVITÉS COMMERCIALES HÉTÉROGÈNES

Diverses entreprises privées sont présentes sur l'île. La majorité d'entre elles sont liées à des sports nautiques. Cette activité sportive étant peu représentée par des associations, l'offre privée permet de compléter la diversité des activités praticables sur le territoire.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PRIVÉES SPORTIVES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

sur 38 entreprises privées



Par ailleurs, les principaux **magasins d'équipements sportifs** ont été recensés afin d'avoir une vue globale de l'offre dans ce secteur. Le résultat de ce recensement démontre un **nombre de ces commerces insuffisant par rapport au besoin et à la demande**, notamment pour les sports de pleine nature. Au sujet de leurs produits, ces derniers importent l'essentiel de la métropole avec les délais que cela comporte, délais longs d'environ 3 mois pour une livraison.

Enfin, la localisation des commerces se trouve **très hétérogène**, ne desservant donc pas les communes les plus éloignées de ces sites d'achat ou de location.

Ci-contre la liste des **principaux magasins d'équipements sportifs et d'entreprises privées** encadrant des pratiques et pour

certaines d'entre elles proposant des services de location libre de matériel : (liste non exhaustive)

Intersport - Mamoudzou | **Casal Sport** - Mamoudzou | **Sport Korner** - Mamoudzou | **Kasa Equipement** - Mamoudzou | **Mda Sport** - Bendraboua | **Tanaraki Shop** - Mtsangamouji | **Mayfun** - Bandrelé | **Sportland** - Pamandzi | **Sport Plus** - Chirongui et Mamoudzou | **Multisport communication** - Bouéni | **Maison mère sport** - Chirongui | **SportSway** - Mamoudzou | **Lida Sport Azteca** - Bandraboua | **Soussou Sportswear** - Mamoudzou | **Veti-Sport** - VSM - Dzaoudzi | **Univers Sport Mayotte** - USM - Bandraboua | **Sport Univers et Fournitures** - Mamoudzou | **Génération E-Sport Mahoraise** - Dzaoudzi | **GG Sport Loisir** - Dembeni | **Assia Sports** - Koungou | **La Maison des Sports** - Koungou | **Passport** - Mamoudzou | **Happy Divers** - Mtsangamouji | **Mayotte E-foil Paradise** - Mbouanatsa | **Scubaoré Plongée**

5. SYNTHÈSE DES STRUCTURES

Les structures sont catégorisées en 4 axes :

Les clubs ici plus spécifiquement les ligues et comités (23) ; Les structures sociales (22); Les établissements scolaires et les entreprises privées.

Nous pouvons constater que les clubs sportifs et les établissements scolaires avec la présence de l'UNSS (7337 licenciés en 2022) sont actifs et force de propositions ; néanmoins ils manquent de moyens notamment financier. Ils sont axés sur des disciplines sportives terrestres. Il est constaté également une problématique de passerelle entre sport scolaire et fédéral et des différences d'accessibilités aux créneaux des disciplines sportives moins populaires.

Les établissements scolaires disposent d'actions pour accroître l'APS des jeunes, il faut néanmoins qu'ils s'en saisissent lorsqu'ils le peuvent pour permettre à davantage d'élèves de pratiquer des activités sportives et en plus grande quantité.

Les structures sociales, notamment les OMS (13), offrent un maillage territorial plutôt intéressant, néanmoins nous n'avons pu évaluer leur activité. L'OIS de la 3CO et l'ODS sont actifs et se développent. L'exemple de l'organisation de la 3CO pour organiser le sport sur son territoire démontre sa volonté et les moyens qui peuvent être déployés pour développer le sport que ce soit dans diverses disciplines et auprès de divers publics.

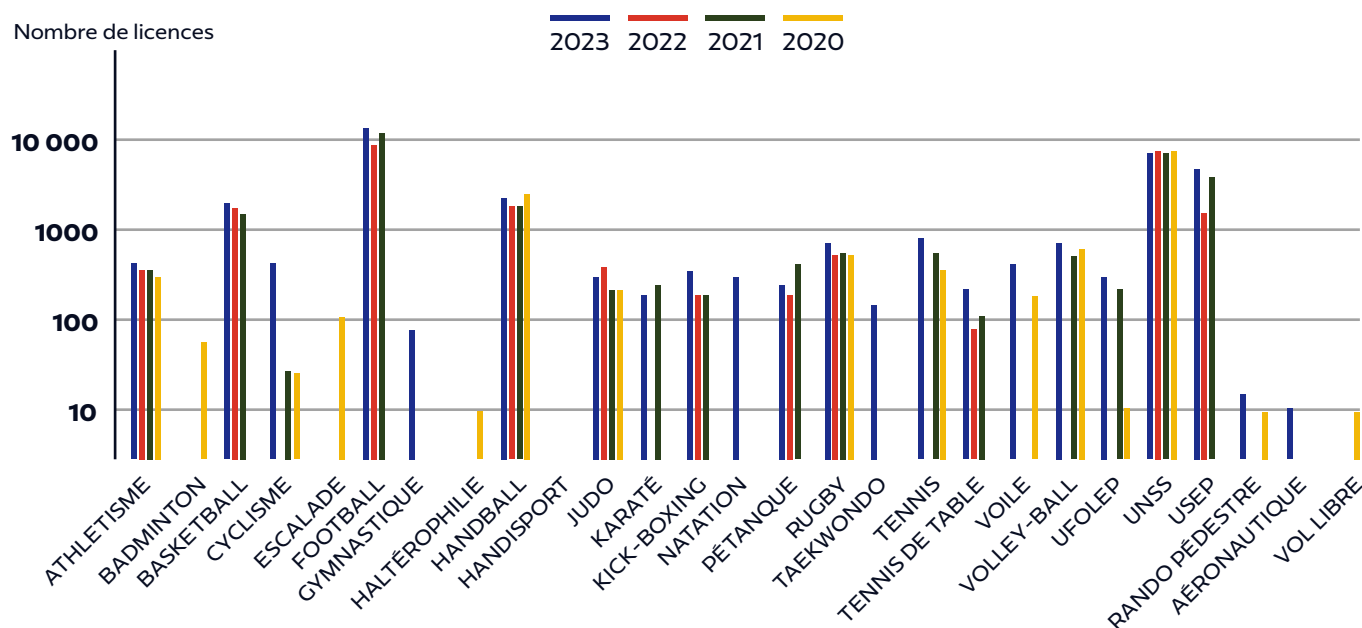
L'ODS quant à lui est en cours de développement, sa pertinence au travers de ces actions sera visible au fur et à mesure de sa structuration. La CCSUD et la 3CO disposent davantage de structures sociales que les autres intercommunalités ce qui leur donne potentiellement plus de moyens d'élargir le public adressé et les actions sportives mises en place.

Enfin, les entreprises privées dispensant des activités sportives sont tournées vers les pratiques aquatiques et nautiques, ce qui compense légèrement le manque de club dans ce domaine. Concernant les entreprises d'équipements sportifs, leur nombre n'est pas suffisant par rapport au nombre de pratiquants et leur localisation reste très hétérogène ne permettant pas à certains villages d'y avoir accès facilement. Des initiatives émergent que ce soit dans le coaching ou l'encadrement privé mais restent trop éparses pour être identifiées par tous autant par les acteurs politiques et sociaux que par la population.

IV LES FORMES DE PRATIQUE

1. PRATIQUES ENCADRÉES OU FÉDÉRALES

Les pratiques encadrées se traduisent majoritairement par de la pratique en club animée et encadrée par une personne qualifiée tel qu'un entraîneur. Ci-dessous, nous examinons le nombre de licences par ligues et comités. En 2018, on constate 10,9 licences pour 100 habitants et 12 équipements pour 10 000 habitants.



Depuis des décennies à Mayotte, le football est la discipline la plus pratiquée suivie par le handball et le basket-ball. Le taux de licenciés pour ces disciplines est au-dessus de la moyenne nationale.

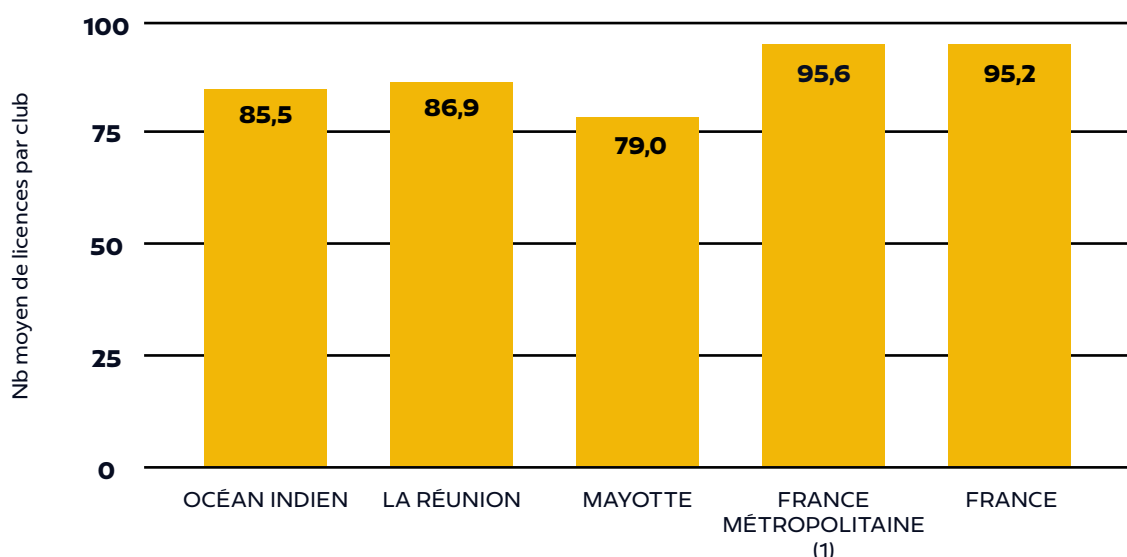
Les activités nautiques et aquatiques ne sont pas ou peu représentées, indiquant donc que peu de pratiquants exercent ces disciplines dans un club affilié.

Les disciplines collectives sont davantage pratiquées à celles individuelles.

L'UNSS et l'USEP sont deux structures proposant divers sports avec un taux de licenciés élevés et en progression ces dernières années.

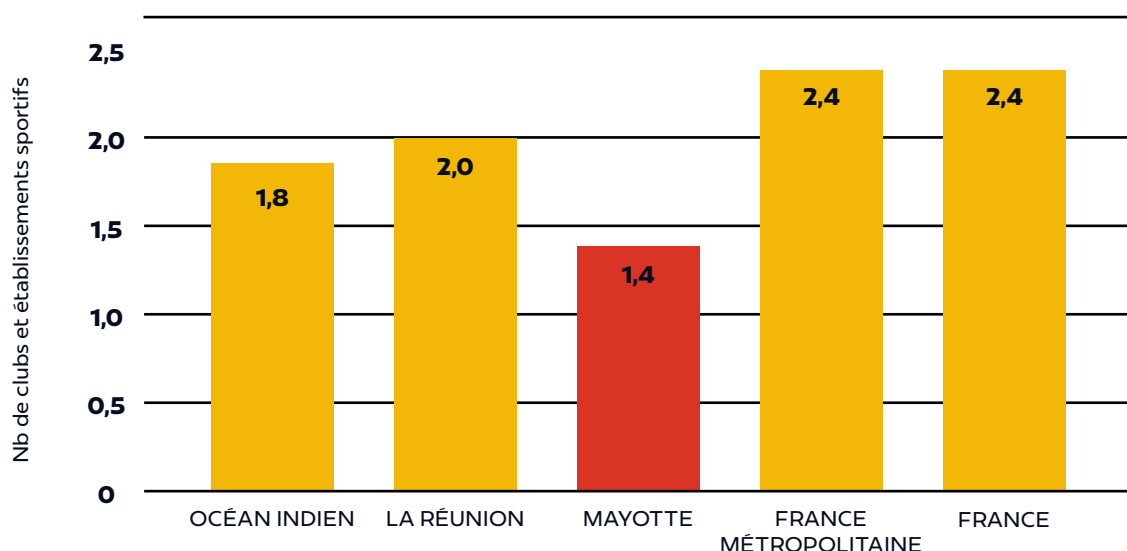
Pour donner suite à cette analyse des ligues et comités il aurait été nécessaire d'obtenir les informations complètes sur le nombre de licenciés pour chacune des structures sur la période des 4 dernières années. Par exemple, il existe un seul club d'équitation mais aucune donnée n'est recensée et il n'apparaît pas sur les listes initiales transmises.

NOMBRE MOYEN DE LICENCES PAR CLUB en 2018



On constate que le nombre moyen de licences par club à Mayotte est légèrement inférieur à la moyenne nationale ainsi que celle de l'océan indien, néanmoins il reste cohérent et élevé par rapport au nombre de clubs par habitants qui est de 1,4 pour 1000 habitants selon les données de 2018. Pour pouvoir s'appuyer sur ce tableau dans l'analyse, des données plus récentes auraient permis une meilleure visualisation actuelle.

Nombre de clubs et établissements sportifs pour 1000 habitants



L'examen du tableau ci-dessous permet les constats suivants :

- Seuls les taux de sportivité des fédérations françaises de football, de basket-ball et de handball présentent des chiffres supérieurs aux autres territoires. Ces résultats sont à mettre en corrélation avec la nature des équipements présents dans les villages (terrain de grands jeux et plateaux sportifs).
- Une absence de pratiquants dans de nombreuses disciplines sportives (boxe, gymnastique, haltérophilie, lutte, natation, taekwondo. Ces résultats résultent également d'une absence d'équipements spécifiques pour ces pratiques.

Fédérations françaises agréées en 2021	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte	TOTAL France métropolitaine
FF d'athlétisme	2566	2155	625	3905	360	247 238
FF d'aviron	95	355	9	11	0	39 561
FF de badminton	399	341	201	777	0	133 886
FF de basketball	2503	1962	1411	2514	1570	411 128
FF de boxe	264	173	183	397	0	24 875
FF de canoë-kayak et sports de pagaie	627	130	742	2029	80	154 696
FF de cyclisme	1528	1074	355	1244	59	96 748
FF d'équitation	1461	1323	844	3704	27	646 914
FF d'escrime	229	228	103	306	0	40 250
FF de football	11839	10109	6368	19127	9082	1 837 746
FF des sports de glace	0	0	1	3	0	16 520
FF de gymnastique	958	834	417	2539	1	232 273
FF d'haltérophilie - musculation	1207	36	0	365	6	10 373
FF de handball	1446	2387	1185	3828	2241	328 905
FF de hockey	0	0	0	89	0	10 624
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	1529	1804	980	2451	231	358 699
FF de lutte et disciplines associées	0	22	0	334	1	16 159
FF de natation	1551	2544	1230	5245	32	263 228
FF de pentathlon moderne	0	0	0	1403	0	1 403

FF de ski	1	0	0	10	0	78 491
FF de taekwondo et disciplines associées	132	186	213	484	8	28 455
FF de tennis	4069	2114	803	9831	557	921 724
FF de tennis de table	129	246	100	453	74	124 457
FF de tir	818	540	629	652	126	223 169
FF de tir à l'arc	75	135	50	303	9	56 198
FF de triathlon et disciplines enchaînées	196	138	3	515	0	50 497
FF de voile	1577	1254	551	924	467	239 943
FF de volleyball	461	751	661	2032	527	86 837
FF de hockey sur glace	0	0	0	1	0	19 093
FF de golf	931	521	368	3251	77	410 530
FF de rugby	1118	756	958	2396	675	309 016
FF de karaté et disciplines associées	739	980	362	2849	134	159 180
FF de la montagne et de l'escalade	36	166	47	1084	74	82 823
FF de roller et skateboard	51	17	144	800	0	48 387
FF de surf	362	116	0	821	1	13 232
FF de baseball et softball	35	1	17	0	0	13 437
FF de danse	113	88	87	1003	7	52 453
Total fédérations unisport olympiques	39 045	33 486	19 647	76 277	16 426	7 789 148



L'examen du tableau ci-dessous permet les constats suivants :

Le constat de la faible diversité des pratiques développées sur le territoire mahorais est confirmé par ce tableau qui fait la synthèse des données relatives aux fédérations unisports non olympiques. Mayotte se voit ainsi sous représentée dans toutes les disciplines sauf pour le sauvetage et le secourisme, pour le kick-boxing et le Muay-Thai.

FF d'aéromodélisme	46	41	14	140	0	21 554
FF aéronautique	235	164	43	183	10	36 827
FF d'aérostation	0	0	0	0	1	705
FF d'aïkido, aikibudo et affinitaires	42	228	251	143	0	14 389
FF d'aïkido et de budo	56	0	0	140	28	13 007
FF du sport automobile	141	58	21	744	0	35 316
FF de jeu de balle au tambourin	0	0	0	0	0	1 954
FF de ballon au poing	0	0	0	0	0	0
FF de ball-trap	261	235	69	270	0	28 904
FF de billard	2	0	0	85	0	12 698
FF du sport boules	0	0	0	3	0	34 081
FF de boxe française, savate et disciplines associées	123	71	21	398	0	21 368
FF de bowling et de sports de quilles	4	0	1	17	0	16 965
FF de char à voile	nr	nr	nr	nr	nr	0
FF de la course camarguaise	nr	nr	nr	nr	nr	0
FF de la course landaise	0	0	0	0	0	1 801
FF de la course d'orientation	0	0	0	0	0	8 572
FF de cyclotourisme	73	1	3	137	0	108 955
FF des échecs	36	42	17	142	0	14 215
FF d'études et sports sous-marins	935	830	193	1754	195	101 322
FF de football américain	0	0	0	0	0	14 306

FF d'hélicoptère	nr	nr	nr	nr	nr	0
FF de javelot tir sur cible	0	0	0	0	0	767
FF de jeu de paume	nr	nr	nr	nr	nr	0
FF de joutes et sauvetage nautique	0	0	0	0	0	4 354
FF de longue paume	0	0	0	0	0	176
FF de motocyclisme	67	69	7	613	0	57 236
FF motonautique	6	1	0	0	0	370
FF de parachutisme	45	3	1	265	3	10 573
FF de pelote basque	0	0	0	127	0	13 394
FF de pétanque et jeu provençal	475	669	3	1166	223	223 431
FF de planeur ultra léger motorisé	21	11	49	197	13	15 207
FF de pulka et traîneau à chiens	0	0	0	0	0	436
FF de la randonnée pédestre	488	950	41	1490	0	201 345
FF de rugby à XIII	0	0	0	0	0	8 988
FF de sauvetage et secourisme	880	498	245	275	1932	53 350
FF de ski nautique et wake board	42	5	2	58	0	8 322
FF de spéléologie	13	28	0	39	0	6 325
FF de squash	0	0	145	456	0	9 074
FF des Arts Energétiques et Martiaux Chinois	102	63	21	240	0	10 611
FF des sports de traîneau, de ski/VTT-joëring et de canicross	0	0	0	0	0	773
FF de twirling bâton	181	162	0	285	0	14 702
FF de vol à voile	8	3	0	19	1	10 963
FF de vol libre	89	38	82	795	11	29 075
FF de polo	0	0	0	0	0	599
FF de kick-boxing, muay-thaï et disciplines associées	0	0	0	0	0	0

FF de flying disc	0	0	0	6	0	3 666
F nautique de pêche sportive en apnée	4	1	0	4	8	905
FF de force	0	1	0	58	0	4 543
FF des pêches sportives	0	0	49	48	1	8 598
Total fédérations unisport non	4 375	4 172	1 278	10 297	2 426	1 184 722

Le constat de la faible diversité des pratiques développées sur le territoire mahorais est aussi confirmé par ce tableau qui fait la synthèse des données relatives aux fédérations multisports. L'UNSS est la seule fédération bénéficiant d'un taux de sportivité supérieur aux autres territoires. Le sport scolaire est assez développé par cet acteur et pallie le manque de capacité d'accueil des associations sportives.

Malgré de nombreuses manifestations pour la découverte des activités sportives, l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) dispose d'un taux inférieur à la moyenne des territoires sélectionnés. On relève également l'absence de licenciés ou de représentation de la FF Handisport, la FF du sport d'entreprise et de gymnastique volontaire.

FF des clubs alpins et de montagne	0	5	0	75	1	78 504
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	649	1359	144	1708	1	274 211
FF sport pour tous	2	3	861	539	0	94 845
FF de la retraite sportive	0	0	0	1	0	71 233
FF du sport travailliste	155	42	81	475	26	9 163
F des clubs de la défense	793	1320	2247	2767	508	81 676
F nationale du sport en milieu rural	0	76	4	236	0	35 327
F sportive et culturelle de France	55	0	17	0	0	122 127
F sportive et culturelle Maccabi	0	0	0	0	0	8 138
F sportive et gymnique du travail (FSGT)	56	17	1	927	31	118 849
F sportive de la police nationale	49	4	25	282	1	15 444
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	1732	751	83	2553	429	212 253
FF omnisports des personnels de l'éducation nationale et jeunesse et sports (2F OPEN-JS)	0	0	0	12	0	3 685
Union nationale sportive Léo Lagrange	2	0	0	0	0	16 830
FF du sport d'entreprise	3	86	5	1	0	3 201
F sportive des ASPTT	75	376	359	389	0	99 597
FF handisport	65	86	30	196	9	21 117
FF du sport adapté	20	8	0	238	1	19 224
FF du sport universitaire	1	2	0	70	0	15 172
F Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	814	38	1238	85	23	642 478
Union nationale des clubs universitaires	2	1	0	2	0	24 124
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	5378	5306	4465	12034	7129	746 350
Union sportive de l'enseignement du premier degré	3559	3285	1292	15718	2140	393 435
Total fédérations multisports	13 410	12 765	10 852	38 308	10 299	3 106 983



1.1 FOCUS NATATION

Nous proposons un focus sur l'activité de natation. Elle n'est pas à observer comme une activité structurante de l'île mais plutôt comme un objectif à atteindre car :

- Le taux d'aisance à la nage est extrêmement faible et cause des noyades régulières. Culturellement, la peur de l'eau se transmet de génération en génération et les mahoraises et mahorais savent très peu nager. Plus de 75% des élèves de collège échouent au test du plan "Savoir nager".
- Apprendre à nager aux jeunes mahoraises et mahorais pour ouvrir la voie des activités nautiques sur le lagon.
- Aucune piscine publique n'est présente sur le territoire.

Peu de clubs de natation sont actifs sur le territoire : Aquatic Nage Mayotte affiliée à la Fédération Française de Natation (FFN) qui propose des activités de natation en eau libre et un club de water-polo. Des initiatives telles que l'école de plongée "Mayotte Natation" existent également. Néanmoins l'offre est trop faible par rapport au besoin du "Savoir Nager" qu'il soit obligatoire dans le cadre scolaire, ou bien essentiel à la pratique d'activités nautiques et aquatiques sur les temps de loisirs libres ou encadrés.

Par ailleurs, aucun équipement n'est recensé hormis du petit matériel tels que des lignes d'eau ou des frites de flottabilité et quelques piscines privées qui sont utilisées pour des cours de natation.

Malgré tous ces aspects qui démontrent la natation comme une activité non principale bien que le territoire soit une île entourée par un lagon propice à l'activité aquatique car calme, des collectivités dont la 3CO et la commune de Bandréle, se lancent dans une démarche de structuration de la natation. Ces collectivités ont engagé la réalisation d'étude d'implantation de bassins flottants et terrestres et de projets articulant cette pratique.

L'absence d'encadrement est en partie due aux manques de structures et de professionnels. En effet, l'île ne compte aucun lieu avec un aménagement adapté et normé à la pratique de la natation. Ce qui ne facilite pas l'attractivité de ces métiers.

Tout comme la pose de lignes d'eau avec flotteurs, l'installation de bassins flottants nécessite des bâtiments avec à minima sanitaires et poste de secours qui doivent être intégrés au projet. Ce qui n'est pas le cas actuellement lors des poses de ligne d'eau.

Article D1332-41 Création Décret n°2008-990 du 18 septembre 2008 - art. 1

Les baignades aménagées comprennent un poste de secours situé à proximité directe des plages.

Article D1332-42 Création Décret n°2008-990 du 18 septembre 2008 - art. 1

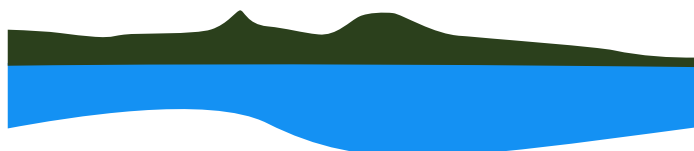
Des cabinets d'aisance, dont l'emplacement est signalé, sont installés à proximité des baignades aménagées ; ils sont au moins au nombre de deux. L'assainissement des installations est réalisé de manière à éviter tout risque de pollution des eaux de baignade.

Enfin, les professionnels qui ne peuvent pas en vivre financièrement de manière durable, cumulent différentes activités.

2. PRATIQUES LIBRES

Les pratiques libres sont diverses : quelques parapentes pour l'aérien, plusieurs activités nautiques et très terrestres. Elles ne sont malheureusement pas quantifiables dû au manque de données sur ce type de pratique.

Les activités aquatiques (surtout le snorkeling) et nautiques (stand-up paddle, la planche à voile, la voile habitable, le wing foil, le canoë-kayak et le surf) sont régulièrement pratiquées. Ces activités se pratiquent sur de très belles vagues de récifs (une dizaine de spots), une de sable (Moya) et utilisent des lieux remarquables de l'île (îlots Choizil, Plage des tortures, etc).



La pratique libre terrestre se cristallise surtout autour de la randonnée pédestre et dans une moindre mesure du trail running et du VTT. De manière plus épisodique, les sites d'escalade ou de via ferrata (60 voies et 120 passages de bloc) sont occupés chaque week-end.

Les randonneurs s'organisent entre eux sur les réseaux sociaux pour se sécuriser, toute l'île est utilisée même si quelques lieux sont plébiscités tels que le Mont Choungui, Crêtes de Bandrele vers le Benara ou Saziley au sud. D'autres activités comme le beach soccer, le m'rengue (ou morengue) ou bien les tournois sportifs sont recensées.

Les combats de m'rengue ont surtout lieu lors des soirs de la période du Ramadan et sont pratiqués et organisés par village, régis par les règles traditionnelles de ce type de combat. Ces combats se déroulent sur les plateaux sportifs, au son de percussions, deux combattants s'affrontent en boxe de type anglaise (seulement les poings) à mains nues, assistés de deux arbitres. Il y a rarement plus de deux ou trois assauts, dès que les arbitres constatent une supériorité le combat cesse. Il concerne les filles comme les garçons. Néanmoins, des arrêtés municipaux interdisent ces pratiques traditionnelles et même durant le ramadan, car elles sont propices au déclenchement d'incivilité et de violence sur le territoire.

Les tournois sportifs sont également organisés lors du mois de Ramadan. Ils opposent les villages entre eux et sont des moments où les valeurs de cohésion et de partage du sport sont fortes puisque les sportifs se retrouvent ensuite afin de partager un repas avec tous les habitants.

Enfin, les activités aériennes sont rares et pratiquées avec un matériel individuel spécifique possédé par les particuliers. Les pratiques libres sont vecteur de lien social et intergénérationnel. Elles permettent également de faire découvrir des activités méconnues telles que les activités nautiques et aquatiques.

3. PRATIQUES

TRADITIONNELLES

Nous recensons également des sports traditionnels très majoritairement pratiqués lors d'épreuves festives comme les courses de laka ou de pneus.

LA COURSE DE PNEUS



La course de pneus qui est pratiquée dans les îles de l'Océan Indien est un jeu d'enfants.

À Mayotte, elle se structure depuis les années 80 au travers des courses dans les villages pour se conclure par une grande finale à Mamoudzou. Il y a plusieurs catégories, garçons, filles, adultes, gros pneus, bweni (madame, maman), ...

C'est un événement majeur.

LA COURSE DE LAKA



Le laka est une pirogue à balancier, traditionnellement taillée dans une seule pièce de bois d'arbre à pain (autrefois souvent à voile). Encore très largement utilisé au quotidien pour la pêche, il tend à être remplacé par des laka en fibre de verre un peu plus volumineux. Chaque année en octobre, deux courses sont organisées. Le défi du Fundi (Maître) à Mbouini et la course de Mamoudzou.

4. SYNTHÈSE DES PRATIQUES

Les pratiques encadrées sont quantifiables. Les sports collectifs tels que le football (14 284 licenciés) le basket-ball (2061 licenciés) le handball (23 48 licenciés) le rugby (750 licenciés) et le volley-ball (738 licenciés) sont les plus populaires avec 20 181 licenciés en 2022 sur 35 870 soit plus de 56% des licenciés sportifs tandis que les autres sports notamment les sports individuels le sont moins avec 3006 licenciés tous sports confondus. Les sports de combat représentent 873 licenciés et le tennis 842 licenciés. Le sport scolaire représente 34% des licences sportives avec 12 364 licenciés en 2022. Dans l'ensemble des disciplines, le nombre de pratiquants est en augmentation entre 2021 et 2022. Il serait intéressant de mettre à jour le fichier pour les sports en ayant aucune et dès que les données de 2023 (pour le moment incomplètes) seront exploitables.

Concernant les pratiques libres nous constatons que ce sont davantage des pratiques terrestres notamment de la randonnée pédestre malgré des pratiques nautiques individuelles constatées.

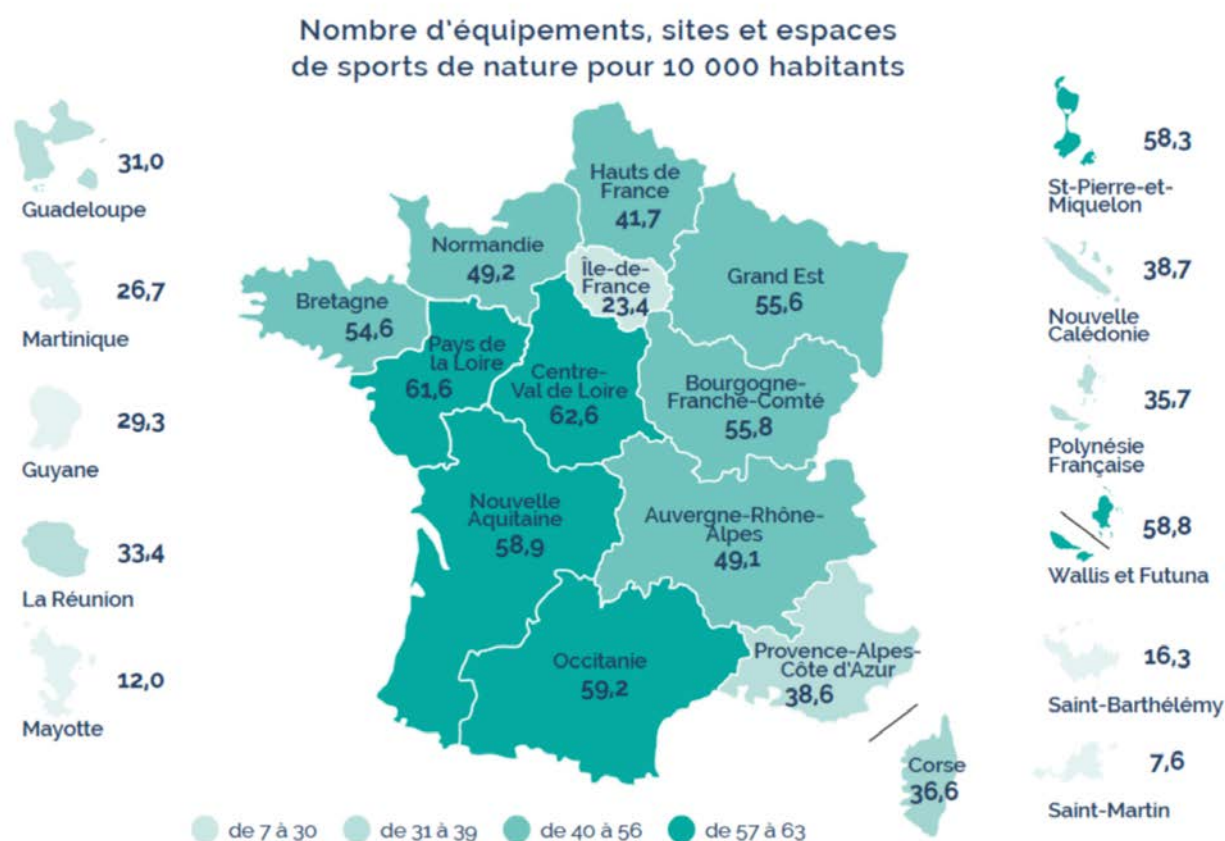
Les pratiques libres sont des pratiques de loisir, ces pratiques autonomes, autocentrées sont revendiquées par les pratiquants comme des sports privilégiant la recherche de bien-être, le retour à soi et à la nature.



V THÉMATIQUES SPORTIVES

1. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

1.1 RECENSEMENT QUANTITATIF DES ÉQUIPEMENTS



Sources : Équipements sportifs, sites et espaces de sports de nature - RES, situation au 10 janvier 2018, populations municipales de référence au 1^{er} janvier 2016 - INSEE, recensement de la population.
Champ : France entière.

Cette carte très connue des élus au sport de Mayotte pointe en 2016 une réalité qui depuis s'est encore accrue du fait de l'explosion démographique. Mayotte est entre quatre et cinq fois moins bien dotée en équipements sportifs que la moyenne de la France. On dit même qu'elle le serait vingt fois moins en ce qui concerne la jeunesse en raison d'une pyramide locale des âges qui montre que la moitié de la population a moins de 18 ans.

Cette vision réelle qui permet de revendiquer un investissement massif dessert Mayotte. Dès lors que nous exprimons un besoin d'équipement compris entre +300% et +1900%, selon les chiffres considérés, du stock actuel nous envoyons le signal d'impossibilité de faire aux financeurs. Impossible, ne serait-ce que par le foncier disponible. Augmenter de 300% nécessiterait près de 3 millions de m² soit près de 1% de la surface totale de Mayotte qui y serait consacrée.

Analyser le taux d'équipement requiert une plus grande finesse. Concernant l'Hexagone, il faut prendre en considération deux données. La première est que les équipements sportifs de l'Hexagone sont utilisés de 3 à 80 ans, quant à Mayotte, ils le sont généralement de 6 à 25 ans. La comparaison sur le taux d'équipement en fonction de la jeunesse est donc biaisée. La deuxième est qu'environ 70% des communes françaises ont moins de 3000 habitants. Or Mayotte n'a aucune commune de moins de 5000 habitants. Les petites communes hexagonales sont sous-dotées pour répondre à la variété de la demande mais extrêmement sur-dotées pour répondre à la quantité de la demande. De fait, les équipements sportifs de 70% des communes hexagonales sont particulièrement sous-utilisés. Nous examinerons le taux d'équipements des communes de Mayotte.

L'objectif pour Mayotte est d'être dotée des bons équipements aux bons endroits. Il convient donc dans un premier temps de comparer son taux d'équipements (aires de pratique) aux collectivités hexagonales de même taille d'une façon générale puis par famille d'équipements. Ces collectivités disposent d'équipements à des taux de fréquentation proches de 100% et ont des résultats sportifs excellents.

Tous les graphes suivant sont tirés de la base de données : **BPE 2021 - Base permanente des équipements 2021** : sports, loisirs et culture - France – Communes - Mise en ligne le 08/07/2022 Géographie au 01/01/2022 - @Insee

Cette base de données produite par l'INSEE recense les équipements suivants :

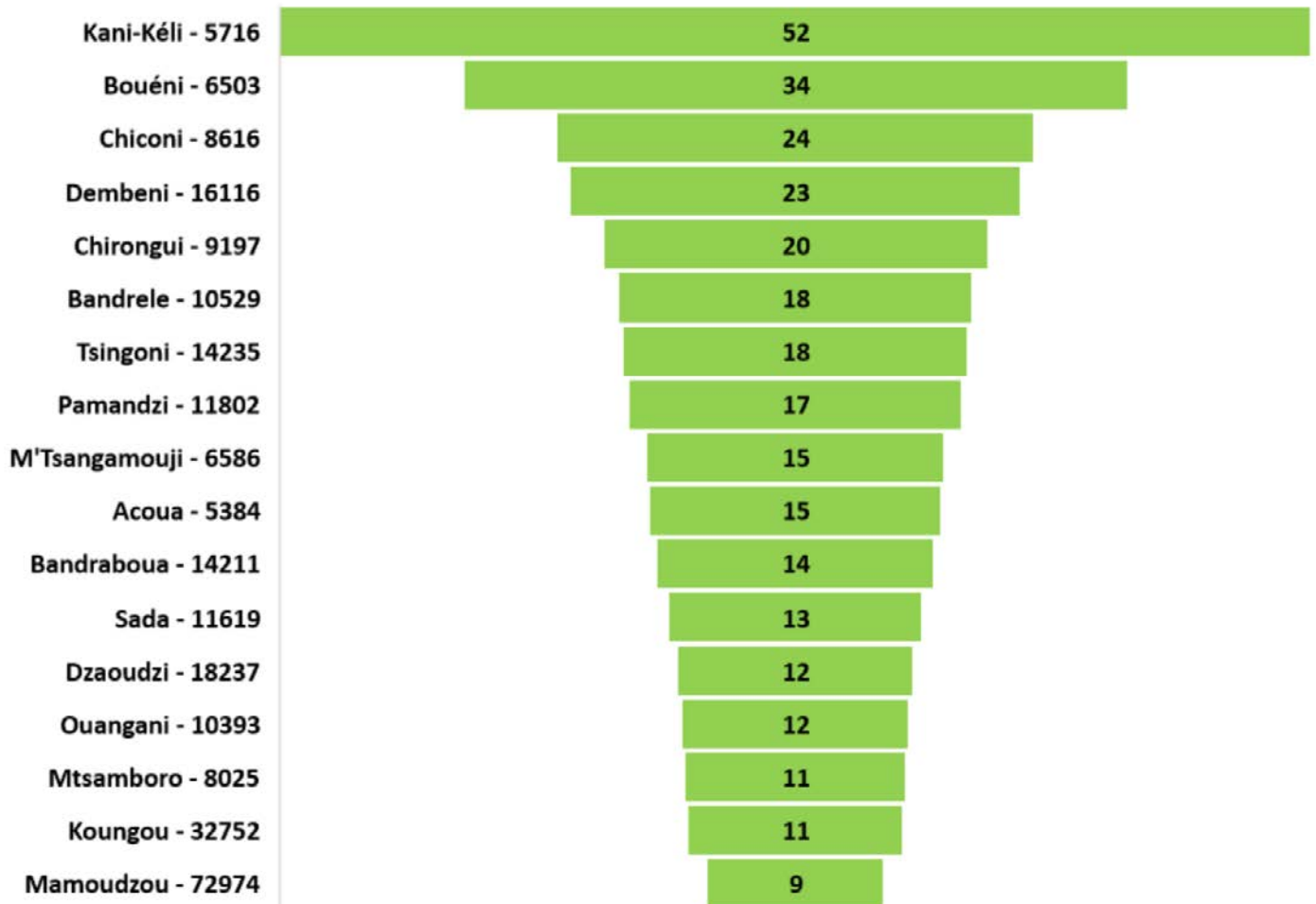
- Bassins de natation (un seul qui est privé)
- Boulodromes
- Tennis
- Domaines skiables
- Centres équestres
- Athlétisme
- Terrains de golf
- Parcours sportif/santé
- Plateaux et terrains de jeux extérieurs
- Salles spécialisées
- Terrains de grands jeux
- Salles de combat
- Salles non spécialisées
- Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle
- Sports nautiques
- Bowling
- Salles de remise en forme
- Salles multisports (gymnase)
- Baignades aménagées
- Ports de plaisance - Mouillages
- Boucles de randonnée

Pour chaque famille d'équipement, sont recensées les aires de pratique, les aires couvertes et les aires éclairées. Nous constatons qu'il manque par exemple les terrains de sport de sable, les sites et voies d'escalade, les via ferrata, les sites de plongée, les terrains de motocross, etc. Ce recensement est incomplet. Mais il est incomplet pour tous et recense les équipements majeurs que nous pourrions donc comparer efficacement.

Concernant l'escalade, le territoire dispose de 5 SAE mis à dispositions des scolaires dont 1 à Tsararano. Elles sont également utilisées les week-ends par le seul club "Mayotte Escalade".



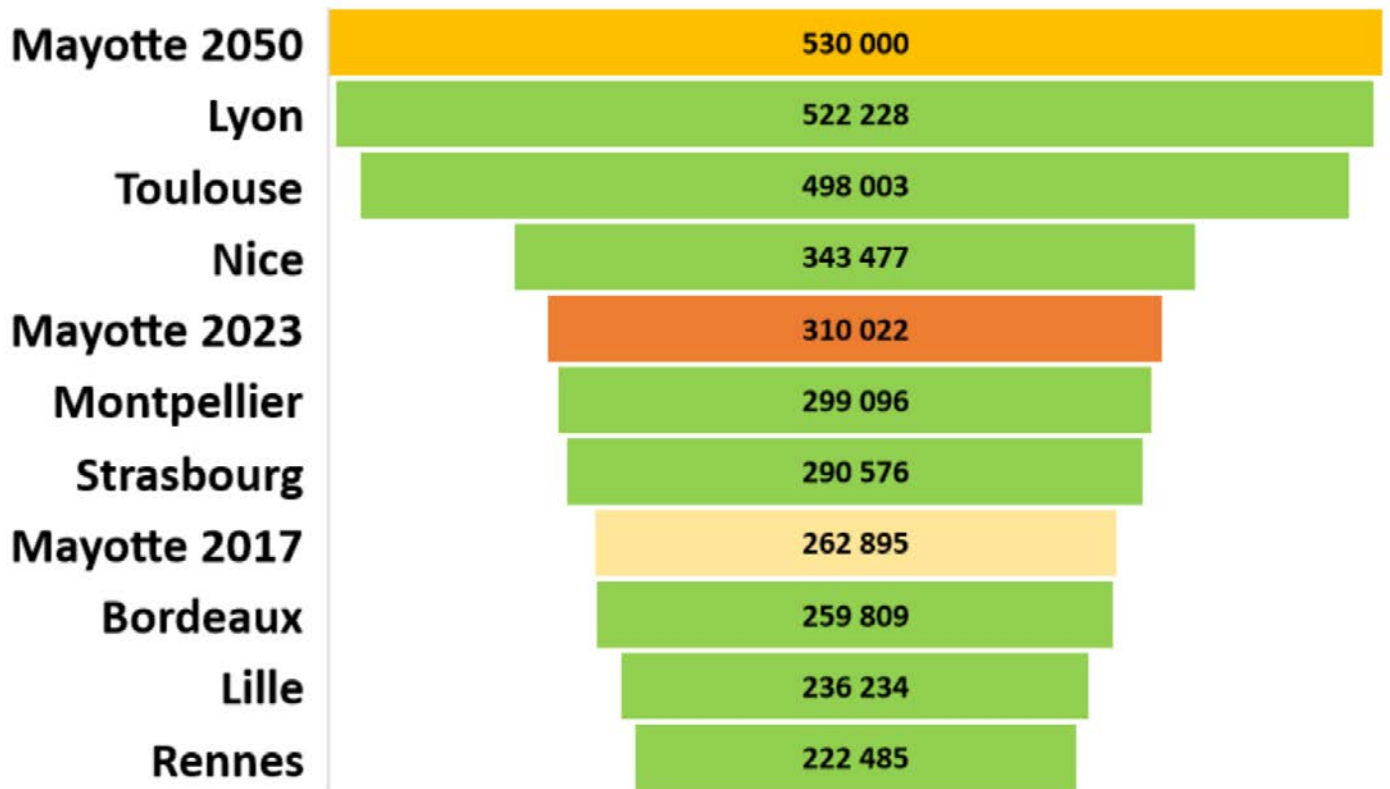
Aires de pratique / 10k habitants



Une fois mise en graphique on note que Mayotte n'échappe pas à la règle française qui fait que pour répondre à la demande de variété de sports on dote davantage les petites communes. Puisqu'ici Kani-Kéli avec près de 6000 habitants à un taux d'équipement en aires de pratique équivalent à la moyenne nationale. Avec les exceptions de Mtsamboro, Acoua et Mtsangamouji. Cette dernière commune se voit dotée d'un équipement couvert qui est en cours de réalisation et devrait la faire remonter au classement. Sans surprise Mamoudzou ferme la marche avec un taux d'équipement de 9 / 10 000 habitants. Cette statistique est basée sur le recensement de 2017. Si on considère l'augmentation de plus de 17% constatée depuis, par la note INSEE de 2023, Mamoudzou passe alors au-dessous de 8 aires de pratique pour 10 000 habitants ce qui est extrêmement faible, voire inquiétant.



Habitants



Afin de replacer Mayotte dans un contexte d'équipements qui sont très utilisés et avec une contrainte foncière forte, nous les comparons à des collectivités à la démographie comparable, avec les 10 villes les plus peuplées de l'Hexagone sauf Paris et Marseille, qui ont une population trop élevée. Les statistiques d'équipements sont référençables au recensement de 2020 pour l'Hexagone. Pour Mayotte le dernier recensement complet date de 2017. Nous avons porté cette valeur car c'est celle que nous retrouvons dans les communes. Toutefois, il y a une hausse de 17% de la population constatée dans la note INSEE de 2023 pour Mayotte. Nous portons donc une autre ligne avec les données INSEE de 2023. Dans l'ensemble des cas nous sommes donc bien démographiquement au cœur de ce groupe de villes françaises.

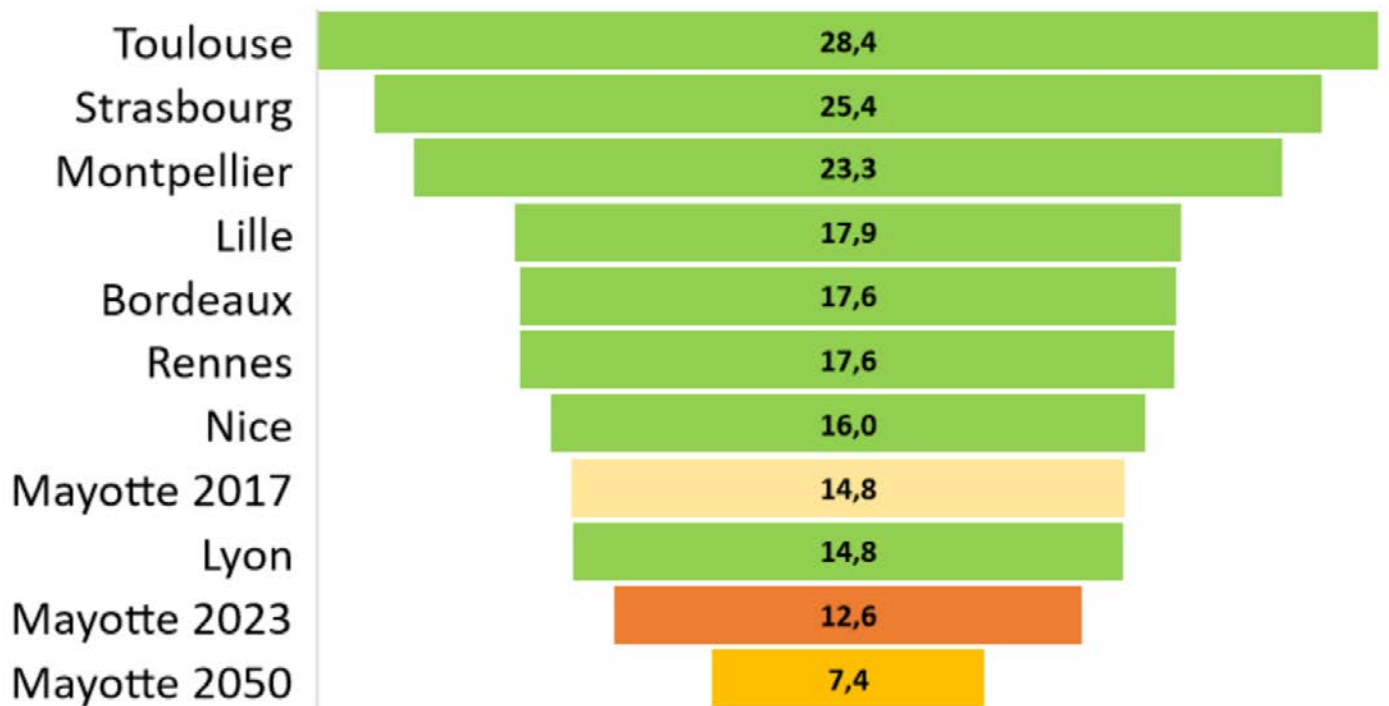
Nous avons ajouté une ligne Mayotte 2050 en s'appuyant sur l'article recensant les études d'évolution démographiques qui prévoient une population entre 440k (solde migratoire négatif) et 760k (solde migratoire équivalent) en notant la donnée que nous avons choisi de présenter de 530 000 dans l'hypothèse d'un solde migratoire nul.

Toutes ces villes voient leurs équipes évoluer en élite et leurs sportifs ont récolté des centaines de titres continentaux, mondiaux ou olympiques. S'il y a souvent des tensions sur l'usage de leurs équipements comme à Lyon ou Nice, elles conduisent des politiques sportives à la fois au service de la population et du haut niveau.





Tous sports - Villes / Mayotte Aires de pratique / 10k habitants

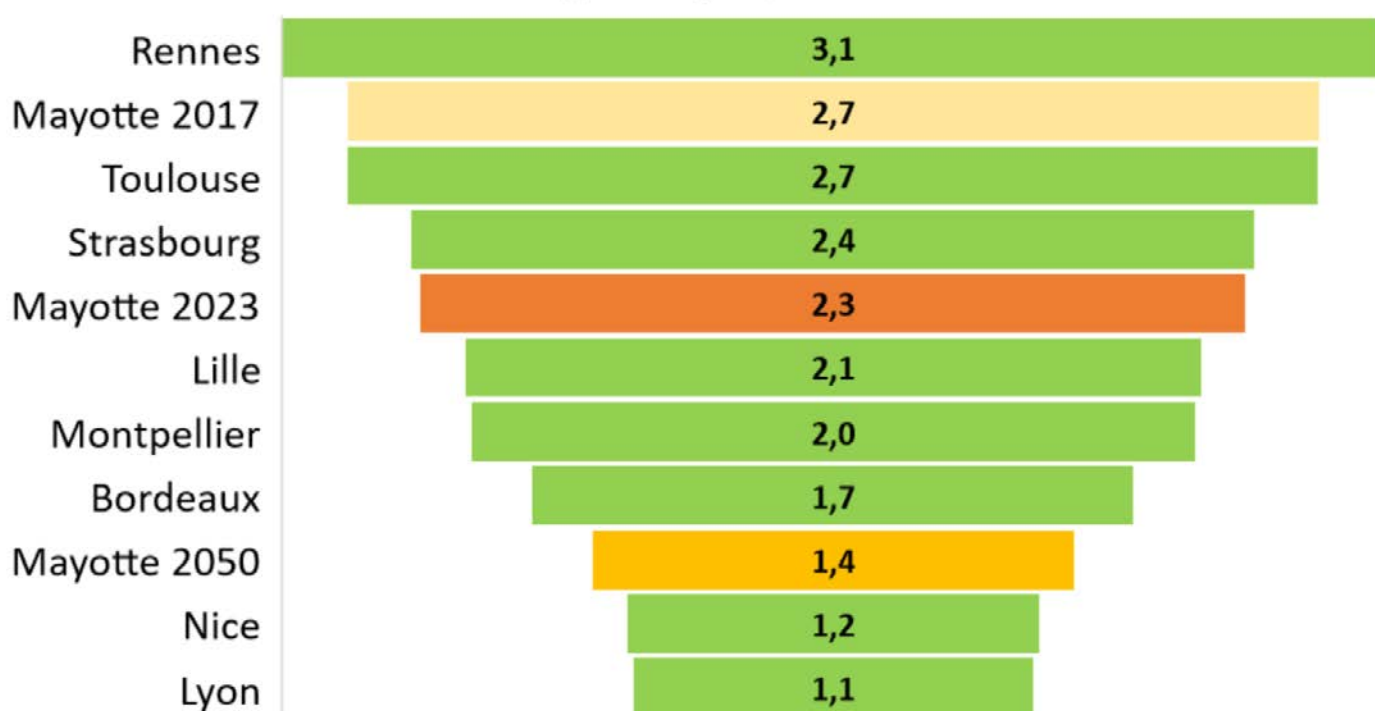


Sans surprise, nous trouvons Mayotte en fin de tableau. Au mieux au coude à coude avec Lyon. Toutefois, nous sommes loin des +300%. Pour atteindre la moyenne des ensembles hexagonaux équivalents l'effort à produire est de +100% en considérant que la population est de 400 000 habitants, +80% pour être dans la même situation que Rennes, Bordeaux ou Lille. L'effort est de +62% en se basant sur les données de l'INSEE de 2023 et de +40% pour être au niveau de Rennes, Bordeaux ou Lille. Avec ce type d'analyse, nous pouvons enfin mettre en œuvre une politique de rattrapage car celle-ci devient possible. Pour cela il faudra analyser les manques par catégorie d'équipement.



Villes / Mayotte

Terrains de grands jeu / 10k habitants



Concernant les terrains de grands jeux, c'est-à-dire rugby et football, Mayotte est correctement dotée, bien plus en football qu'en rugby. Cependant, il faut prendre en compte l'état qualitatif dans cette analyse, certes le nombre est quantitativement adéquat et supérieur à celui d'une grande ville telle que Lyon néanmoins, l'aspect qualitatif des équipements (respect des normes, vestiaires, accès à l'eau) n'est pas à négliger et ne permet pas d'indiquer que les terrains de grands jeux sont correctement fonctionnels.



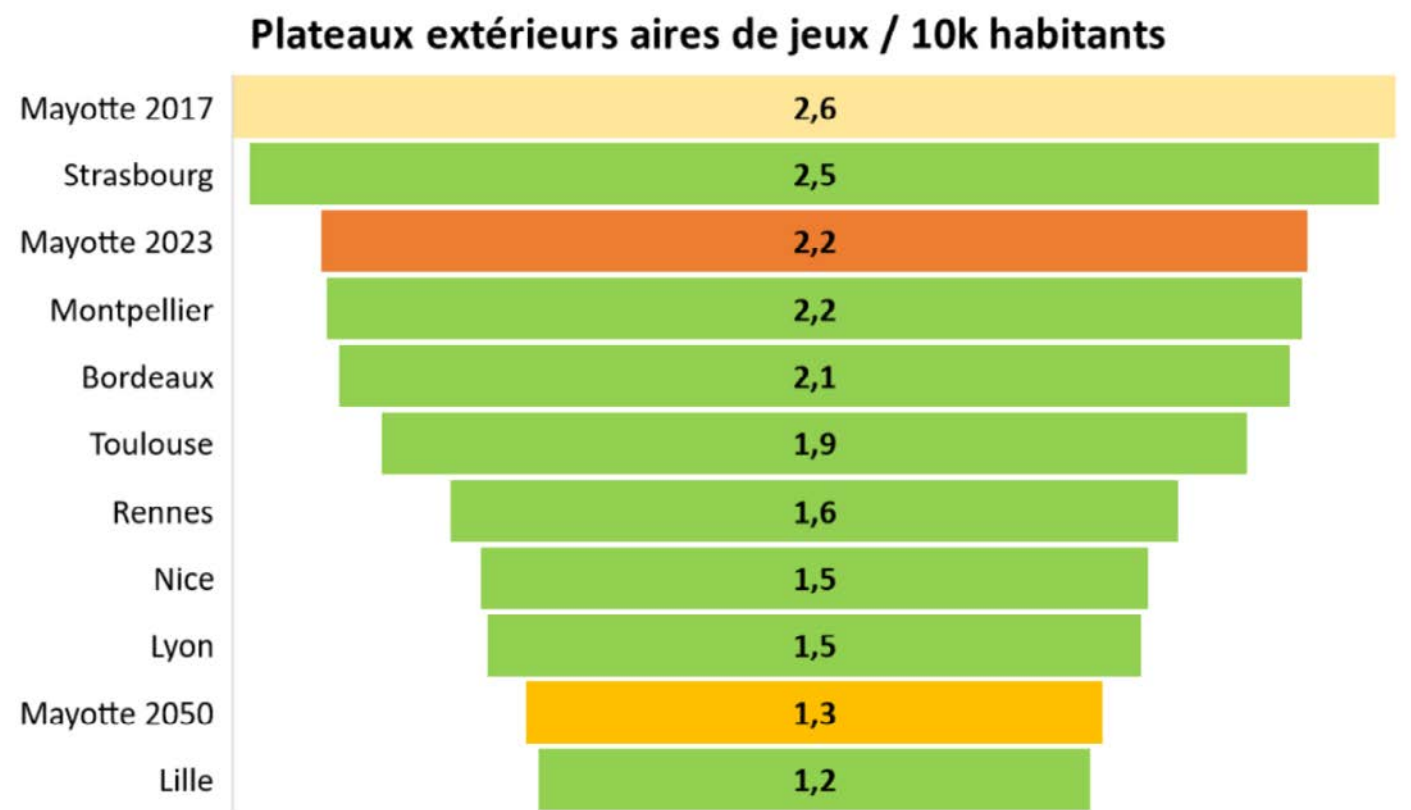
Villes / Mayotte Salles et plateaux / 10k habitants



Concernant l'ensemble des salles et plateaux, l'effort à produire est de +32% (statistiques INSEE 2023) pour être au niveau moyen des ensembles équivalents dans l'Hexagone.



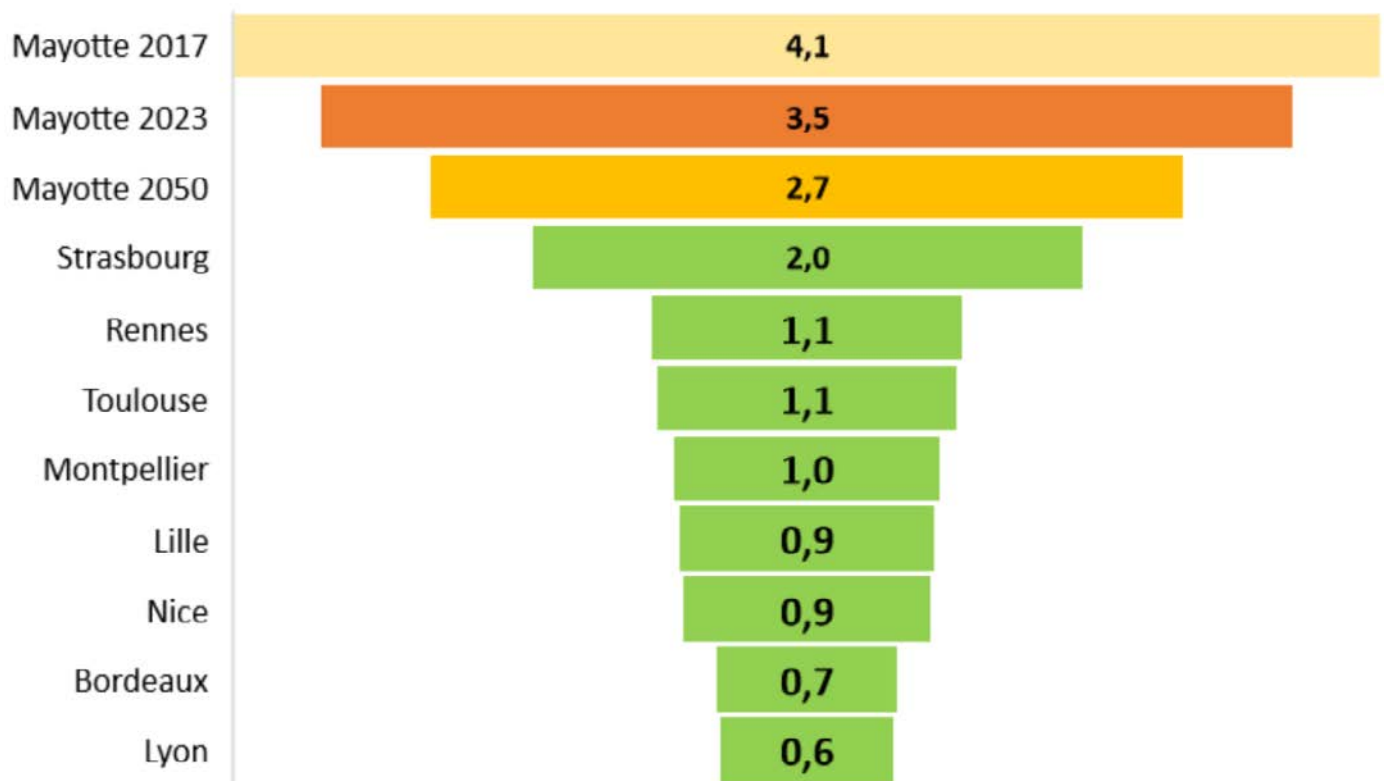
Plateaux extérieurs aires de jeux / 10k habitants



Concernant les plateaux extérieurs, il convient d'examiner le type d'équipements dont dispose l'île. Ces chiffres sont trompeurs. Si Mayotte est en tête en ce qui concerne les plateaux extérieurs, c'est bien plus du fait du manque de plateaux couverts que d'une dotation exceptionnellement bonne en plateaux extérieurs.



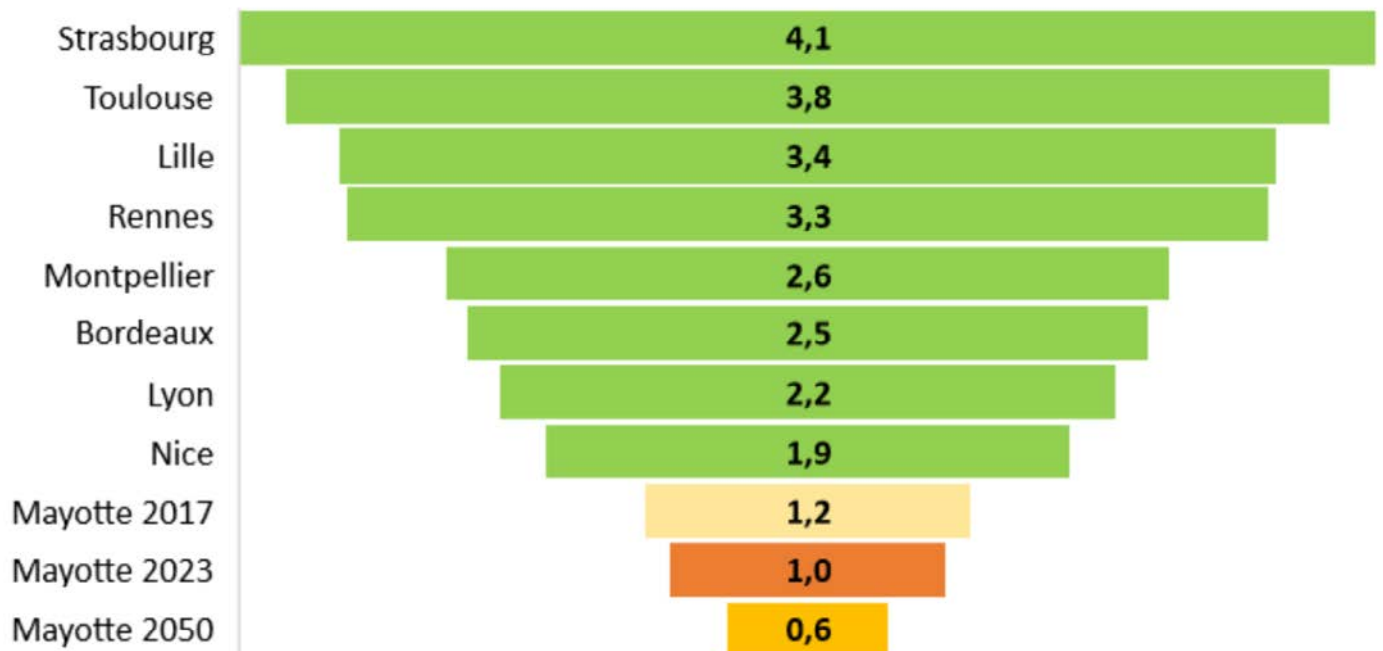
Terrains et plateaux éclairés / 10k habitants



De la même façon, l'avance de Mayotte en termes de terrains et plateaux éclairés est d'abord dû à la position géographique qui fait qu'été comme hiver, il fait nuit rapidement après les temps scolaires et que l'éclairage est indispensable au bon usage de ces équipements.



Villes / Mayotte Aires couvertes / 10k habitants

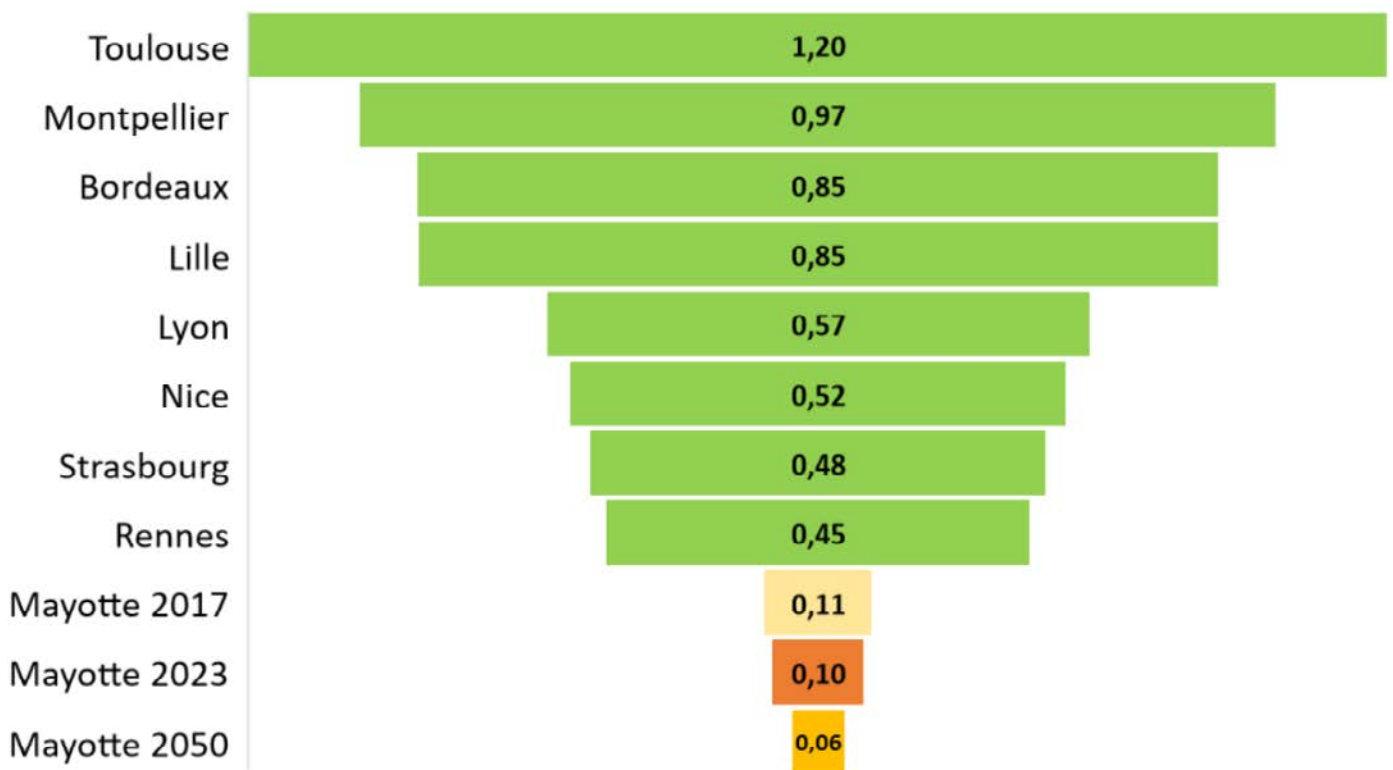


Concernant les équipements couverts, Mayotte est très en retard avec un effort à produire de +193% pour les équipements couverts. L'effort devra porter pour moitié (environ 30) en couverture des plateaux extérieurs et pour moitié (environ 30) en construction de nouveaux équipements couverts, y compris les salles de combats, particulièrement déficitaires à Mayotte.



Villes / Mayotte

Aires de pratique sports de combat / 10k habitants



Si Mayotte est extrêmement déficitaire, l'effort à fournir étant de +490%, le nombre d'équipements de combat manquants est de 15 pour être à la moyenne des ensembles de même taille dans l'Hexagone. Il s'agit d'un rattrapage purement statistique mais qui est cohérent avec la progression de la pratique. Ce rattrapage est d'autant plus pertinent si, comme il a été suggéré en commission de travail, le M'rengue (boxe traditionnelle) venait à être normé et régularisé. Cet effort représente moins d'une salle de combat par commune. Pour cela il faut également chercher à insérer des salles de combat dans les prochains ensembles immobiliers en pied d'immeubles et dans les autres projets d'équipements sportifs, ce qui les rendraient multisports.

1.2 COMPARATIFS AUX

DROM

Après avoir comparé les infrastructures sportives avec des ensembles français aux mêmes valeurs (habitants) et contraintes (densité, disponibilité foncière), nous allons ici établir des comparaisons avec les autres Départements d'Outre-mer. Comparaisons qualitatives qui ne correspondent pas forcément aux politiques publiques ou aux expressions des besoins. Pour cela il faudrait mener une étude universitaire poussée dans l'ensemble des DOM.

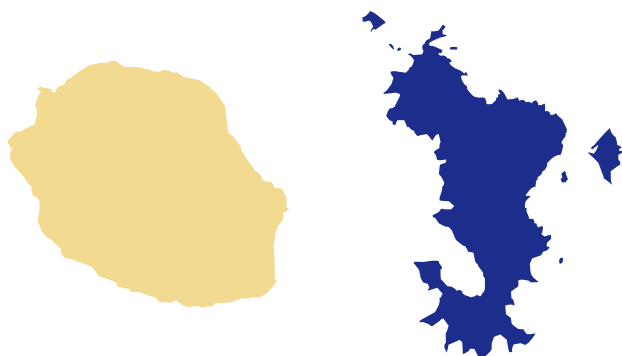
Nous établirons donc une comparaison générale avec les DOM et une comparaison particulière avec la Réunion qui sera pondérée par l'écart de demande exprimée et par l'écart du taux de licence soit un coefficient de 1,58 en faveur de La Réunion selon ce graphique comprenant tous les sports.



NOMBRE DE LICENCES POUR 100 HABITANTS PAR DÉPARTEMENT

■ 10-14 ■ 15-16 ■ 17-18

■ 19-20 ■ 21-22



La Réunion
17,2

Mayotte
10,9

■ 22,4 EN FRANCE
■ 15,8% RÉUNION - MAYOTTE

Il faudrait affiner sport par sport. Car pour les trois sports rois de Mayotte le ratio s'inverse et il y a **1,52 fois plus de taux de licences à Mayotte qu'à la Réunion**. l'écart est dû au fait que La Réunion est dans le peloton de tête des sports de nature en France avec notamment des extrêmes dans la pratique de la randonnée pédestre ou balade en nature car plus de 80% des réunionnais de plus de 15 ans les pratiquent au moins une fois par an. En 2022 le taux de licence FFF est même monté à 397/10 000 pour Mayotte contre 229 pour La Réunion.

**LICENCES SPORTIVES SAISON 2020/2021 :
comparaisons départementales**

Nombre de licences pour 10 000 habitants

	DOM	Football	Basketball	Handball
971	Guadeloupe	313	66	38
972	Martinique	284	55	67
973	Guyane	219	49	41
974	La Réunion	221	29	44
976	Mayotte	315	54	78

Source : INJEP-MEDES / Recensement des licences sportives 2021, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports ; Insee, Estimations de population au 01/01/2021.

Tout d'abord, Mayotte et La Réunion se distinguent très largement des autres Outre-mer quant à la population de ses communes. En effet, nous ne trouvons aucune commune mahoraise ou réunionnaise dans les 34 communes les moins peuplées des Outre-mer parmi 129 communes.

Rang	Commune	Région, Collectivité	Population (dernière légale)	Superficie (km2)	Densité (hab./km2)
92	Kani-Kéli	Mayotte	5 507 (2017)	21	268
93	Saint-Philippe	La Réunion	5 085 (2020)	154	33
94	Acoua	Mayotte	5 192 (2017)	13	396
95	Le Morne-Rouge	Martinique	4 635 (2020)	38	123
96	Grand-Bourg	Guadeloupe	4 803 (2020)	56	87
97	Anse-Bertrand	Guadeloupe	3 871 (2020)	60	62
98	Case-Pilote	Martinique	4 475 (2020)	18	243
99	Sainte-Anne	Martinique	4 464 (2020)	38	116
100	Deshaies	Guadeloupe	3 963 (2020)	32	127
101	Saint-Pierre	Martinique	4 107 (2020)	39	106
102	Saint-Georges	Guyane	4 303 (2020)	2320	2
103	Roura	Guyane	3 436 (2020)	3903	1
104	Les Anses-d'Arlet	Martinique	3 630 (2020)	26	140
105	Le Carbet	Martinique	3 424 (2020)	36	95
106	Capesterre-de-Marie-Galante	Guadeloupe	3 247 (2020)	46	70
107	Le Marigot	Martinique	3 078 (2020)	22	142
108	Basse-Pointe	Martinique	2 727 (2020)	28	98
109	Sinnamary	Guyane	2 855 (2020)	1340	2
110	Montsinéry-Tonnegrande	Guyane	3 141 (2020)	600	5
111	Saint-Louis	Guadeloupe	2 462 (2020)	56	44
112	L'Ajoupa-Bouillon	Martinique	1 736 (2020)	12	141
113	Vieux-Fort	Guadeloupe	1 841 (2020)	7	254
114	Le Morne-Vert	Martinique	1 806 (2020)	13	135
115	Iracoubo	Guyane	1 729 (2020)	2762	1
116	Camopi	Guyane	1 894 (2020)	10030	0
117	Bellefontaine	Martinique	1 858 (2020)	12	156
118	Terre-de-Haut	Guadeloupe	1 513 (2020)	6	252
119	La Désirade	Guadeloupe	1 406 (2020)	21	67
120	Awala-Yalimapo	Guyane	1 482 (2020)	187	8
121	Le Prêcheur	Martinique	1 291 (2020)	30	43
122	Macouba	Martinique	1 034 (2020)	17	61
123	Terre-de-Bas	Guadeloupe	939 (2020)	7	138
124	Régina	Guyane	844 (2020)	12130	0
125	Fonds-Saint-Denis	Martinique	661 (2020)	24	27
126	Grand'Rivière	Martinique	554 (2020)	17	33
127	Ouanary	Guyane	266 (2020)	1080	0
128	Saül	Guyane	153 (2020)	4475	0
129	Saint-Élie	Guyane	244 (2020)	5680	0

95% des communes de Mayotte sont dans la première moitié des communes les plus denses des Outre-mer, ce qui atténue la qualité des comparaisons qui vont suivre. Bouéni et Kani-Kéli sont les moins denses et ont un taux d'équipement supérieur à la moyenne des Outre-mer.

Rang	Commune	Région, Collectivité	Population (dernière pop.)	Superficie (km2)	Densité (hab./km2)
40	Pointe-à-Pitre	Guadeloupe	14 498 (2020)	2,66	5 450,4
7	Cayenne	Guyane	65 956 (2020)	23,6	2 794,7
54	Pamandzi	Mayotte	11 442 (2017)	4,24	2 698,6
33	Dzaoudzi (chef-lieu de jure)	Mayotte	17 831 (2017)	7,87	2 265,7
15	Le Port	La Réunion	32 619 (2020)	16,62	1 962,6
59	Basse-Terre	Guadeloupe	9 892 (2020)	5,78	1 711,4
4	Fort-de-France	Martinique	75 286 (2020)	44,21	1 702,9
6	Mamoudzou (chef-lieu de facto1)	Mayotte	71 437 (2017)	42,3	1 688,8
20	Koungou	Mayotte	32 156 (2017)	28,41	1 131,9
55	Sada	Mayotte	11 156 (2017)	10,26	1 087,3
1	Saint-Denis	La Réunion	153 001 (2020)	142,79	1 071,5
8	Saint-André	La Réunion	56 857 (2020)	53,07	1 071,4
68	Chiconi	Mayotte	8 295 (2017)	8,26	1 004,2
30	Schoelcher	Martinique	19 467 (2020)	21,17	919,6
3	Saint-Pierre	La Réunion	83 930 (2020)	95,99	874,4
21	Baie-Mahault	Guadeloupe	30 316 (2020)	46,02	659
9	Les Abymes	Guadeloupe	52 948 (2020)	81,25	651,7
12	Le Lamentin	Martinique	39 628 (2020)	62,32	635,9
22	Le Gosier	Guadeloupe	26 919 (2020)	45,2	595,6
24	Remire-Montjoly	Guyane	25 793 (2020)	46,11	559,4
10	Saint-Louis	La Réunion	53 744 (2020)	98,9	543,4
60	Ouangani	Mayotte	10 203 (2017)	19,05	535,6
5	Le Tampon	La Réunion	80 778 (2020)	165,43	488,3
73	Mtsamboro	Mayotte	7 705 (2017)	16,41	469,5
34	Ducos	Martinique	17 504 (2020)	37,69	464,4
27	Le Robert	Martinique	21 627 (2020)	47,3	457,2
53	Les Avirons	La Réunion	11 470 (2020)	26,27	436,6
43	Bandraboua	Mayotte	13 989 (2017)	32,11	435,7
2	Saint-Paul	La Réunion	104 301 (2020)	241,28	432,3
63	Saint-Esprit	Martinique	10 120 (2020)	23,46	431,4
28	Sainte-Suzanne	La Réunion	24 086 (2020)	58,84	416,4
41	Dembeni	Mayotte	15 848 (2017)	38,38	412,9
44	Tsingoni	Mayotte	13 934 (2017)	34,42	404,8
94	Acoua	Mayotte	5 192 (2017)	13,11	396
17	Sainte-Marie	La Réunion	34 350 (2020)	87,21	393,9
38	Saint-Joseph	Martinique	16 137 (2020)	43,29	372,8
50	Petite-Île	La Réunion	12 401 (2020)	33,93	365,5
42	L'Étang-Salé	La Réunion	13 645 (2020)	38,65	353
72	Gourbeyre	Guadeloupe	7 638 (2020)	22,52	339,2
61	Sainte-Luce	Martinique	9 425 (2020)	28,02	336,4
39	Sainte-Marie	Martinique	14 843 (2020)	44,55	333,2
51	Rivière-Pilote	Martinique	11 675 (2020)	35,78	326,3
65	Chirongui	Mayotte	8 920 (2017)	28,76	310,2
57	Saint-Claude	Guadeloupe	10 506 (2020)	34,27	306,3
25	Sainte-Anne	Guadeloupe	24 430 (2020)	80,29	304,3
52	Rivière-Salée	Martinique	11 780 (2020)	39,38	299,1
36	Le François	Martinique	16 082 (2020)	53,93	298,2
85	M'Tsangamouji	Mayotte	6 432 (2017)	21,84	294,5

Démographie des DOM



Si Mayotte est positionnée dans la norme des trois DOM de l'Atlantique au vu des densités et populations des communes, c'est bien à La Réunion que la comparaison sera la plus pertinente pour mesurer le chemin qu'il reste à parcourir en termes d'équipement sportif.

DOM Aires de pratique / 10 000 habitants



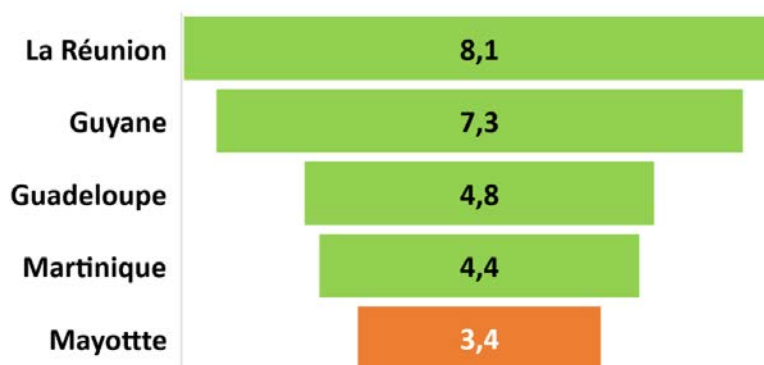
Malgré ses communes à forte population et relativement forte en densité, La Réunion est en tête des DOM. D'une façon générale les DOM sont plutôt bien équipés à l'exception de Mayotte qui devrait disposer de 900 aires de pratique en tout pour revenir dans les mêmes valeurs, soit 510 aires supplémentaires et 750 aires de pratique de plus pour atteindre le seuil de la Réunion. En comparaison du taux de licence avec La Réunion il faudrait 355 aires supplémentaires. Il faut prendre en considération que ces données sont incomplètes, par exemple on ne dénombre que 83 circuits de randonnées pédestres à la Réunion quand les meilleurs sites internet en recensent 700. De la même façon l'INSEE en recense zéro pour Mayotte ce qui est également faux et ne correspond pas à la pratique.

DOM Foot / Rugby



Malgré la première place de Mayotte en pratique footballistique parmi les DOM et si l'écart de taux n'est pas majeur, il manque toutefois une trentaine d'aires de grand jeu pour revenir dans la moyenne. En prenant l'écart du taux de licence FFF avec La Réunion ($976 = 1,74 \times 974$ en 2022) pour comparer l'offre de grand jeu il faudrait un taux de 4,8 pour avoir la même offre qu'à La Réunion soit 81 terrains de grand jeu de plus à Mayotte ce qui représente de faire plus que doubler le stock actuel. Il faudrait analyser plus précisément le taux d'occupation à la Réunion car à première impression l'offre semble bien supérieure aux besoins.

DOM Gymnases et plateaux / 10 000 habitants



Encore une fois, Mayotte ferme la marche avec un manque faible de sept aires de jeu couvertes ou pas, spécialisées ou non pour revenir dans le groupe. Mais plus d'une centaine si on veut se placer au niveau du taux de La Réunion. C'est donc le plus gros déficit par rapport à la Réunion. Avec 1,8 fois plus de taux de licence à Mayotte qu'à la Réunion ce serait même 180 aires supplémentaires qu'il faudrait soit environ 10 par commune. Comme pour le grand jeu, ces chiffres interrogent sur la pertinence de l'offre réunionnaise par rapport à la demande.

DOM

Plateaux extérieurs / 10 000 habitants



Concernant les plateaux extérieurs, il manque une trentaine d'aires de jeu pour être dans le groupe et environ 60 pour être au niveau de La Réunion, plus d'une centaine en prenant la réalité des licences en handball et basket.

DOM

Terrains et plateaux éclairés / 10 000 habitants



Que ce soit par rapport aux ensembles de même taille dans l'Hexagone ou aux Outre-mers, Mayotte tient la comparaison en termes d'éclairage de ses aires de pratique en étant dans les mêmes conditions de lumière naturelle que les autres Outre-mers puisqu'ils sont tous en zone tropicale.

DOM

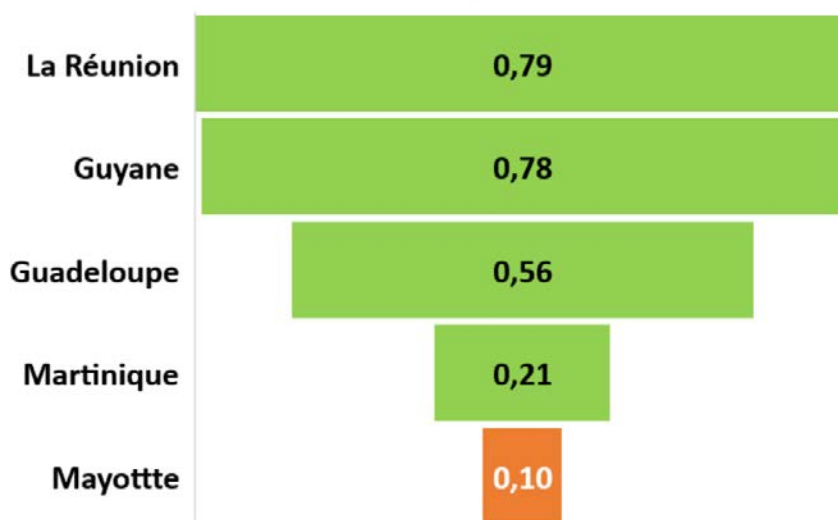
Aires couvertes / 10 000 habitants



Mayotte n'est pas en déficit excessif pour ses aires de pratique couvertes puisqu'il manque une dizaine d'aires couvertes pour être à la deuxième place des DOM. Avec le gymnase Jean-François Hory et celui de Chembenyumba non comptés, l'écart se réduit encore. Le manque atteint en revanche une quarantaine d'aires couvertes lorsqu'on se compare à La Réunion qui est particulièrement bien dotée.

DOM

Salles de combat / 10 000 habitants



Pour rattraper la Guyane et la Réunion, il manque environ une salle de combat par commune soit 17. Ces équipements sont d'autant plus intéressants à développer puisque l'installation est simple et que ces créations répondent à une demande.

1.3 RECENSEMENT DE L'ÉTAT ÉQUIPEMENTS

En 2020 la DRAJES a entrepris un examen complet et minutieux de 149 équipements sportifs municipaux. Ce travail n'a pas pu être fait pour les équipements départementaux. Le Conseil départemental a de son côté réalisé un diagnostic qui a conduit à un programme de rénovation (2 gymnases, 2 stades de foot, rénovation centre abdallah mamy réalisé en 2021). Nous préconisons que cet examen soit fait régulièrement tous les deux à trois ans et que les équipements départementaux puissent être intégrés. Un réexamen est donc nécessaire afin que l'état et l'utilisation des équipements coïncident à l'actualité.

L'Indice de Programmation des Équipements Sportifs (IPES), vise la gestion automatisée des ouvrages. C'est une réponse complète, facile d'utilisation et aisément reproductible. Elle exploite et associe quatre indices de diagnostic:

- **I.G.G. Indice de Gravité Global** : il qualifie l'état de dégradation des équipements.
- **I.F. Indice de Fonctionnalité** : il évalue la fonction socio-économique de l'équipement.
- **I.S. Indice de Sécurité** : il prend en compte la sécurité des usagers. Il vaut 1 ou -1.
- **I.M. Indice de Modernisation** : il recherche sur l'équipement les avantages en étude prospective, les travaux en cours et leurs effets immédiats sur l'usage de l'installation.

La connaissance de ces quatre indices permet de construire un indice unique, l'I.P. Indice de Programmation qui sert à déterminer des propositions objectives de programme d'entretien des installations.

C'est ce dernier indice qui indique la priorité à conduire les entretiens des équipements. Nous avons séparé les indices négatifs car présentant un risque sur la sécurité des usagers avec les positifs qui ne présentent pas de risque immédiat.



Plus la valeur absolue de l'indice est élevée, plus la remise en état est prioritaire.

Voici donc, page suivante, les équipements présentant un problème de sécurité trié par priorité de programmation en fonction de la valeur absolue de l'indice. La page d'après liste les équipements à rénover en priorité mais sans problème de sécurité immédiat en 2020.

1.3.1 LISTE DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX À SÉCURISER ET ENTREtenir EN PRIORITÉ

Commune	Equipement	IP
Kani-Keli	1 Plateau sportif de M'BOUINI	-297
Bandraboua	1 Terrain de football de M'Tsangaboua	-252
Chirongui	1 Terrain de football de M'Ramadoudou	-240
Kani-Keli	2 Plateau sportif de Kani-Kéli MJC	-217,8
Bandraboua	2 Plateau sportif de Handrema	-216
Dembeni	1 Plateau sportif de Tsararano	-214
Mamoudzou	1 Le plateau sportif de Kaweni	-192
M'tsamboro	1 Terrain de football de M'TSAHARA	-176
Sada	1 Le terrain de football de Mangajou	-172,8
Ouangani	1 Plateau sportif de Barakani	-171
Dzaoudzi	1 Plateau polyvalent de Moya	-165,6
Acoua	1 Plateau sportif de M'TSANGADOUA	-163,2
Pamandzi	1 Le plateau polyvalent de Pamandzi	-145,6
Boueni	1 Plateau sportif de Moinatrindri	-142,4
Chirongui	2 Plateau polyvalent de Poroani	-138
Chirongui	3 Plateau sportif de Chirongui	-130
Koungou	1 Le terrain de football de Majicavo	-124,6
Dzaoudzi	2 Plateau sportif Alain Poher (la ferme)	-124,2
Ouangani	2 Terrain de football de Kahani	-123,2
Mamoudzou	3 Le plateau de football à 7 de Cavani	-122,4
Chiconi	1 Le plateau sportif de Chiconi	-110
Koungou	2 Le plateau sportif de Koungou	-107,2
Chiconi	2 Le plateau sportif de Coconi	-84
Kani-Keli	3 Stade de foot de Kani-Kéli	-67,2
Tsingoni	1 MJC de Tsingoni -5,6	-5,6
Chiconi	3 Le terrain de football de Chiconi	-4

1.3.2 LISTE DES ÉQUIPEMENTS

MUNICIPAUX À ENTREtenir EN PRIORITÉ

Commune	Equipement	IP
Kani-Keli	4 Stade de football de M'BOUINI	320
Kani-Keli	5 Stade de football de Passi-Kéli	252,2
Bandraboua	3 Terrain de football de Bandraboua	238
Dembeni	2 Terrain de football de Ongoujou	238
Chirongui	4 Terrain de football de Mirereni	236
Acoua	2 Terrain de football de ACOUA	220,8
Kani-Keli	6 Complexe sportif handball et volley Kani-Kéli	217,1
Bandraboua	4 Terrain de football de Bouyouni	216
Bandraboua	5 Plateau sportif de Bandraboua	216
Bandraboua	6 Terrain de football de Dzoumogné	216
Bandraboua	7 Terrain de football de Handrema	213,6
M'tsamboro	2 Terrain de football de HAMJAGO	213,6
Dembeni	3 Terrain de football de Tsararano	212
Bandraboua	8 Plateau sportif de Dzoumogné	211,2
M'tsamboro	3 Plateau sportif de M'TSAMBORO	206,4
Acoua	3 Terrain de football de M'TSANGADOUA	202,4
Kani-Keli	7 Plateau sportif de M'Ronabeja	201,6
Kani-Keli	8 Plateau sportif de Choungui	200,2
Tsingoni	2 Plateau sportif provisoire de Tsingoni	200,2
Tsingoni	3 Stade de football de Miréréni	195,8
Kani-Keli	9 Plateau sportif Kanibé	195,5
M'tsamboro	4 Terrain de football de M'TSAMBORO	193,6
Tsingoni	4 Stade de football de Tsingoni	193,6
Bandrele	3 Le terrain de football de Bambo Est	186
Dembeni	12 Maison pour tous Ajangoua	186
Koungou	3 Le city-stade de Longoni	182
Dembeni	4 Plateau sportif d'Iloni	181
Dembeni	5 Plateau sportif d'Ajangoua	178
Dembeni	6 Terrain de football d'Iloni	178
Tsingoni	5 Terrain de football de Combani	176
Bandraboua	9 Plateau sportif de M'Tsangaboua	174,2
Dembeni	7 Terrain de football d'Ajangoua	174
Chirongui	5 Terrain de football de Malamani	172
Dembeni	8 Plateau sportif de Ongoujou	171
Kani-Keli	10 Le stade de foot de Mronabéja	168
Mamoudzou	4 Le terrain de football de Vahibé	165,6
Ouangani	3 Terrain de football de Barakani	165,6
Chirongui	6 Stade de football de Poroani	161
Tsingoni	6 Plateau B18 (enclos sportif) Miréréni	158,4
Tsingoni	7 Plateau Polyvalent de Combani	158,4
Tsingoni	8 Plateau sportif de Tsingoni	151,8
Koungou	4 Le terrain de football de Trévani	145,6
Koungou	5 Le terrain de football de Longoni	142,4
Mamoudzou	5 Le terrain de football de Tsoundzou1	142,4
Bandrele	7 Le terrain de football de Nyambadao	142
Dembeni	9 Terrain de football de Dembeni	141
Mamoudzou	2 Le terrain de volleyball de M'tsapéré	140,8
M'tsangamouji	Le terrain de football de Chembényoumba	139
Bandrele	1 Le terrain de football de Bandrelé	138

1.4 SYNTHÈSE POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Au-delà de l'état des équipements et des indices présentés ci-dessus, l'information à retenir est que sur les 149 équipements municipaux visités en 2020, aucun n'était aux normes fédérales. D'une façon générale, et cela a été rappelé dans la commission équipements sportifs, il y a urgence à rénover, mettre aux normes et améliorer la totalité de ces équipements municipaux (mise en synthétique des terrains de grand jeu, construction de vestiaires et de point d'accès à l'eau et couverture de nombreux plateaux sportifs). Chaque Maire a reçu des recommandations précises par équipement produites par la DRAJES.

Il est illusoire d'espérer atteindre le niveau d'équipement par habitant de la France ou de l'Hexagone car, comme expliqué précédemment hormis dans les grands ensembles urbains, les équipements sont particulièrement sous-utilisés du fait de la très faible population de 70% des communes. Revenir dans la norme des DOM est assez facilement atteignable mais la structure démographique des DOM de l'Atlantique ainsi que les cultures sportives diffèrent beaucoup de celles de Mayotte.

La comparaison avec La Réunion est pertinente du point de vue de la démographie des communes. Toutefois, les pratiques sportives sont différentes de celles de Mayotte et il semble que La Réunion soit particulièrement sur-dotée en terrains de grand jeu, en gymnases et plateaux sportifs. Atteindre les mêmes taux et surtout augmentés des taux de licence pour football, basket et handball, fixe un objectif qui est surréaliste et inatteignable ne serait-ce qu'en considérant la surface au sol nécessaire qui ne peut pas être libérée à Mayotte.

La stratégie la plus pertinente serait de prendre pour modèle les grands ensembles urbains Français (cf paragraphe 1.1) qui allient optimisation des équipements et performances sportives remarquables. Les efforts à faire pour rejoindre les taux d'équipement de ces ensembles urbains sont possibles en les adossant à une politique publique du sport qui pour ses équipements accompagne le développement de la demande (ex : sports de combat). Tous ces efforts seraient évidemment vains si une politique globale de rénovation, modernisation, mise aux normes et entretien régulier de l'existant n'est pas enclenchée rapidement. Ce serait donner un signal fort aux financeurs pour accélérer l'investissement structurel.



2. SPORT POUR TOUS ET

TOUTES

L'article L100-1 du code du sport consacre l'intérêt général du sport pour tous : « La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général »

Ce concept est exprimé dans les politiques publiques depuis plus d'un siècle. Le journal l'Humanité en fait mention dans un article du 20 septembre 1918. Toutefois son origine se trouverait en 1907 avec la naissance de l'Union sportive de la SFIO. C'est en 1937 que la création du BSP (Brevet sportif populaire) par Léo Lagrange avec comme objectif premier de mesurer « l'état physique des Français » en les incitant à la pratique le formalise. Depuis, son principe s'inscrit dans toutes politiques publiques du sport et à la fois il est bien difficile d'en tracer les contours. La commission a toutefois pu isoler des axes de travail qui contribuent à ce que le plus grand nombre puisse, pour son bien-être, pratiquer une activité physique.

2.1 SPORT SANTÉ

2.1.1 INFORMATIONS

GÉNÉRALES

Depuis 2012, le Sport Santé Bien Être est reconnu par les ministères de la santé et des sports comme une pratique indispensable au bien-être de la population et favorisant son état de santé. Les ministres ont demandé, lors de l'instruction du 24 décembre 2012 aux ARS et DRAJES une déclinaison régionale de ce plan « sport santé bien-être », articulée avec le **Plan Régional de Santé**. Au regard de la jeunesse de notre population, les besoins et priorités du territoire diffèrent légèrement du reste des OM ou de la métropole, et il faut nécessairement s'y adapter. A ce jour, il y a tout un axe sur l'activité physique et le sport santé dans le PMAAPS (déclinaison du PNNS4) coordonné au niveau de l'ARS qui a été signé fin 2021 et qui est prolongé jusqu'à la fin 2024.

2.1.2 STRUCTURATION

TERRITORIALE

Depuis 2017, la **constitution d'un comité de pilotage spécifique**, co-présidé par l'ARS et la DRAJES, associant tous les partenaires du domaine, permet d'établir la **gouvernance régionale en matière de Sport Santé Bien-Être**. Il permet notamment de définir les stratégies, champs d'intervention, et le développement des actions sur le territoire.

Au cœur de cette stratégie régionale SSBE sur le territoire de Mayotte, à l'image de l'ensemble des territoires ultramarins et métropolitains, se trouve le développement des Maisons Sport Santé.

Consacrées par la loi sport du 2 mars 2022, les Maisons Sport Santé ont vocation à faciliter et promouvoir l'accès à l'activité physique et sportive à des fins de santé et à l'activité physique adaptée au sens de l'article L. 1172-1".

Les missions assurées par les MSS sont variées :

- Accueil, d'information et d'orientation du public concernant la pratique de ces activités;
- Mise en réseau et de formation des professionnels de santé, du social, du sport et de l'activité physique adaptée.

Le CROS est le premier dispenseur des formations non-diplômantes en sport santé bien-être sur le territoire.



2.1.3 LES ACTIONS SPORT

SANTÉ

L'ARS s'implique financièrement au travers des projets des structures sportives.

La situation en 2023 en quelques chiffres :

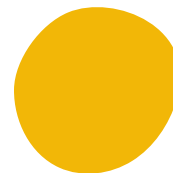
- 1 sensibilisation sport santé : activité physique et femmes enceintes / post-partum.
- Actions alimentation : 15 structures accompagnées, 233 personnes sensibilisées.
- Sentez-vous sport : 19 interventions / sensibilisations, 383 participants.
- Actions SSBE hebdomadaires organisées par les associations reconnues: 794 personnes bénéficiaires.
- Actions Sport Santé Bien-Être ponctuelles : 40 ont été mises en place rassemblant 2 028 personnes .
- Sensibilisation activité physique : 5 interventions intra-structure, 5 participations actions grand public.

16 Associations reconnues sport santé en 2022 :

Association Profession Sport et Loisir (APSL) | C2M M'Roalé | Club Athlétisme de Mamoudzou (CAM) | Fitness Club Anteu Poroani | Mahorais Judo Jujitsu Boxing | OMS de Tsingoni | Proactive force | REDIAB YLANG | UFOLEP | Association Fandihanagna | Gymzen | Fahamou Maecha | Mwiliy body | Bouge Toi Pour Ta Santé | Gnora Ndjema | Scubaore Plongée

FOCUS MAISONS SPORT SANTÉ À MAYOTTE :

Les Maisons Sport-Santé permettent, sur critères, d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport, afin de suivre un programme personnalisé susceptible d'inscrire les publics bénéficiaires dans une pratique d'activité physique et sportive durable.



Depuis 2019, à Mayotte comme dans les autres territoires, l'action publique intensifie le déploiement des MSS.

Sur Mayotte, Une seule structure est en cours d'activité et une autre démarre son déploiement.

La structure **portée par le CROS, est labellisée Maison Sport Santé** depuis 2019, et accueille, oriente et accompagne les bénéficiaires vers la MSS par les professionnels de santé du territoire. La MSS est itinérante et ne dispose pas de lieu d'accueil fixe, ce qui facilite le contact de proximité avec les publics, mais qui freine le développement et l'ouverture à de nouveaux bénéficiaires, dans des communes à fort besoin.

La Maison du Sport Santé comprend 6 antennes (Boueni, Bambo, Labattoir, Bandrélé, Sada et M'tsamboro), et 42 bénéficiaires y ont été suivis entre janvier et juillet 2023.

2.1.4 SYNTHÈSE DU SPORT

SANTÉ

Le Sport santé est en phase de structuration sur le territoire et fonctionne avec des associations reconnues et/ou soutenues par la DRAJES et l'ARS qui font part d'une réelle volonté de développer cette thématique au travers de leurs actions.

Le nombre de personnes formées se développe tout comme le nombre d'associations reconnues sport santé bien-être et le nombre d'actions menées sur le territoire. Plusieurs communes investissent le sujet avec des éducateurs en proposant des créneaux de pratique, de l'urbanisme innovant (par exemple :

la ville de Mamoudzou avec les panneaux temps de marche).



2.2. SPORT ADAPTÉ ET HANDISPORT : LE SPORT PARTAGÉ COMME SOLUTION ?

2.2.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Comment définir le handicap ?

L'article 114 de la loi portant sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées utilise la définition suivante :

« constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Loi du 11 février 2005

Le développement du Sport Adapté (handicap mental et/ou psychique) et celui du Handisport (handicap moteur et sensoriel) étant très peu avancé sur le territoire, ils seront présentés dans la même partie.

Les préoccupations concernant l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap sont très récentes à Mayotte. Il existe des freins culturels à cela. En effet, le handicap fait encore partie, à l'heure actuelle, des facteurs d'exclusion de la pratique sportive.

Un rapport de la CREAL de 2013, présentait une répartition des personnes en situation de handicap par commune et par type de déficience. 1 870 jeunes et 1 001 adultes étaient ainsi reconnus porteur d'un handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). En 2019, se sont 10 440 personnes (familles incluses) qui sont ainsi recensées par la MDPH (pas de connaissance sur la proportion de personnes en situation de handicap). En 2019, 466 enfants en situation de handicap étaient en cycle de 1er degré ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés). Il est difficile d'effectuer un diagnostic détaillé de la situation du handicap à Mayotte compte tenu de l'absence de données sur le territoire. Toutefois, ces quelques chiffres permettent de donner un ordre d'idée du potentiel que représenterait le développement du handisport et du sport adapté sur le territoire.

Si l'on se réfère aux informations accessibles au grand public, il n'y a pas de propositions en activité physique à destination des personnes en situation de handicap.



2.2.2 LIEUX ACCUEILLANTS

LES PERSONNES EN

SITUATION DE HANDICAP

À Mayotte, seuls certains lieux assurent leur prise en charge :

- La Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S),
- Le Service de Soins Infirmier à Domicile pour les Adultes Handicapés (S.S.I.A.D),
- Le Centre de Rééducation Professionnel (C.R.P), le service de rééducation au sein du CHM (Rééducation et centre d'appareillage)
- Des associations comme ADSM (l'association pour les déficients sensoriels de Mayotte)
- L'APAJH prennent en charge et proposent des actions à destination du public adulte en situation de handicap.

Pour les jeunes, seules, les associations :

- Mlézi Maoré
- L'ADSM
- L'APAJH

et les dispositifs ULIS (remplace les CLIS) assurent leur prise en charge.

De manière générale, la prise en charge des personnes en situation de handicap reste très faible. Toutefois, des évolutions ont été possibles grâce aux associations telles que l'ADAPEI et l'UNAPEI qui œuvrent pour l'amélioration des conditions des personnes en situation de handicap.





2.2.3 LES PROJETS SPORT ADAPTÉ ET HANDISPORT

Ce sont souvent des initiatives individuelles pas mises en place en lien avec les fédérations spécifiques. De même, elles ne sont pas, ou peu, coordonnées entre elles à l'échelle du territoire (liste non exhaustive).

Actuellement :

- Formation des éducateurs au sport partagé à Mlèzi Maoré dans le cadre du projet « SOMA SUHA », et en partenariat avec l'UNSS.
- Séances hebdomadaires à destination des personnes en situation de handicap par le CCAS de Dombéni.
- Développement d'un projet de basket et organisation de randonnées à destination de ses bénéficiaires par l'ADSM.
- Action de sensibilisation à la notion de handicap avec notamment l'organisation du tour de l'île en fauteuil par Handicapable.
- Mise à disposition d'éducateurs sportifs auprès de l'antenne lune d'ADSM, de l'IME et de la SESSAD.
- Journée internationale du handicap depuis 2021.
- Stage handisport en 2021 dispensé par le CROS.
- Arrivée du matériel sport handicap
- Associations proposent des activités physiques autour du handicap en interne.
- Un poste d'Éducateur Sportif Qualifié (ESQ) a été créé chez PSL.

Certains clubs accueillent des publics en situation de handicap lors de créneaux spécifiques ou partagés : le club d'athlétisme de Mamoudzou (CAM) et le Mahorais Judo Jujitsu Boxing Club, en partenariat avec le C2M M'roalé.

Le CROS travaille au développement du handisport à Mayotte à travers la création d'un groupe de travail et la volonté de créer une ligue sport handicap sur le territoire. Ils organisent également **la semaine de l'Olympisme et du Paralympisme**.

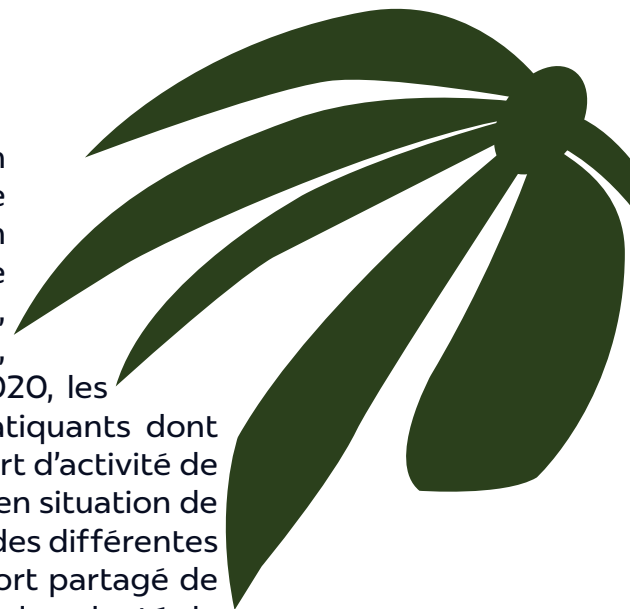
Néanmoins ces actions restent insuffisantes pour que l'on considère l'existence d'un réel mouvement sport handicap à Mayotte.

En effet, un des principaux freins à la pratique d'une activité physique adaptée est le manque de formation des encadrants sportifs. Une autre solution est la formation de personne responsable de mission « sport et handicap » au sein des fédérations « valides ».

Le développement de la pratique fédérale permettrait également l'ouverture, pour les personnes en situation de handicap, au parcours de haut niveau.



Depuis 2017, le sport partagé favorise l'inclusion des jeunes en situation de handicap dans le cadre d'une pratique sportive mixte (élèves en situation de handicap et élèves valides). Cette pratique ne cesse de progresser : en 2017/2018, 41 jeunes (dont 21 en situation de handicap), en 2018/2019, 51 jeunes et entre 2019 et 2020, les inscriptions ont doublé avec 100 jeunes pratiquants dont environ 50 en situation de handicap. Le rapport d'activité de l'UNSS 2019, souligne que sur 160 jeunes (80 en situation de handicap et 80 valides) 110 ont pu bénéficier des différentes actions mises en place. De plus, la section sport partagé de l'UNSS a acheté du matériel adapté et affiche la volonté de le mettre à la disposition des acteurs souhaitant pratiquer du sport handicap.



Enfin, le nombre d'actions annuelles a évolué et s'est diversifié. En 2019 / 2020, une formation sport handicap à destination des enseignants d'EPS, des éducateurs spécialisés et des éducateurs sportifs a été réalisée ainsi que 3 rassemblements pour la pratique compétitive et l'organisation d'animations locales lors de la semaine de l'olympisme et du paralympisme.

De cette manière, le sport partagé permet un réel développement du sport handicap sur le territoire.

Les structures affiliées sport handicap à Mayotte en 2022 :

- Cercle des nageurs
- HANDICAPABLE
- Profession Sport et Loisirs

Le conseil départemental mène un diagnostic sur le sport santé, sport handicap dans le milieu scolaire, les conclusions tirées de ce diagnostic pourront servir de support quant à l'amélioration de cette thématique au sein des établissements scolaires.

2.2.4 SYNTHÈSE DU SPORT ADAPTÉ ET HANDISPORT

Le sport adapté et handisport émanent majoritairement d'initiatives individuelles des structures associatives qu'elles soient sportives ou sociales. La prise en charge des personnes atteintes de handicap au sein des pratiques sportives reste une problématique malgré la possibilité d'adapter certaines pratiques. Le sport fédéral peut être une solution tout comme le sport partagé pour faire émerger des actions de sensibilisation et de formation à l'accueil de tous dans la pratique sportive.



4.3 LES FEMMES DANS LE

SPORT

Rapporté au taux de 38% au national, le taux de féminisation de la licenciation sportive à Mayotte à 28% peut être considéré comme relativement faible.

Par ailleurs, le manque de données ne nous permet pas de connaître la répartition par sexe dans l'ensemble des disciplines sportives. Une étude plus approfondie permettrait d'obtenir plus d'informations sur la place des femmes dans le sport.

Les raisons sont multiples:

- Le manque de vestiaires quasi généralisé ne permet pas l'intimité attendue.
- Comme partout en France, Mayotte perd des licenciées à l'adolescence, phénomène accentué par la culture qui tend à protéger les adolescentes.

- Les créneaux accordés aux sections féminines sont des créneaux inadéquats : soit tardifs, soit aux horaires les plus exposés de la journée (chaleur), soit tout simplement non-attribués.

- L'absence de transport en commun oblige les encadrants à raccompagner les jeunes les plus éloignés. Ce qui peut éventuellement poser un autre problème qui est la présence d'un adulte et d'une (ou un) jeune seuls dans un espace clos.

De plus, comme beaucoup d'autres départements, Mayotte est également confronté à la faible représentation féminine dans les instances dirigeantes des associations sportives, ainsi que dans l'encadrement ou encore l'arbitrage.

RÉPARTITION DES SEXES AUX JIOI 2019

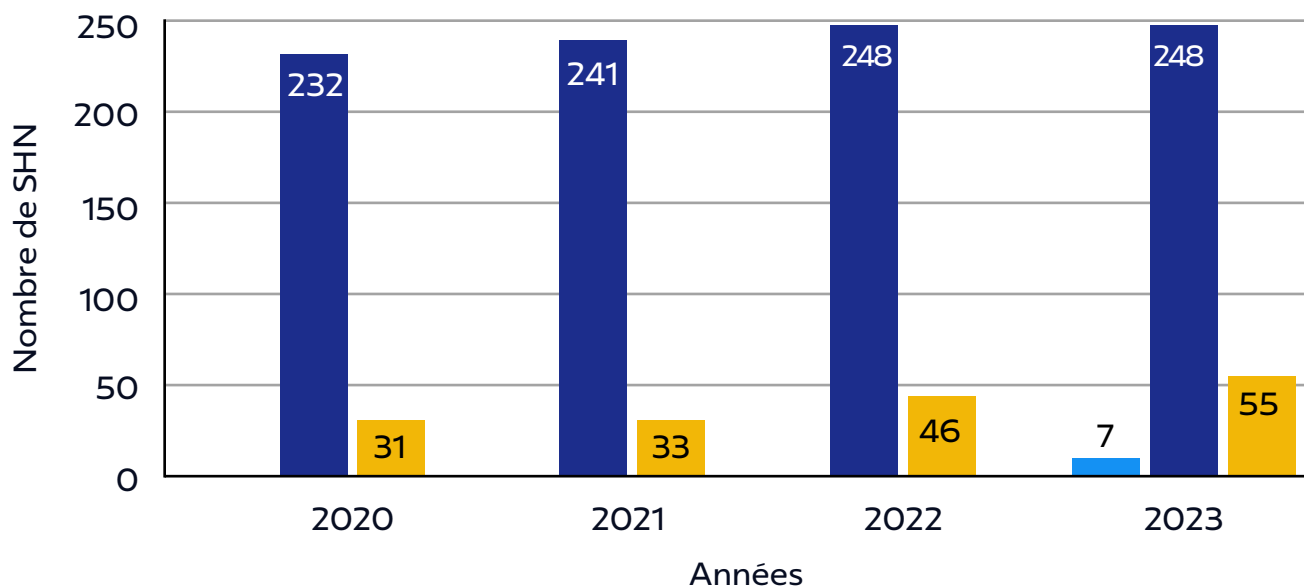
Athlètes		Encadrants		Juges / Arbitres	
H	F	H	F	H	F
80	24	19	2	11	0

RÉPARTITION DES MÉDAILLES AUX JIOI 2019

	H	F	Mixte
Or	3	0	
Argent	1	1	
Bronze	3		8

3. SPORT DE PERFORMANCE ET DE HAUT-NIVEAU

3.1 LE NOMBRE DE SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU EN NETTE PROGRESSION



Nous pouvons constater que le nombre de SHN a été multiplié par 7 en 2023. Cette augmentation met en exergue **le potentiel de l'île sur le sport de performance**. Exploiter davantage les ressources de l'île en termes d'équipements, de suivis des sportifs, de soutien et d'accompagnement permettrait à d'autres sportifs d'exceller dans leur domaine. Actuellement, on compte des SHN d'origine mahoraise dans les trois disciplines suivantes : Football, Handball et Athlétisme.



Nom	Nom d'usage	Prénom	Fédération	Catégorie	Date de fin de droits
ABOUDOU	ABOUDOU	Noa Maher	Football	Espoirs	31/12/23
ALI CHARIF	ALI CHARIF	Nayisse	Football	Espoirs	31/12/23
DAHALANI	DAHALANI	Akima Anna-Fatima	Handball	Espoirs	31/12/23
MALIKI	MINIHADJI ANZAMTOU	Adam	Handball	Espoirs	31/12/23
MIKIDADI	MIKIDADI	Muhammad	Football	Espoirs	31/12/23
MOHAMED	MOHAMED	Raphael	Athlétisme	Collectifs nationaux	31/12/23
PIVOT	PIVOT	Youna Zairatta Renee	Handball	Espoirs	31/12/23

Liste des sportifs français de haut niveau | sports.gouv.fr

Bien que le football soit la discipline la plus pratiquée et plébiscitée par les mahorais, d'autres disciplines telles que les sports de combats sont en développement et pourraient voir prochainement des sportifs performer.

3.2 LES STRUCTURES DE HAUT-NIVEAU

Dans le but de permettre une formation et un accompagnement dans le sport performance aux jeunes sportifs prometteurs, deux structures possédant une certaine stabilité dans leur gouvernance se sont lancées dans la création et le développement de pôle sportif de leur discipline : la ligue de football et la ligue de handball.

● 3.2.1 Section d'excellence sportive de Football

Il existe une Section d'Excellence Sportive (SES) qui regroupe 26 jeunes en 2022. 3 Sections Sportives Scolaires (SSS) sont présentes et regroupent 278 jeunes (260 en collège et 18 en lycée). Une SSS lycée et 2 SSS collège sont exclusivement féminines afin d'y favoriser la pratique des jeunes filles. La section d'excellence et les autres sections scolaires sont mixtes. Les jeunes sportifs sont détectés au sein des clubs, dans les CPS et les SSS pour entrer ensuite dans la SES.

Le pôle espoirs football Océan indien est basé à la Réunion. Seuls 2 joueurs mahorais y accèdent par an.



● 3.2.2 Le pôle Handball

Le handball fait partie des pratiques de sport collectif les plus importantes à Mayotte, 2ème discipline après le football avec 2583 licenciés.

La fédération française de handball (FFH) dans le cadre de son Programme de Performance Fédéral travaille chaque olympiade et déploie un plan de détection des talents notamment pour accompagner la promotion du handball féminin.

Concernant l'Outre-mer, si les actions sont bien développées dans la région des Antilles, celle de l'Océan indien présente encore une marge de progression. Mayotte est un territoire sur lequel un potentiel important a été identifié, et la FFH propose la mise en place d'un pôle d'accession (aucun n'existe à Mayotte pour le moment) en mettant à disposition un site aux normes pour les joueuses sélectionnées (estimées à une quinzaine). Ce projet se ferait avec l'appui de la ligue dont la gouvernance présente une certaine solidité.

Au regard de l'étude du territoire et de l'existence des sections sportives de Passamainty et de Sada, il s'agit de proposer l'installation du site à Dembeni, en aménageant le plateau sportif de la commune en fonction du cahier des charges de la Fédération. Le pôle espoir pourra ouvrir dans un premier temps à la rentrée 2023 avec un accueil prévu à l'internat de Dembeni et avec un entraînement provisoire sur le plateau sportif du lycée puis sur le plateau sportif d'Iloni qui est actuellement en restructuration pour correspondre aux normes fédérales.



3.3 SYNTHÈSE DU SPORT DE PERFORMANCE ET DE HAUT-NIVEAU

La pratique sportive en haut niveau est en nette progression même si elle reste inférieure aux autres territoires d'Outre-mer. Elle est présente dans 3 sports en catégorie espoir pour les deux premiers et collectifs nationaux pour le troisième : le football (3 athlètes), le handball (3 athlètes) et l'athlétisme (1 athlète). Par ailleurs une réelle volonté de restructuration du sport performance se fait ressentir notamment par le souhait de créer et développer des pôles spécifiques aux disciplines du football et du handball pour accompagner les jeunes joueuses et joueurs au haut-niveau.

Durant les vingt années qui ont suivi la première participation de Mayotte aux Jeux des Îles de l'Océan Indien de 2003 sous la bannière « France Océan Indien », l'île n'a cessé de démontrer sa détermination et sa volonté à prendre part à cette grande fête que sont les JIOI. La progression des résultats sportifs de Mayotte reflète pleinement son engagement dans la compétition. En effet, lors la dernière édition des JIOI en 2019 à l'île Maurice, Mayotte a rapporté 16 médailles (3 médailles d'or / 2 médailles d'argent / 11 médailles de bronze), quand elle en comptabilisait 13 en 2015, 2 en 2011 (2 médailles d'argent) et 4 en 2007 (4 en bronze). Cette progression devrait se poursuivre à l'occasion des JIOI 2023 à Madagascar et l'accueil de l'événement en 2027 ne ferait que renforcer cette tendance.

4. SPORTS DE PLEINE NATURE

Le terme officiel français, sports de nature, qui définit ces activités physiques le décrit mal. Dans l'imaginaire collectif le sport de nature est un sport de plein air, qui pourrait inclure le football, le golf ou le tir à l'arc qui ne sont pas des sports de nature. C'est aussi l'idée qu'ils sont forcément des sports dans la nature ce qui exclut de fait les pratiques urbaines, qui constituent pourtant 80% des séances de sports de nature en France. Idée qui exclut aussi les sports mécaniques et les sports sur route comme la course à pied, le roller, le vélo, la pêche sportive en mer, l'enduro moto ou le rallye automobile qui sont bien des sports de nature.

Les anglais, toujours pragmatiques, utilisent "outdoor sports" et maintenant "outdoor activities" pour les décrire, ce qui permet d'inclure toutes sortes de pratiques non normées mais particulièrement ludiques et utiles en sport santé. "Outdoor sports" est le terme le plus reconnu et évocateur pour les étrangers (notamment en matière de développement du tourisme et épreuves internationales).

Pourtant la définition est très simple, le sport de nature c'est le sport en mouvement, le sport qui voyage.

C'est surtout sortir de la logique d'affrontement du sport collectif ou individuel. Le sport de nature c'est la confrontation à soi-même, à la nature, au chronomètre, souvent en équipe, c'est l'entraide, c'est la découverte de son territoire, de la biodiversité et de son nécessaire respect. Les sports de nature permettent de mieux appréhender et organiser le partage des espaces, avec les autres sportifs de nature, avec ceux qui y travaillent, les pêcheurs ou agriculteurs, avec ceux qui vivent dans les villes ou villages traversés et avec ses animaux. C'est également se confronter à ses propres peurs dans un nouvel environnement, c'est-à-dire se concentrer sur soi-même plutôt que d'être en permanence en interaction.

Les sports de nature sont surtout (football et rugby pros mis à part) les seuls sports qui génèrent des retombées économiques dans les territoires dans lesquels ils sont pratiqués, mais aussi pour les industries et commerces qui en fournissent le matériel. Le pratiquant doit, de fait car en dehors d'équipements structurels, porter son matériel. Il doit soit l'acquérir, soit le louer. Ce point est d'ailleurs la force (développement économique) et la faiblesse des activités physiques de nature. Sans accompagnement par une politique publique volontaire, ces sports poussent à un entre-soi de catégorie socio-professionnelle supérieure et excluent les plus fragiles.

Ces sports sont aussi les seuls qui offrent une professionnalisation rapide et relativement facile avec des diplômes d'entrée dans ces métiers comme les CQP ou BPJEPS APT qui permettent de répondre à une grande part des demandes d'encadrement contre rémunération. Ces sports sont également un recours salvateur face à la baisse des crédits des collectivités qui ont de plus en plus de mal à répondre à la demande de production et d'entretien des équipements sportifs. Ce point est sensible à Mayotte qui dispose de bien moins de taux d'équipement sportifs que la moyenne nationale (voir chap VI - 1 - 1.1).

Ces sports sont donc parfaits pour accueillir une politique publique, sociale, de formation des citoyens, professionnalisante, d'épanouissement des individus, de mise en valeur des paysages uniques de Mayotte, de la biodiversité, de sa protection et de développement économique de l'île.



4.1 LES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (ESI)

Les pratiques sportives de nature à Mayotte
(Extrait du DTA SDN de la 3CO Janvier 2023)

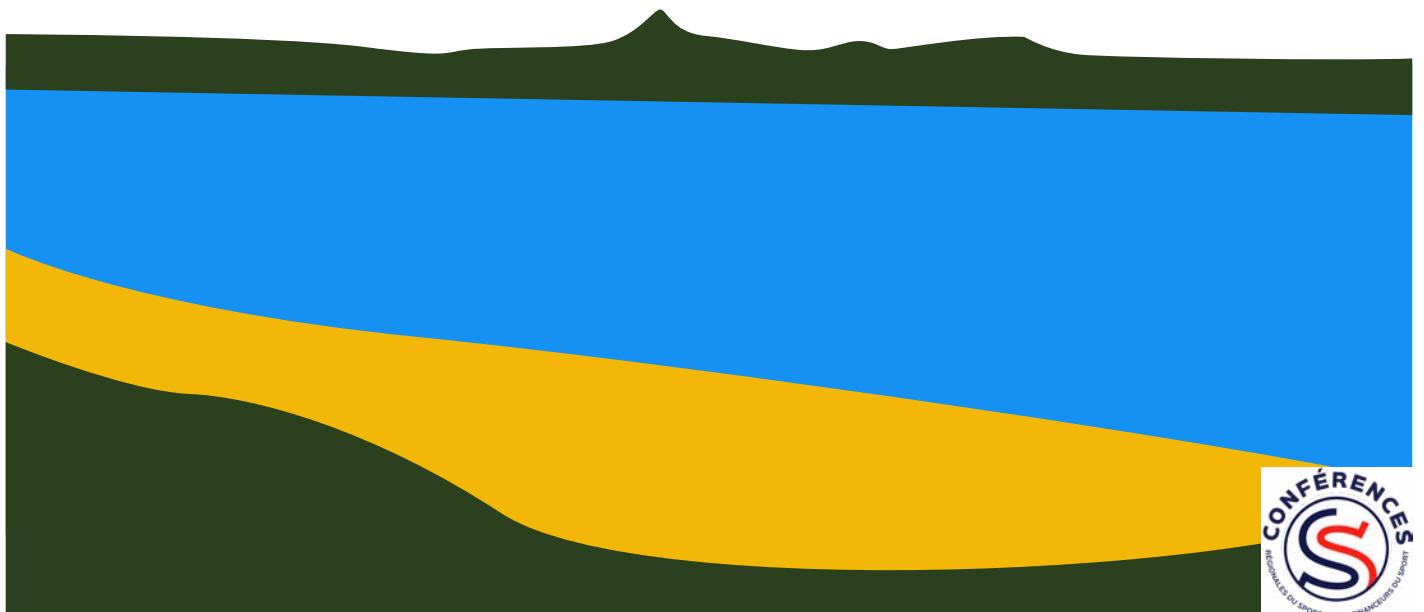
4.1.1. LE LAGON

Surtout connu pour sa richesse en biodiversité, ce lagon fermé accueille déjà une activité bien structurée, la plongée sous-marine. Avec onze centres de plongées commerciaux agréés dont un dans la 3CO et un club associatif, nous avons ici la seule activité ayant atteint la maturité : club associatif, encadrement professionnel, sociétés privées avec un modèle économique stable, des formations, et un caisson hyperbare en cas d'accident de décompression. Toutefois Mayotte est le seul territoire français avec Saint Pierre et Miquelon à ne pas avoir de ligue régionale tout en ayant des clubs.

Pour les autres activités nautiques ou aquatiques, elles oscillent entre confidentialité avec le surf qui couvre les innombrables sites (spots) sur les récifs coralliens et activités structurées comme la voile avec May Voile à Sada ou l'ACHM à Dzaoudzi en passant par quelques pratiques particulières isolées comme le wing foil (petites planches avec un aileron à plan porteur qui les fait voler et une voile gonflable), visibles à Sada ou Petite Terre.

Le lagon, avec 42 km de côte sableuse offre un bon accès à l'eau et voit se pratiquer des activités nautiques et aquatiques suivantes :

- Voile (catamaran, planche à voile, dériveur, quillard)
- Stand Up Paddle
- Canoë Kayak
- Surf
- Sauvetage sportif (Petite Terre et UNSS)
- Motonautisme
- Sports nautiques tractés (ski nautique, wakeboard, wakefoil)
- Snorkeling (palmes, masque, tuba)
- Apnée
- Plongée sous-marine
- Natation
- Randonnée aquatique (longe-côte)
- Pêche sportive (à pied ou en bateau)



4.1.2 ACTIVITÉS

TERRESTRES

À terre, les activités sont classiques avec une grosse majorité de randonnées pédestres qui comme partout en France s'organisent entre amis ou via les réseaux sociaux. Elles sont proposées par des associations à vocation sportive ou non, par des organisateurs de trail-running qui intègrent toujours une marche et par les institutions.

Les autres activités structurées ou non sont les suivantes :

- Vélo de route
- Roller
- VTT
- Trail Running (plusieurs courses officielles)
- Course d'Orientation
- Escalade
- Via Ferrata
- Enduro moto

4.1.3 ACTIVITÉS AÉRIENNES

Les airs sont utilisés sportivement dans quatre secteurs, Petite Terre pour les ULM ou le parachutisme à partir des hélicoptères Hénilagon, le massif du nord, du sud et Pengoua Bolle (Sada) pour les aires de décollage de parapente.

4.2 COMITÉ CONSULTATIF

OU CMESI

Partout en France, lorsqu'elle est installée, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) supervise les lieux de pratique des sports de nature.

L'article [R421-1](#) du code du sport exclut Mayotte de ses articles [R311-1](#), [R311-2](#) et [R311-3](#) qui ont trait à la gestion départementale des lieux de pratique des sports de nature.

Alors que la Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO) de Mayotte est en train de développer les sports de nature en traçant notamment 160 km de sentiers VTT et une centaine de km de sentiers de randonnées pédestres et de trail. Alors que nous envisageons l'ouverture et le conventionnement de deux falaises d'escalade supplémentaires dans le cadre d'un plan de développement de l'escalade à Mayotte avec la FFME. Alors que les commissions de la CRDS ont travaillé à l'intégration des sports de nature dans le PST. Il paraît fondamental de disposer d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) porté par une CDESI Mahoraise.

Le Pôle Ressource National Sports de Nature (PRNSN) préconise à Mayotte la création d'un comité consultatif plutôt qu'une CDESI. Lors des ateliers, les intercommunalités ont conclu qu'elles voulaient engager une collaboration dans un objectif d'uniformisation du balisage et de mise en cohérence des propositions des lieux de pratiques des sports de nature. Elles proposent donc de prendre les devants pour ce qui peut être le préfigurateur de la CDESI, mais sans la valeur juridique d'un PDIPR qui rend inaliénables et imprescriptibles les sentiers qui y figurent. Nous pourrions la nommer Commission Mahoraise des Espaces, Sites et Itinéraires en attendant de transformer le M en D lorsque la loi française le permettra.



4.3 DÉFINITION DES SPORTS DE NATURE, RÔLE DE LA CDESI, DU PDESI ET CONTEXTE JURIDIQUE



L'article L. 311-1 du Code du sport :

« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux ».

par l'instruction JS du 12 Août 2004 : **« Leur pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non. »**. Pour simplifier, le sport de nature c'est le sport qui voyage. La spécificité de ces sports est qu'en l'absence d'équipement structurel le pratiquant se déplace avec son matériel. Nommés outdoor sports ou mieux outdoor activities par les anglophones, appellation qui correspond mieux à la réalité de l'activité.

Le rôle de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) est d'unifier la gouvernance des lieux de pratique des sports de nature (SDN) en produisant un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) conformément à l'article **L. 311-3** du Code du sport. Ce PDESI, conformément à l'article **L. 361-1** du Code de l'environnement comprendra un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Ce plan est un recensement et une mise sous protection juridique des chemins ruraux pour les rendre inaliénables sans forcément proposer un schéma directeur des sports de nature mais plutôt de garantir l'accès aux espaces naturels.

Le PDESI conformément à l'article **L. 113-6** et **L. 113-7** du code l'urbanisme va superviser la création, l'entretien des lieux de pratiques et de leurs accès. Son rôle à travers cette "présentation" de lieux de pratique est de garantir un développement maîtrisé des sports de nature. Toutes les décisions de la CDESI ne pourront pas s'imposer juridiquement. Toutefois, si un sentier est inscrit au PDESI, la CDESI sera consultée dès qu'une modification impacte le sentier. La CDESI pourra rendre des avis sur lesquels, les autorités compétentes pourront s'appuyer. Article **R. 311-2** du Code du sport :

« La commission concourt à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, mentionné à l'article **L. 311-3**, et propose des conventions pour sa mise en œuvre. Elle est consultée sur toute modification du plan ainsi que sur tout projet d'aménagement ou toute mesure de protection des espaces naturels susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan ».

4.4 SYNTHÈSE POUR LES SPORTS DE NATURE

Mis à part la randonnée pédestre qui est bien ancrée dans la culture sportive des mahoraises et mahorais, les sports de nature entrent dans l'île par des pratiquants qui ont construit leurs cultures sportives en Europe. Au fil des années, ils s'y sont développés et implantés. Il est très facile de pratiquer de nombreux sports: randonnée pédestre, kayak, stand up paddle, voile, VTT, escalade, trail running, plongée, snorkelling ...

Toutefois, en dehors des sorties scolaires, leur mise en œuvre relève d'une démarche proactive et réservée à une population aisée.

Par ailleurs, deux peurs freinent le développement en population générale: d'une part le risque d'agression dans les sentiers et d'autre part l'appréhension de l'eau du fait du très faible taux de capacité à nager et d'une culture qui a véhiculé des légendes à propos du lagon qui avait comme objectif d'empêcher les enfants de prendre des risques aquatiques.

Le manque d'infrastructures sportives, la qualité intrinsèque de l'île et de son lagon, la capacité des sports de nature à générer des retombées économiques, les débouchés professionnels qu'ils offrent, les valeurs morales qu'ils véhiculent, les capacités d'accès au haut-niveau qu'ils permettent, la potentialité d'épreuves internationales, le tourisme qu'ils génèrent, sont des facteurs qui poussent à choisir leur développement comme outil d'animation, d'inclusion, d'apaisement, de professionnalisation de la jeunesse et de promotion du territoire.

Cet apaisement est d'autant plus nécessaire que l'un des premiers freins à la pratique des sports de nature terrestres est l'insécurité qui règne sur certains sentiers où de nombreuses agressions ont été recensées.

VI LES ÉVÉNEMENTS

Le sport se traduit par et au sein d'événements. C'est un moyen de promotion de l'activité physique et sportive auprès de tous. Ils peuvent être de loisir ou de compétition et s'organiser à différentes échelles.

Les événements récurrents ont été recensés ci-dessous. La liste est non-exhaustive.

Les compétitions par disciplines réalisées se déclinent sur 3 échelles :

- Locales
- Régionales
- Nationales

- 3 nombre d'événements nationaux et internationaux (3)
- 4 nombre d'événements régionaux
- 14 nombre d'événements intercommunaux (3) et locaux (11)



1. ÉVÉNEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Les Jeux des îles de l'océan Indien (JIOI) sont une compétition multisports où se rencontrent des sportifs des différentes îles du sud-ouest de l'océan Indien depuis 1979, date de la première édition des Jeux.

Ils se déroulent tous les 4 ans et rassemblent actuellement sept délégations : l'île Maurice, les Seychelles, l'Union des Comores, Madagascar, Mayotte, l'île de La Réunion et les Maldives. Mayotte y participe depuis 2003 et candidate à les recevoir en 2027.

Les Jeux de la Commission de la jeunesse et des sports de l'océan Indien, ou Jeux de la CJSOI, sont des jeux sportifs organisés tous les deux ans par la Commission de la jeunesse et des sports de l'océan Indien et qui concernent le sud-ouest de l'océan Indien, c'est-à-dire Djibouti, les Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, les Seychelles et La Réunion. À la différence des Jeux des îles de l'océan Indien, qui concernent les sportifs confirmés, ils ne s'adressent qu'aux jeunes de la région.



Nom de l'événement	Organisateurs	Lieu	Temporalité	Type d'activité	Compétition / loisir
Événements internationaux					
JIOI	CROS - pays attributaire	Océan Indien: Madagascar (2023)	Tous les 4 ans	Divers sports	Compétition
Jeux de la CJSOI	CJSOI - pays attributaire	Océan Indien: Maurice (2022) Seychelles (2025)	Biennale	Divers sports	Compétition

2. ÉVÉNEMENTS

RÉGIONAUX

Les événements régionaux organisés sont de type compétitif et de loisir, organisés essentiellement par des associations sportives. Ils regroupent une variété de sports : golf, sports de nature, trail, course à pied, etc. Le public scolaire comme celui des clubs sportifs sont représentés.

Nom de l'événement	Organisateurs	Lieux	Temporalité	Type d'activité	Compétition / loisir
Événements régionaux					
Compétition nationale la Lisa	Mayotte Ylang	Golf de Combani	Juin	Golf	Compétition (levée de fond en golf ouvert au grand public)
Tournoi AROI	Association Rugby Océan Indien	Océan Indien (La Réunion 2023)	Mars	Rugby	Compétition
Les rencontres des sports de nature	SUA		Octobre	Sports de nature	Loisir
Finales de l'océan indien	Fuz'ellipse	Océan Indien (La Réunion en 2023)	Mai	Basket	Compétition à finalité nationale
Raids scolaires (5 scolaires et 1 académique)	UNSS	Diverses communes			Compétition

3. ÉVÉNEMENTS

INTERCOMMUNAUX ET

LOCAUX

Trois événements intercommunaux majeurs ont été relevés, ils sont orientés sports de nature avec de la randonnée pédestre et un raid multisport. Un événement de sensibilisation pour le parasport est également organisé. Ce sont exclusivement des associations qui les organisent.

D'autres événements intercommunaux existent notamment les randonnées pédestres organisées de manière régulière en pratique libre par la population.

11 événements locaux principaux sont renseignés allant du sport santé, multisports,

aux sports de nature (trail, course de pirogue, voile, course à pied) aux arts martiaux en passant par de la natation et de l'aquagym. Ils sont organisés par des associations, des établissements scolaires. Ces événements sont uniquement à but de loisir et sont réalisés tout au long de l'année. Ils sont pour certains rattachés à des événements nationaux ou internationaux comme la Journée Olympique et Paralympique ou bien la journée mondiale du diabète. Certains sont ciblés pour les plus jeunes, pour les mamans, pour favoriser le lien intergénérationnel ou bien accessible à tout public.

Nom de l'événement	Organisateurs	Lieu	Temporalité	Type d'activité	Compétition / loisir
Événements intercommunaux					
<u>Uzuri Wa Mwendro</u>	3CO OT	3CO	les week-ends Mois d'Août à Septembre	Randonnée pédestre	Loisir
<u>M'Raid</u>	ZAJC	3CO	Mois de mai (19.05.2023)	Raid - Multisports : Canoë, VTT, Course à pied	Loisir
<u>Rouler pour tous pour le parasport</u>				Rouler en fauteuil, à vélo, en voiture Marche à pied	Loisir

Événements locaux					
<u>Relais de la Baie</u>	ZAJC OT 3CO	Chiconi	Mois Novembre (13.11.2023)	Course à pied	Loisir
<u>Régates et Baptêmes de voile</u>	May Voile	Mtsangabeach	Saison et fin de saison	Voile	Loisir
Activités aquatiques	Cercle des Nageurs de Mayotte	Différentes plages : Tahiti plage, Musicale plage	Toute l'année	Natation Aquagym	Loisir
Tournois Multisports	Clubs et autres associations sportives		Vacances scolaires - Week-ends	Divers sports	Loisir
La Semaine Olympique et Paralympique	Etablissements scolaires	Diverses communes	3 au 8 avril 2023	Multisports	Loisir
Courses de pneus		Divers Communes / Village			Loisir
La Journée olympique et paralympique	Etablissement scolaires Associations	Diverses communes	24 juin		Loisir
Journée des Arts martiaux	Ligue de judo	Diverses communes	Juin	Arts Martiaux	Loisir
Journée du sport scolaire	UNSS Etablissements scolaires	Diverses communes	Septembre		Loisir
Journée internationale des droits de la femme	Ligues et comités		8 mars	Divers	Loisir
Course des mamans	Ligues et comités		8 mars	Divers	Loisir
Journée mondiale du diabète	Rédiab Ylang 976	M'Tsangamouji	14 Novembre	Sport santé	Loisir
Sentez-vous sport	CROS Mayotte et l'ARS	Diverses communes	Septembre	Sport santé	Loisir
Défi du Fundi : - défi des jeunes fundis (de 14 à 18 ans), -défi des adultes -défi des entreprises	Parc Naturel Marin et l'association de Laka	M'Bouini	Octobre	Courses de pirogue (laka)	Loisir
Course de Laka	Ville de Mamoudzou	Mamoudzou	Octobre	Courses de pirogue (laka)	Loisir

4. SYNTHÈSE DES ÉVÉNEMENTS

20 événements majeurs ont été étudiés. Ce sont **majoritairement des associations qui les organisent** dans **différents lieux de l'île**. Ils se déroulent à **divers moments de l'année, de manière récurrente** pour la grande majorité. **Divers sports** y sont pratiqués allant du **multisports, aux sports de nature, arts martiaux, activités traditionnelles** telles que la course de pneus ou de pirogues (laka). Les événements sont majoritairement de **loisir et ouverts à tous**.



VII LA FORMATION, L'EMPLOI ET LE BÉNÉVOLAT

1. FORMATIONS

La donnée n'étant pas disponible (pas de dispositif CLAP) et ne disposant pas d'enquête(s) fiable(s), les indicateurs ci-après permettent d'évaluer le niveau très faible de professionnalisation à Mayotte : Dans le secteur de l'ESS les établissements « sports et loisirs » représentent 11% des structures mais seulement 1% des emplois. C'est l'écart le plus important observé tous secteurs de l'ESS confondu. À de rares exceptions, le mouvement sportif (Ligues, comités et clubs) ne s'appuie pas, faute de moyens, sur des professionnels.

PSL : Profession Sport et Loisirs

Diplômes délivrés :

- CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) animateur de Loisirs Sportifs
- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) animateur de loisirs sportifs
- Alimentation de l'activité physique
- Préparation mentale
- Sport entreprise
- Éducateur sportif santé

1.2 LES ORGANISMES ET LEURS FORMATIONS

5 organismes de formations (publics et privés) ont été relevés. Ils dispensent des formations diverses allant du CQP au BPJEPS, passant de la formation initiale à la formation en alternance.

ADSS : Association pour le Développement des Sauvetages et du Secourisme

- Formations aux gestes de premiers secours
- Brevet de Surveillance de Baignade (équivalent FC disponible)
- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (équivalent FC disponible)

MIFAC : Mayotte Ingénierie Formation Audit et Conseil

MIFAC de par ses formations met en exergue la possibilité de mettre en place des dispositifs de **formation en alternance** (CPJEPS, BPJEPS et DEJEPS). Dispositifs grandement propulsés par le gouvernement actuel au niveau national.

Diplômes délivrés :

- BPJEPS - APT/LTP : Activités Physiques pour Tous / Loisirs Tous Publics
- DEJEPS - ASEC/DPTR : Animations Socio-Éducatives ou Culturelles / Développement de Projets, Territoires et Réseaux
- CPJEPS AVQ (Animation d'Activités de Vie Quotidienne)

La FNMS 976

(Fédération Nationale des Maîtres Nageurs Sauveteurs) qui est un centre départemental de formation.

Diplômes délivrés :

- PSE1 et PSE2
- Sport éducation et citoyenneté :
- BNSSA
- Recyclage de BNSSA

CROS :

- BPJEPS APT en cours d'habilitation

Sport santé et bien être:

- Activité physique sur prescription médicale

Sport éducation et citoyenneté :

- Certificat de formation à la gestion associative.
- Valeurs de la république et laïcité

En 2020 le CROS a mis en place 1 session BPJEPS plongée subaquatique UC1 et UC2 en collaboration avec scubaoré plongée pour les UC3 et UC4 : 7 candidats avaient été retenus. Une convention de partenariat avec le CREPS de La Réunion, la DRAJES de La Réunion, la DRAJES de Mayotte et le CROS de Mayotte avait été mise en place.

Par ailleurs, un BPJEPS AAN (Activités Aquatique et de la Natation) avait été mis en place. 1 seul candidat a été admis et a donc intégré le CREPS de La Réunion. Cette formation a été mise à l'arrêt dû au manque d'autres appels d'offres/financement pour qu'elle soit réalisée.



DRAJES et CREPS de la Réunion :

Session de formation "aisance aquatique" à l'attention des enseignants du premier degré de Mayotte avec la participation de la société ICARE sur des fonds ANS national.

Le séminaire est ouvert à 14 professeurs volontaires et désignés par la CPD EPS et 3 MNS civils avec pour objectif l'obtention du 1er niveau d'enseignement à l'aisance aquatique pour les enseignants du premier degré et l'obtention du niveau instructeur pour les MNS civils (afin qu'ils puissent par la suite, former les PE localement).

Il se compose en deux temps :

- 7h-12h & 13h-16h : séances pédagogiques avec les élèves
- 16h30-18h : perfectionnement de la natation à destination des PE

Cette session de formation a été prévue à Bandréle principalement à Musical Plage sur un rythme d'une semaine dite "classe mer" avec 2 séances par jour, pour 2 classes de CM2.

UFOLEP :

- Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif (CQPALS)

Focus Formations Sport-santé :

- 16 associations sont reconnues SSBE de niveau 1
- + de 100 personnes ont été formées au niveau 1
- 8 personnes au niveau 2
- 76 personnes au niveau 3

Formations sport santé : 6 réalisées entre 2021 et 2022 et 85 personnes formées

Plusieurs organismes de formation existent, toutefois, aucun de type scolaire. Cela se ressent lors de la communication du sport comme métier de demain. En effet, aucune passerelle n'est présente entre la formation scolaire et celle du sport. Uniquement des formations payantes et demandant pour certaines une mobilité de territoire. Certes des dispositifs sont mis en place pour permettre aux personnes d'alléger cette charge de mobilité (financière et logistique) cependant assurer une réalisation des diplômes locale et permettre aux jeunes actuels et ceux de demain de se former plus facilement seraient deux solutions qui multiplieraient les formés et les formateurs.



1.2 LES CARTES PROFESSIONNELLES

Celles-ci répondent à l'obligation de déclaration mentionnée au Code du sport, pour les encadrants des activités physiques et sportives exerçants dans le secteur privé (associatif comme commercial).

D'après le registre EAPS, en 2023 :

- 53 éducateurs salariés avec une carte professionnelle en cours de validité,
- 23 éducateurs salariés avec une carte professionnelle expirée,
- 18 éducateurs stagiaires,
- 21 éducateurs indépendants avec une carte professionnelle en cours de validité,
- 7 éducateurs indépendants avec une carte professionnelle expirée,
- Aucun éducateur libre prestataire de services.

Si on s'en tient à ces chiffres, cela regroupe 128 personnes dont 74 avec une carte professionnelle valide et 18 futurs diplômés. Cependant, ces chiffres ne sont que purement indicatifs et hypothétiques sur la réalité puisque le suivi de l'activité professionnelle est compliqué et relève en partie de l'action individuelle des encadrants lors de la mise à jour de leur statut.

Trois raisons principales de prendre en compte ces informations avec précaution :

- Une carte professionnelle est valable 5 ans, les personnes peuvent avoir déménagé et ne pas avoir mis à jour l'information, ce qui ne les empêche pas d'exercer et qui ne leur sera pas reproché en cas de contrôle.
- Il est possible d'avoir une carte professionnelle et pour autant de ne pas exercer (d'où les cartes pro expirées que les personnes ne réactualisent que s'ils ont en besoin)
- Il est possible également que les encadrants oublient de la mettre à jour alors qu'ils pratiquent. Ceci est détectable que lors des contrôles.



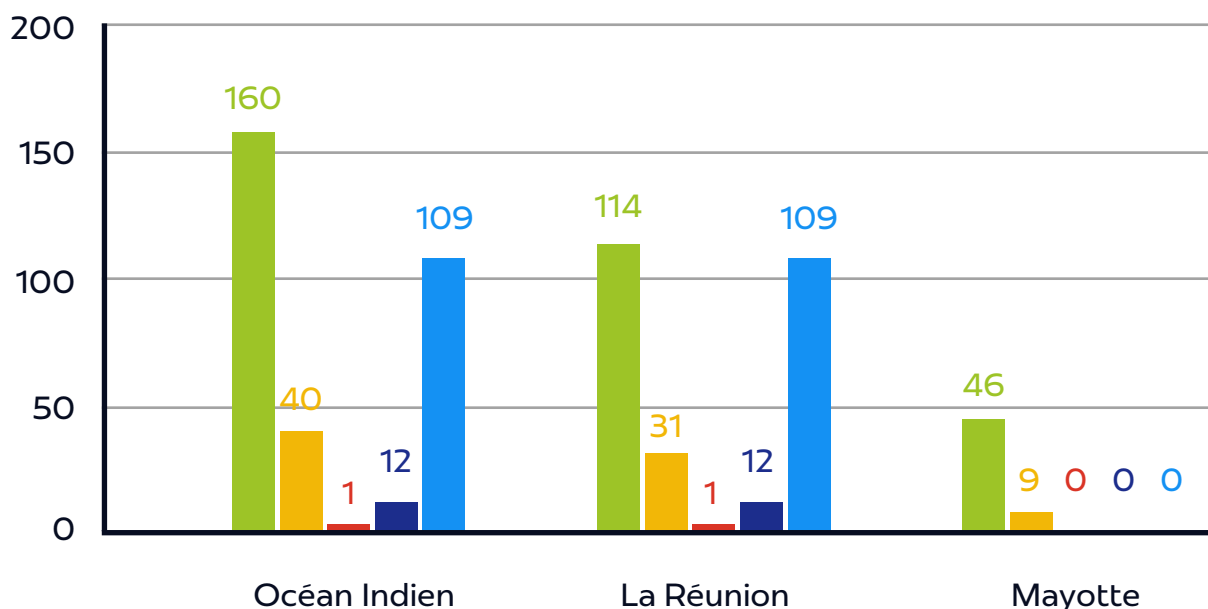
1.3 LES DIPLÔMES

En 2018, Mayotte délivre 55 diplômes dans le champ du sport contre 267 pour La Réunion. Ce qui représente un peu moins de 20% des diplômes délivrés dans ce domaine au sein de l'Océan Indien.

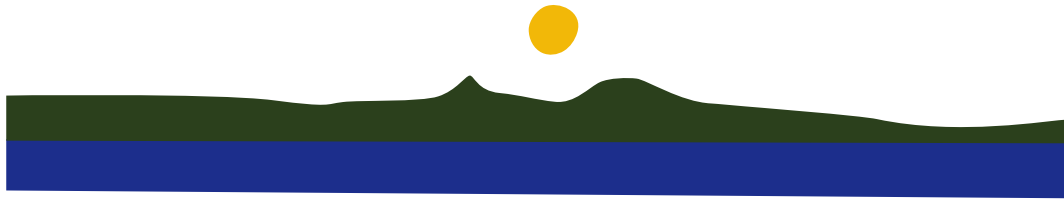
On constate une majorité de BPJEPS (41 BPJEPS APT formation en alternance dont 9 en équivalence et 5 BPJEPS sports de combat et DA en équivalence) suivi des DEJEPS (9 subaquatique en équivalence).

NOMBRE ET TYPLOGIE DE DIPLÔMES en 2018

BPJEPS DEJEPS DESJEPS BAPAAT STAPS

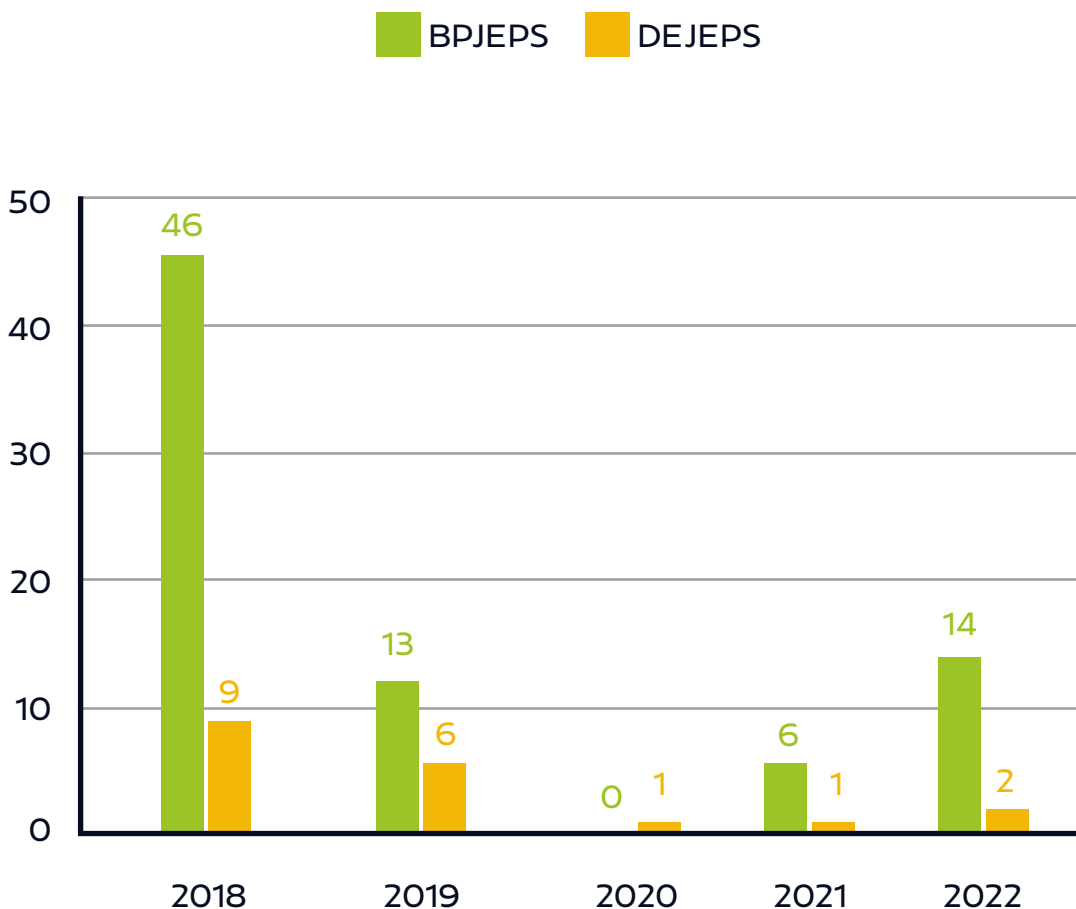


- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (**BPJEPS**) (1) (2) - Diplôme niveau IV
- Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (**DEJEPS**) (2) - Diplôme niveau III
- Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (**DESJEPS**) (2) - Diplôme niveau II
- Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (**BAPAAT**) - Diplôme niveau V
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (**STAPS**)
- Autre diplôme - Diplôme niveau II



Cette évolution ne peut être que partiellement analysée dû au manque de données. Ci- dessous, nous constatons que le nombre de BPJEPS et DEJEPS toute spécialité confondue a drastiquement diminué entre 2018 et 2022. Il est probable que cette diminution soit due à la crise sanitaire liée au covid. Cependant, malgré la diminution du nombre de diplômés au regard de 2018, **l'île accroît son nombre de personnes qualifiées dans le domaine du sport** au fil des années, ce qui laisse à penser que l'évolution va continuer de croître dans les années à venir. Pour poursuivre cette analyse, il serait pertinent d'effectuer un suivi des diplômés afin de connaître le taux d'actifs et leur état d'insertion dans le monde professionnel.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BPJEPS ET DEJEPS



Difficultés des BPJEPS :

L'écriture du français pour les UC1 et 2, oblige à mettre en place des dispositifs spécifiques avant et/ou pendant la formation et à adapter la durée des formations. Pour les tests d'entrée notamment des mentions activités de la forme, aquatique, nautique, les niveaux requis imposent un niveau de pratique élevé. Pour les certifications (UC1, UC2), le niveau d'expression écrite est défini au niveau national, beaucoup des stagiaires doivent suivre collectivement des remises à niveau et/ou des accompagnements individuels, parfois lourds et coûteux. Les métiers du lagon sont pour les années à venir une réelle opportunité, cependant par l'histoire et la culture du territoire, ils ne permettent pas de réunir les effectifs et les niveaux suffisants pour mettre en œuvre des formations pourtant nécessaires et financées. Des actions fortes et en lien avec le Rectorat (lycée de la mer) pourraient atténuer cette problématique. Dans les parcours de formations promus, quand les marchés sont attribués à des organismes de formation différents, les actions d'orientations, de préformations et de qualifications qui doivent s'enchaîner les unes après les autres, ne sont pas forcément coordonnées au détriment des stagiaires. La DRAJES n'est pas associée ou consultée, au moins pour ses diplômes, ni dans les appels d'offres ni dans l'attribution des marchés de la DAFPI (principaux financeurs des parcours de formations dans le champ du sport)

Convention cadre de coopération entre Mayotte et La Réunion :

Le 29 novembre 2019 à Mayotte, une convention cadre de coopération (N°2019/01) et 3 avenants ont été signés entre Mayotte (DJSCS et CROS) et la Réunion (DJSCS et CREPS). La convention cadre se décline autour de 5 enjeux majeurs : faciliter les échanges autour de projets sportifs, proposer un programme de formation, faciliter l'accueil bilatéral de délégations, mettre en réseau les responsables des structures du sport et le mouvement sportif de l'Océan Indien, contribuer aux actions de la France dans le domaine des relations internationales sportives et en faveur de la Francophonie.

Les 3 avenants concernent d'une part la mutualisation des moyens (CREPS/CROS) sur les formations, d'autre part la mise en œuvre du BPJEPS AF (bimention), enfin l'accompagnement du CROS à la création d'un CFA. Ces accords permettent notamment, au bénéfice des stagiaires, d'une part de pouvoir avoir accès à des formations qui n'existent pas à Mayotte et pour certaines la possibilité de passer les tests de sélections ou les UC1 et UC2 transversaux (formations et certifications), d'autre part de pouvoir organiser à Mayotte des formations en milieu spécifique (prérogative réglementaire des CREPS sur le territoire Français).



Organismes de formation :

Le Carif-Oref établit la liste des organismes de formation sur le territoire, 6 organismes spécialisés sont identifiés dans le champ du sport et seulement 3 étaient encore actifs en 2020. Le Comité Départemental Sports pour Tous (inactif et ayant des démêlés avec la justice), le CROS Mayotte (spécialisé dans les préformations et les Brevets Professionnels, notamment la mention Activités Pour Tous (APT), et les UC transversaux (1 et 2) des BP, la DJSCS de Mayotte (en arrêt depuis 2018), Mawa Natation (inactif), Scubaoré Plongée (spécialisé dans les « métiers du lagon » pour les BP subaquatiques, nautiques et aquatiques (UC 3 et UC 4)) et enfin UFOLEP (spécialisé dans les préformations et les CQP animateurs Loisirs Sportifs (ALS)). De plus, il est important d'identifier dans cette liste les organismes qui proposent des formations proches du champ du sport ou en relation avec ce dernier. C'est le cas des CEMEA (formation BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP), dans le champ du sport et de la jeunesse, de l'animation et la culture, les UC transversaux (1 et 2) des BP), du Lycée Agricole de Coconi (formations dans le champ des activités de pleine nature (Guide Pays)), l'École d'Apprentissage Maritime de Mayotte (formations dans le champ des affaires maritimes, le rapprochement avec la filière des métiers du lagon est en cours) et enfin le RSMA (filière de formation sport : Préformation et CQP ALS, celle-ci est suspendue à cause des mauvais résultats d'insertion depuis fin 2019).

Les formations « sports » sur le territoire : La filière « traditionnelle » s'appuie sur des diplômes généralistes permettant uniquement l'initiation et la découverte, d'une part sur le CQP ALS qui représente la meilleure porte d'entrée dans les métiers du sport pour Mayotte (mais dont l'employabilité reste à démontrer) et d'autre part le BPJEPS APT.



Sur le territoire, 16 personnes ont été diplômées en 2022 :

- BPJEPS Educateur Sportif APT : 14 diplômés
- Équivalence DEJEPS Perfectionnement sportif - Activités de plongée subaquatique : 2 diplômés

Pour les formations aux métiers du sport, une session par diplôme, par an et par organisme de formation devrait se dérouler, néanmoins, les années précédentes les formations ont été en pause dû à la crise sanitaire.

Insertion professionnelle :

L'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes est fondamentale pour limiter les risques sociaux et garantir une pérennité du territoire. Pour mieux répondre à la problématique du lien entre la formation et l'emploi, pour former et acquérir des compétences de façon plus pratique et concrète, la création d'un CFA des métiers du sport semble une véritable solution.

2. EMPLOIS

120 établissements sportifs sont recensés et 36 structures de loisirs marchands selon le répertoire SIRENE soit au total 38 en y intégrant le club semi-privé d'e-foil et le centre de plongée Happy Divers (se référer à la sous-partie des entreprises privées).

Emplois mutualisés :

La Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) et le Chèque Emploi Associatif ne sont pas applicables à Mayotte. Le statut d'auto-entrepreneur est applicable à Mayotte que depuis le 15 avril 2020. Les structures privées commerciales déclarent avoir des difficultés à recruter et à susciter suffisamment d'attractivité pour garder leurs salariés. Elles doivent faire face à un turnover important. Les associations comme les collectivités locales, sont fortement dépendantes des subventions d'aide à l'emploi. Sans développement des ressources liées à leurs adhérents / utilisateurs ou de mise en œuvre de mesures sociales de type « coupon sport », cette situation risque de ne pas évoluer et de compromettre leur pérennisation.

En 2019, l'ANS a financé 27 emplois à Mayotte pour un montant total de 325k€, avec une moyenne de 10 833€, répartis dans 12 associations dont 13 emplois mutualisés pour PSL. Le Sénat constate que le mouvement sportif est très dépendant des dispositifs d'aide à l'emploi, la diminution des contrats aidés fragilise une nouvelle fois la pratique sportive déjà insuffisamment encadrée, exposée au chômage. En 2018, à Mayotte, 2 600 habitants bénéficient d'un contrat aidé tous secteurs confondus soit 6% des personnes en emploi, contre 1% en métropole et 3% en Guyane. Les contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (qui succèdent au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)) ainsi que les structures d'insertion par l'activité économique sont des dispositifs à prendre en considération pour multiplier le nombre d'emplois dans le sport.



Emplois des cadres qualifiés :

Pour accompagner les changements nécessaires au développement de la pratique et aux exigences de la performance, les têtes de réseaux et les collectivités n'ont d'autre choix que de se professionnaliser. Ces emplois d'encadrement très spécialisés nécessitent des personnels qualifiés et expérimentés et des budgets importants en relation avec le niveau de salaire requis. Ces emplois non marchands devront faire l'objet de cofinancements (Etat, Département, Fédération ou collectivité). Sans ces cadres, les changements ou les évolutions ne pourront pas se réaliser.

Filière du tourisme et sport de nature

Mayotte est dotée d'un environnement propice à la pratique du sport de pleine nature (cf. la partie sports de nature) et fait face actuellement à une demande naissante et en croissance de la population désireuse de pratiquer ce type d'activités. Le développement de la filière du tourisme et particulièrement des sports de nature représente un enjeu économique fort pour le territoire. En France 14% des diplômes délivrés par le ministère des Sports concerne les sports de nature, or à Mayotte, aucun éducateur de sports de nature n'est déclaré.

Plan d'Investissement dans les Compétences

Piloté par le ministère du Travail, le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) marqué par ses 15 milliards d'euros dédiés à son plan « Construire une société de compétences », un effort sans précédent, sa déclinaison au niveau local en Pacte régional et ultramarin d'investissement dans les Compétences 2019-2022 (PUIC) permet ainsi l'accès à la formation pour 1 500 personnes supplémentaires. La création du Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et de la Formation Professionnelle (CPRDFOP), piloté par le GIP CARIF OREF marque une nouvelle étape dans la structuration de la formation sur le territoire. Actuellement, l'offre de formation est très centrée autour des problématiques de maîtrise des savoirs fondamentaux/savoirs de base. Sur la quarantaine de structures de formation, 15 ont cet apprentissage

comme unique activité, et pour la plupart leurs orientations stratégiques dépendent uniquement des appels d'offres du Conseil Départemental. Ainsi en raison d'un manque de rentabilité, certains thèmes de formation ne sont pas couverts ce qui conduit une partie des apprenants à aller se former à la Réunion ou en métropole. Une démarche de communication régulière sur l'offre de formation existante sur le territoire, la coordination des différents acteurs et la professionnalisation du secteur doit également se faire en co-construction avec les différentes parties prenantes de la formation et de l'emploi. Ce dispositif semble très adapté aux préformations et aux formations CQP du sport.



Encadrants sportifs - diplôme - aspect légal

L'article L212-1 du code du sport précise que seule une personne titulaire d'un diplôme reconnu peut encadrer une activité physique et/ou sportive contre rémunération. Le code du sport précise aussi les exigences de déclaration (carte professionnelle) et d'honorabilité (casier judiciaire).

Les diplômes fédéraux (initiateurs fédéraux), dans leur grande majorité (hors Football), ne permettent pas la rémunération. Ceux-ci, à Mayotte comme sur les autres territoires, sont délivrés par les ligues et les comités (sous réserve d'être encadré par un cadre technique qualifié, ce qui pose un problème à Mayotte).

Les diplômes de branche sont le plus souvent des Certificats de Qualification Professionnels (CQP) à mention ou des titres professionnels. Ceux-ci, à Mayotte comme sur les autres territoires, sont délivrés par des organismes habilités par leur branche, le plus souvent dans le sport, par les ligues et les comités sous l'égide de leur fédération (là encore sous réserve d'être encadré par un cadre technique).

Les diplômes de l'Etat de l'Education Populaire de la Jeunesse et du Sport (EPJS) : Dans la nouvelle architecture des diplômes plusieurs niveaux, à mentions et options, sont proposés : le Brevet Professionnel (BPJEPS) diplôme de niveau 4, le Diplôme d'Etat (DE JEPS) diplôme de niveau 5, le Diplôme d'Etat Supérieur (DES JEPS) diplôme de niveau 6, le Brevet d'Etat D'éducateur Sportif 3ème degré (BEES3) diplôme de niveau 7. Ceux-ci, à Mayotte comme sur les autres territoires, sont réalisés par des organismes habilités par la DJSCS pour chaque mention et pour une durée de 5 ans. Les diplômes universitaires : ils ouvrent droit, pour la filière STAPS, à des cartes professionnelles dont les champs d'exercices et les prérogatives dépendent des titres des diplômes universitaires. Il n'y a pas de filière STAPS à Mayotte.

Avec 34 % de chômage en 2022, Mayotte dispose du taux le plus fort de France. C'est le seul territoire ne disposant pas d'un outil d'analyse de son emploi.

Les métiers du sports et des loisirs est un secteur très peu professionnalisé dans les associations.

Des difficultés importantes freinent l'emploi dans le sport à Mayotte. Pour faire évoluer ce domaine, il faudra investir sur la professionnalisation des ligues et comités, des clubs et des communes et développer l'emploi mutualisé.

Pour exercer leur métier, les encadrants sportifs ont l'obligation de diplôme, de déclaration et d'honorabilité, la formation est donc de fait, un axe stratégique indispensable et prioritaire.

À Mayotte il y a peu d'organismes de formation « sports » et peu de formations proposées. Le CQP ALS est une porte d'entrée aux métiers du sport très adapté pour Mayotte. Les formations BPJEPS rencontrent des difficultés importantes, spécifiques au territoire qui sont pénalisantes. Pourtant le taux d'insertion à l'emploi pour les stagiaires diplômés BPJEPS est de 85%. Une convention cadre de coopération entre Mayotte et la Réunion facilite, au bénéfice des stagiaires, les passerelles de formations entre les deux îles. Enfin, la formation par l'alternance reste une des solutions la plus pertinente pour allier revenu financier et apprentissage de connaissances et compétences avec pour finalité un diplôme reconnu et une insertion professionnelle facilitée. Elle est notamment mise en place lors des BPJEPS et DESJEPS.

Favoriser l'insertion des jeunes par l'apprentissage : une perspective d'avenir pour le territoire et une passerelle indispensable entre les formations et l'emploi. Et d'une façon générale, le sport ne pourra pas se développer à Mayotte sans une promotion active des métiers du sport, notamment pour les sports de nature.



3. BÉNÉVOLES

Depuis 2017, le CROS encourage l'implication associative à travers le Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles (CRIB). Les bénévoles permettent à l'ensemble des associations de réaliser leurs activités. Cependant, celles-ci peinent à recruter des bénévoles et à les former par manque d'attrait, de moyens tant humains que financiers.

Les ligues et comités ainsi que les collectivités, structures privées et autres associations telles que les OMS et OIS organisent des sessions de formation. Pour l'obtention de diplômes fédéraux par les ligues et comités (qui ne permettent pas souvent la rémunération) et pour la gestion de projet et de structure par les collectivités, entreprises privées et associations. Néanmoins, elles ne sont pas assez connues et certaines onéreuses soit par le fait de rémunérer un formateur sur place soit car il faut se déplacer à La Réunion ou en métropole. Une difficulté qui est également rencontrée dans d'autres domaines du sport sur l'île est d'attirer du public dans les différents dispositifs, que ce soit pour la pratique d'un sport notamment pour le public féminin ou les pratiques d'APS aquatiques et nautiques ou que ce soit dans la formation, des difficultés sur la communication des offres et leurs intérêts sont des problèmes majeurs qui réduit le potentiel de croissance du sport à Mayotte.

Concernant le bénévolat, nous avons très peu de données à Mayotte, cependant le sport repose principalement sur les bénévoles à travers les ligues, les comités ainsi que toutes les associations sportives.

Il serait pertinent de réaliser une enquête auprès des structures afin d'obtenir des données sur cet axe dans le sport. Cela permettrait de connaître approximativement le nombre de personnes engagées dans les associations, leurs actions pour développer le bénévolat et leurs problématiques et ainsi comprendre davantage la situation du bénévolat à Mayotte et mettre en place des solutions concrètes et cohérentes.



4. SYNTHÈSE DE LA FORMATION, DE L'EMPLOI ET DU BÉNÉVOLAT

Cette partie a été analysée avec peu de données. Il serait pertinent de réaliser une étude spécifique afin de connaître par exemple, le nombre d'emplois dans le sport ou le poids du bénévolat.

Le secteur dispose d'un dynamisme et d'un potentiel du développement du sport mahorais via notamment ses organismes de formation possédant les compétences nécessaires pour transmettre certains savoirs. Cependant, même si ces compétences existent elles ne sont pas suffisantes. La convention de coopération entre Mayotte et La Réunion est un dispositif intéressant mais qui, à long terme, devra être complété voire remplacé par un cycle de formation sur le territoire si la volonté est d'agrandir l'offre et de faciliter les formations.

Par ailleurs, le secteur du sport loisir est peu professionnalisé. Les associations manquent de diplômés et le domaine manque de structuration des modèles économiques des employeurs potentiels du sport et des loisirs malgré quelques initiatives individuelles. Une activité est en particulier sous développée, celle liée aux pratiques dans le lagon.

Malgré cela, le PUIC pour les préformations et les formations aux CQP ainsi que l'apprentissage pour les formations aux BPJEPS sont des opportunités à ne pas négliger.



VIII PERSPECTIVES ET CONCLUSION



Ce diagnostic eut été complète agrémentée d'une étude sur le poids économique du sport à Mayotte. En France, d'une façon générale, le sport pèse un peu moins de 3% du PIB. Le sport génère des richesses à la fois par la valeur des équipements mais aussi par les emplois générés et les chiffres d'affaires des entreprises qui y œuvrent. Cette étude pourrait apporter un éclairage intéressant.

Les perspectives de développement du sport seront réparties en grands thèmes ci-dessous et traitées en commissions thématiques de la CRDS. Leur approfondissement sera vu dans le document du Projet Sportif Territorial de Mayotte.

1. LES STRUCTURES

Certaines structures comme les MJC ou Offices des Sports ne sont pas utilisées à la hauteur de leur potentiel. Voire pas du tout pour certaines MJC. Afin de continuer dans la dynamique de développement pérenne du sport, nous préconisons de renforcer les structures existantes en mettant en place des moyens humains et financiers supplémentaires que ce soit pour les structures associatives ou scolaires.

- **Structurer et développer les offices des sports** (municipaux, intercommunaux et départemental)
- **Développer les dispositifs permettant les passerelles entre les structures scolaires et les clubs.**
- **Accompagner les structures** dans les demandes de subventions et autres démarches administratives.



2. LES THÉMATIQUES

SPORTIVES

2.1 LES ÉQUIPEMENTS

- **Accompagner** les porteurs de projets depuis la conception et la recherche de financement jusqu'à la maintenance et la récupération des fonds engagés.
- **Rénover**, mettre aux normes, couvrir, installer des vestiaires les équipements existants.

2.2 SPORT DE

PERFORMANCE ET DE

HAUT-NIVEAU

- Continuer à **promouvoir le sport de haut niveau**.
- Mettre en place des dispositifs permettant aux sportifs d'évoluer dans la performance dans de bonnes conditions : pôle sportif, soutien et accompagnement en mutualisant les moyens humains entre les comités et ligues, médico-sportif, kiné, préparateur physique et mental, suivi socio-éducatif et socioprofessionnel, ...
- Proposer une voie professionnelle.

2.3 SPORT DE NATURE

- Créer un organe permettant une gestion efficace des Espaces, Sites et Itinéraires.
- Développer les sports de nature via le potentiel de l'île notamment l'escalade et les sports aquatiques et nautiques.
- Promouvoir les métiers des sports de nature.
- Améliorer l'encadrement des sorties pédestres.
- Créer des événements à portée à la fois locale et internationale.



2.4 SPORT POUR TOUS

- Prolonger et généraliser les actions de sport-santé.
- Améliorer la prise en charge des personnes atteintes d'un handicap.
- Répartir les créneaux d'utilisation des équipements de manière cohérente pour permettre au public féminin de pratiquer en toute sécurité.



3. LES ÉVÉNEMENTS

- Créer des événements à portée à la fois locale et internationale : raid aventure, trail running, pagaie, ...
- S'engager dans les petites animations sportives pour tous dans le périmètre des rencontres sportives fédérales dans le cadre de Terre de jeux, en y incluant l'opération sport Ramadan.
- Accueillir les jeux des îles de l'Océan Indien.
- Accueillir des rencontres avec d'autres formations du sud-ouest de l'Océan Indien.

4. LA FORMATION,

L'EMPLOI ET LE

BÉNÉVOLAT

- Développer les offres de formation locale : attrait et contenu.
- Réaliser une étude sur le bénévolat dans le sport.



CONTACTS



Olivia GINER
Coordinatrice de la CRDS
OliviaGiner@franceolympique.com

G rard DUBOS
R f rent DRAJES Sport
drajes976-sport@ac-mayotte.fr

@ALCELIA Conseil

